

Rapport financier 2015



Rapport financier **2015** 

## Sommaire



#### Rapport de gestion

Rapport sur les comptes consolidés  $\rightarrow$  p 6 Rapport sur les comptes sociaux  $\rightarrow$  p 16



#### **Reporting RSE**

Reporting RSE



### États financiers consolidés

Comptes consolidés Annexes aux comptes consolidés  $\rightarrow$  p 36 → p 42



#### **États financiers** sociaux

Comptes sociaux  $\rightarrow$  p 92 Annexe aux comptes sociaux  $\rightarrow$  p 96 Résultat de la société au cours ightarrow p 108 des cinq dernières années Filiales et participations  $\rightarrow$  p 109



#### Rapports des commissaires aux comptes

Rapports des commissaires aux comptes

 $\rightarrow$  p 112

 $\rightarrow$  p 22



#### Éléments juridiques

Liste des mandats  $\rightarrow$  p 118 Projet de résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2016  $\rightarrow$  p 124



sur les comptes consolidés et les comptes de la société

Rapport sur les comptes consolidés et les comptes de la société



# **1.** 2015 : Une année de préparation active des échéances réglementaires et stratégiques à venir en 2016

Après un exercice 2014 marqué par la création du pôle Assurances de Natixis, l'exercice 2015 a été caractérisé par l'intensification des travaux visant à préparer les diverses échéances stratégiques ou réglementaires du métier.

1.1

#### Programme assurément#2016

Engagés début 2014 pour étendre la distribution de l'offre d'assurance vie et de prévoyance individuelle du métier par le réseau des Caisses d'Epargne, les travaux du programme **assurément#2016** ont été poursuivis à un rythme approprié au lancement de la nouvelle offre à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 : la gamme de produits, la quasi-totalité des aspects du dispositif informatique, des modalités contractuelles et opérationnelles de distribution, ou encore des modalités d'accompagnement du réseau Caisse d'Epargne à la distribution des contrats de BPCE Vie ont été adaptés et finalisés à l'issue de l'exercice 2015.

Une nouvelle étape a été franchie en décembre 2015, avec le lancement opérationnel du Centre d'Expertise et de Relation Client (CERC) à Villeneuve d'Ascq (59), dédié à la gestion et au suivi de contrats d'assurance. Conçu en rupture avec les modèles existant en France dans l'univers de l'assurance, et pionnier en termes de modes de travail et de processus de gestion entièrement numérisés,

le CERC déploiera son expertise dans le cadre d'un groupement d'intérêt économique, dont la dénomination est « GIE BPCE Relation Assurances » et qui a été constitué sans capital entre BPCE Vie et BPCE Prévoyance, filiales à 100% de Natixis Assurances.

La mise à disposition de l'offre assurances de personnes dans les agences Caisse d'Epargne va se dérouler en trois vagues : janvier 2016 pour les deux Caisses d'Epargne pilotes (Loire Centre et Rhône Alpes), mai 2016 pour six Caisses et une Banque et enfin, septembre 2016 pour neuf Caisses.

1.2

### Signature de nouveaux accords de partenariat avec CNP

À compter de 2014, les groupes BPCE et CNP Assurances ont négocié les conditions d'un partenariat renouvelé dans le domaine de l'assurance de personnes, qui s'est traduit par la signature d'un protocole cadre général en date du 23 mars 2015.

À effet du 1er janvier 2016, les parties ont acté le non-renouvellement des accords existants et l'entrée en vigueur d'un partenariat renouvelé pour une durée initiale de sept ans renouvelable et comportant divers volets, dont :

 un volet relatif à l'Épargne Retraite, prévoyant en particulier l'internalisation des affaires nouvelles souscrites en Épargne Retraite, désormais assurées par BPCE Vie;

de la société



du Partenariat (7 ans), CNP est co-assureur apériteur à 66% et BPCE Vie. co-assureur à 34%.

- un volet relatif à l'intermédiation et à l'animation de la distribution des contrats d'assurance, par lequel Ecureuil Vie Développement (EVD) devient une entité commune à Natixis Assurances, actionnaire à 100% de BCPE Vie, et CNP Assurances. Dans le cadre de divers mandats de présentation de contrats d'assurance, EVD est appelée à jouer le rôle d'interface commune entre les assureurs BPCE Vie et CNP Assurances d'une part, les entités du réseau Caisse d'Epargne relevant de l'accord de partenariat d'autre part ;
- un volet relatif à l'assurance collective des emprunteurs (ADE Collective), par lequel CNP Assurances devient le co-assureur apériteur à hauteur d'une quote-part de 66% des nouveaux contrats souscrits par les clients des réseaux Banque Populaire, Caisse d'Epargne et Crédit Foncier, BPCE Vie étant co-assureur à 34%;
- un volet relatif à la prévoyance individuelle, limité à deux types de garanties.

En application de cet accord de partenariat et en date du 23 mars 2015, BPCE Vie a notamment conclu les traités de réassurance suivants à effet du 1er janvier 2016 :

- un traité en quote-part ayant pour objet la réassurance de 10% du stock de contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par CNP et distribués par le réseau Caisse d'Epargne jusqu'à l'entrée en vigueur du dispositif conçu par BPCE Vie pour distribuer ses contrats d'assurance via le réseau Caisse d'Epargne. À effet du 1er janvier 2016, BPCE Vie réassure un stock d'encours euros et unités de compte de l'ordre de 11.5 milliards :
- un traité en quote-part ayant pour objet la réassurance, par CNP Assurances, de 40% des affaires nouvelles Assurance vie et Capitalisation assurées à compter de 2016 par BPCE Vie, via le réseau Caisse d'Epargne. Le traité porte sur les garanties exprimées en euros, à l'exclusion des garanties exprimées en unités de compte ;
- un traité de co-assurance ayant pour objet les contrats collectifs d'assurance des emprunteurs distribués par les réseaux Banque Populaires, Caisse d'Epargne et Crédit Foncier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour les affaires souscrites pendant la durée initiale

1.3

#### Augmentation de capital et des financements subordonnés

Les perspectives de croissance de l'ensemble des entités opérationnelles du pôle ont conduit à renforcer les éléments permettant de couvrir l'exigence minimale de solvabilité, au travers de deux opérations :

- une augmentation de capital de la société mère, représentant un produit total d'émission de 119,6 M€, entièrement souscrite par Natixis via le réinvestissement du dividende payé en 2015 ;
- la souscription d'un emprunt subordonné à durée déterminée d'un montant de 300 M€ auprès de Natixis, actionnaire à 100% de Natixis Assurances. D'une durée de 10 ans et portant intérêt au taux fixe de 2,7 %, cet emprunt a été émis le 16 janvier 2015. En application de la clause de « grand-père » prévue par la réglementation, il est admissible en couverture de l'exigence minimale de solvabilité (SCR) requise par le régime prudentiel Solvabilité 2.

1.4

#### Modification des raisons sociales des compagnies d'assurance du métier

Par ailleurs, traduction du double ancrage du métier dans les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne, la modification des raisons sociales de ses compagnies d'assurance a été approuvée par les assemblées générales mixte réunies au 2° trimestre 2015 : ABP Vie, ABP Prévoyance et ABP IARD sont devenues respectivement BPCE Vie, BPCE Prévoyance et BPCE IARD.

Natixis Assurances - Rapport financier 2015

sur les comptes consolidés et les comptes de la société



### 2. 2015 : une année de croissance organique rapide

Deuxième année du plan New Frontier, l'exercice 2015 a été marqué par :

- le développement très satisfaisant de l'ensemble des activités du métier : les primes acquises consolidées s'établissent à 5 793 M€, en progression de 1% par rapport à 2014. Retraitée d'une opération exceptionnelle de rachat/resouscription de 200 M€ en mai 2014, la croissance est de 4,5%;
- la réorientation de la collecte Épargne vers les unités de compte, permettant au taux d'unités de compte de croître de 6 points à 20,5%. La quote-part unités de compte dans la collecte nette est en hausse de 19 points à 44%.

### 2.1

#### Métier Assurances de personnes France & Luxembourg

(en M€)	2014	2015	Variation
Vie individuelle	4 288	4 150	- 3%
• dont Natixis Life	1 357	643	- 53%
• dont BPCE Vie	2 931	3 507	+ 20%
Vie collective	68	82	+ 22%
Total Épargne	4 355	4 232	- 3%
Prévoyance individuelle	144	156	+ 8%
Assurance des emprunteurs	483	546	+ 13%
Total Prévoyance	627	702	+ 12%
Total Assurances de personnes	4 983	4 934	- 1%

#### Assurance vie individuelle – Épargne

#### France

En l'absence d'offre d'épargne concurrente et réellement compétitive en termes de fiscalité et de couple rendement/risque (pour les supports en euros), la collecte globale du secteur de l'assurance vie française a enregistré une croissance de 4,9% en 2015, pour atteindre 135 Md€ (2014 : 129 Md€). Seuls deux produits, les comptes à vue et le PEL, sont venus concurrencer l'assurance vie en 2015 mais avec des niveaux de collecte bien inférieurs ; le livret A a enregistré quant à lui une décollecte record de 9,3 Md€ au troisième trimestre.

Après une baisse de 1% l'an dernier, les prestations servies progressent de 4,1% et s'établissent à 111 Md€. L'encours des contrats d'assurance vie du marché progresse de 4% à 1 580 Md€.

À l'image de 2014, dans un contexte de rendement décroissant des fonds euros et d'évolution positive des marchés d'actions, la collecte investie sur les supports en unités de compte a confirmé son regain de dynamisme avec 27,1 Md€ de collecte pour l'ensemble du marché, soit une hausse de 32% : la part investie sur ces supports représente désormais 20% du total (2014 : 16%).

Cette conionction d'éléments favorables se traduit par une hausse de 17% des primes collectées par BPCE Vie et la succursale française de Natixis Life, qui atteignent 3,7 Md€. Cette progression supérieure à celle du marché entraîne un léger gain de part de marché (+ 0,3% à 2,7%) et marque une surperformance par rapport au marché français (+ 5% en 2015) et aux autres réseaux de bancassurance (+ 4% en 2015).

Dans ce contexte, la collecte de BPCE Vie par les réseaux Banque Populaire a été dynamisée par les contrats multi-supports à destination du segment de clientèle relevant de la gestion de patrimoine (1 642 M€, + 36% sur un an) ; grâce au produit Quintessa qui représente 78% du chiffre d'affaires de ce segment, 21 413 contrats ont été vendus Dans le même temps, les multi-supports à destination du segment « Grand Public » enregistrent une progression de 7% à 1 436 M€, grâce au produit Horizéo lancé fin 2013 (+12% sur un an à 305 M€) : 42 598 contrats ont été vendus en 2015 contre 47 218 en 2014. La collecte d'Horizéo est investie à hauteur de 18% sur les unités de compte.

Les cotisations acquises au PER BP représentent 45 M€, en hausse de 5.1% par rapport à 2014 : à fin 2015, le marché français était estimé progresser de 14% par rapport à 2014, conférant à BPCE Vie une part de marché de l'ordre de 2,2% (2,4% à fin 2014). L'encours de provisions mathématiques géré s'établit à 458 M€, en hausse de 10% sur un an ; la part de marché de BPCE Vie s'établit à environ 3,4% de l'encours total du marché français du PERP à fin 2015.

#### Luxembourg

Le chiffre d'affaires Épargne est en baisse de 55% :

- baisse de 65% de la collecte investie sur le fonds euros, conséquence de la stratégie commerciale mise en place en début d'année et de la non-récurrence d'une opération exceptionnelle en mai 2014 ; retraité de cette opération le chiffre d'affaires euros est en baisse de 56%;
- stabilité du chiffre d'affaires unités de compte par rapport à 2014, avec une quote-part en hausse de 18 points à 32,2% (2014 : 14,4%).

Sur ces deux pays, la collecte totale 2015 atteint 4 232 M€, investie à hauteur de 20,5% sur des supports unités de compte, dont les souscriptions augmentent de 36% à 869 M€ : le mix euros/UC s'améliore de près de 6 points (part UC 2014 : 14,6% du total).

Par ailleurs, reflet du statut de bancassureur de l'entité, la collecte 2015 a été réalisée pour plus de 85% par les réseaux bancaires de BPCE, la part des apporteurs externes ayant, quant à elle, diminué de moitié en 2015 : avec une collecte de 532 M€, en forte baisse sur un an, ceux-ci représentent 13% des primes d'assurance vie « Épargne » totales, contre 24% en 2014. Pour l'essentiel, cette évolution reflète la stratégie commerciale mise en place sur Natixis Life, afin de recentrer la collecte sur les supports en unités de compte.

#### Évolution des encours unités de compte / euros et prestations nettes Vie individuelle

Dans un contexte de taux d'intérêt bas et favorable à la stabilité des encours, la charge des prestations Vie individuelle s'établit à 2,8 Md€, stable par rapport à l'an dernier et marquant une nouvelle baisse du taux des prestations rapportées à l'encours d'ouverture, à 7,1% (-0,5 point).

Il en résulte une collecte nette largement positive de 1.3 M€, avec un taux d'unités de compte de 45% contre 25% en 2014, et une croissance soutenue des encours d'épargne Vie individuelle gérés : ceux-ci progressent au rythme annuel de + 5,9%, supérieur à celui du marché, pour atteindre 42,8 Md€.

(en M€)	2014	2015	Variation
Encours euros	33 334	34 790	+ 4,4%
Encours unités de compte	6 431	7 244	+ 12,6%
Provision pour participation aux excédents (PPE) – après incorporation	609	733	+ 20,0%
Total	40 374	42 767	+ 5,9%

L'analyse par zone géographique est la suivante :

	2014		20	15
(en M€)	France	Luxembourg	France	Luxembourg
Encours euros	30 969	2 365	32 191	2 599
Encours UC	5 629	802	6 213	1 031
Total	36 598	3 167	38 404	3 629

#### Assurance vie collective et retraite des travailleurs non salariés

Les primes acquises s'inscrivent en hausse de 22% par rapport à 2014, à 83 M€, avec un deuxième semestre à 53 M€ en progression de 47% par rapport au deuxième semestre 2014. Cette performance s'explique principalement par le dynamisme des contrats d'Indemnités de fin de carrière : + 70% sur un an à 43 M€ après un recul de 34% en 2014.

À 96 M€, les prestations payées progressent de 15%. L'activité Assurance vie collective est ainsi en situation de décollecte nette de 16 M€, mais dans une moindre mesure par rapport à 2014 (- 18 M€).

Dans ce contexte, l'encours géré recule de 0,8% sur un an :

(en M€)	2014	2015	Variation
Encours euros	1 046	1 063	+ 1,6 %
Encours unités de compte	1 028	995	- 3,2 %
Total	2 074	2 058	- 0,8 %

#### **Prévoyance**

(en M€)	2014	2015	Variation
Prévoyance individuelle	144	156	+ 8%
ADE – réseau BP	246	298	+ 21%
ADE – réseau CE	238	249	+ 5%
Total	627	702	+ 12%

L'exercice 2015 connaît une hausse significative des cotisations, soutenue par la croissance combinée de la Prévoyance individuelle et de l'assurance des emprunteurs, dont le dynamisme constant se traduit par 547 M€ de cotisations (78% du chiffre d'affaires Prévoyance).

#### Assurance des emprunteurs

Dans un contexte de taux bas et de bonne tenue du marché immobilier, les cotisations ADE s'établissent à 547 M€ en hausse de 13% par rapport à l'an dernier (2014 : + 20%).

Analysée par réseau, la croissance supérieure du réseau Banque Populaire (+ 21% pour le réseau BP versus + 5% pour le réseau CE) s'explique principalement par l'augmentation de la guote-part d'assurance à 100% depuis 2013 et l'empilement des générations de souscription (ancienneté moyenne du portefeuille encore inférieure à la durée moyenne d'assurance).

L'analyse par type de crédit sous-jacent montre toutefois des rythmes de croissance différents : l'assurance des crédits amortissables reste très dynamique avec une croissance des cotisations de +16% (480 M€ en 2015), mais l'assurance adossée au crédit renouvelable évolue de manière plus contrastée dans un contexte économique et réglementaire peu favorable (-4%).

Au total, les crédits amortissables constituent le support de l'essentiel de la production, avec 88% du total des garanties emprunteurs (2014 : 86%).

#### **RAPPORT DE GESTION**

sur les comptes consolidés et les comptes de la société

sur les comptes consolidés et les comptes de la société

#### Prévovance individuelle

L'activité Prévoyance individuelle est en hausse de 8% par rapport à l'an dernier pour s'établir à 156 M€. Cette progression est le résultat d'une croissance combinée des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne avec respectivement + 7,6% et + 11,8%. Quelques produits enregistrent des évolutions notables par rapport à l'an dernier, tels que les garanties de protection familiale en cas de décès (Fructi-famille : + 7%) ou les garanties obsègues (Plan Fructi-obsègues : + 12%).

2.2

#### Métier Assurances non vie France

Porteur d'objectifs ambitieux de développement dans les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne, le métier enregistre une croissance de 6% des ventes brutes de contrats, qui dépassent le million pour la troisième année consécutive :

En milliers de contrats	2014	2015	Variation
Multirisque habitation	370	441	+ 19%
Auto	268	332	+ 24%
Garantie des accidents de la vie (GAV)	117	136	+ 16%
Santé	52	44	- 16%
Protection juridique	202	163	- 19%
Professionnels	17	16	- 4%
Autres	107	70	- 35%
Total	1 134	1 203	+ 6%

La croissance est portée par le développement rapide des contrats Auto (+ 24%), des contrats Multirisques Habitation (MRH) (+ 19%), grâce au renforcement de l'animation commerciale et à l'impact positif de la loi Hamon. La digitalisation des offres accompagne cette dynamique. Les produits Garantie des accidents de la vie (GAV) (+ 16%) enregistrent une forte croissance, soutenue par l'engagement des réseaux distributeurs.

Conséquence de ce dynamisme commercial confirmé, le métier affiche 1 180 M€ de primes acquises en 2015, soit + 11 % par rapport à 2014, dont + 9% sur le réseau Caisse d'Epargne et + 16% sur le réseau Banque Populaire (+ 9% hors les garanties moyens de paiement). Ces performances ont été réalisées sur des marchés relativement matures, dont la croissance 2015 estimée (source : AFA) n'a pas excédé 1,5% en Auto et 3,5% en MRH. Dans ce contexte, la part de marché des réseaux BPCE s'inscrit à nouveau en hausse et le taux d'équipement des clients des réseaux progresse de 1,4 point.

Trois exceptions à ce dynamisme :

- l'activité d'assurance santé est en retrait (- 16%) par rapport à 2014 : cette baisse s'explique notamment par la perspective de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2016, de l'accord national interprofessionnel relatif à la généralisation des assurances complémentaires santé d'entreprise;
- baisse de l'activité Protection juridique, dont la production 2014 était tirée par le réseau Caisse d'Epargne dans un contexte de lancement de la nouvelle offre ;
- diminution des ventes sur les produits d'assurance des appareils mobiles, expliquée par la révision du mode de commissionnement.

#### Réseau Caisse d'Epargne – Primes acquises **BPCE Assurances** (intégration globale)

En M€	2014	2015	Variation
Multirisque Habitation	236	259	+ 10%
Auto	191	217	+ 13%
Garantie des accidents de la vie	76	82	+ 8%
Santé	87	87	+ 0%
Protection juridique	44	49	+ 11%
Risques des professionnels	9	11	+ 25%
Autres	52	55	+ 6%
Total	696	760	+ 9%

Pour les risques Auto, la hausse du chiffre d'affaires résulte d'un effet volume, atténué par la baisse de la prime moyenne. La croissance des cotisations MRH est le résultat d'une hausse des volumes et d'évolutions tarifaires positives.

Le nombre de contrats en portefeuille est supérieur à 3,5 millions à fin 2015, soit une hausse de 9% par rapport à 2014 : pour les produits Auto et MRH ceci reflète autant une bonne dynamique des ventes que la maîtrise du taux d'attrition.

#### Réseau Banque Populaire – Primes acquises BPCE IARD (mise en équivalence)

En M€	2014	2015	Variation
Multirisque Habitation	103	110	+ 7%
Auto	137	147	+ 7%
Risques des professionnels	48	50	+ 4%
Autres	9	15	+ 57%
Total	297	321	+ 8%

Le chiffre d'affaires progresse de 8% grâce à la croissance du portefeuille, couplée à des hausses tarifaires.

Le nombre de contrats en portefeuille est proche de 1,4 million à fin 2015, soit une hausse de 11% par rapport à 2014. Avec près de 362 000 contrats, le portefeuille Auto enregistre une hausse de l'ordre de 9% par rapport à 2014 ; les contrats Multirisque Habitation enregistrent une progression de plus de 9% pour dépasser les 561 000 contrats.

#### Réseau Banque Populaire – Primes acquises **BPCE Prévoyance** (intégration globale)

En M€	2014	2015	Variation
Garantie des accidents de la vie	18	19	+ 6%
Autres	49	79	+ 62%
Total	67	98	+ 47%

La croissance de l'activité de BPCE Prévoyance (+ 47%) repose notamment sur le produit Garantie moyens de paiement (GMP), qui représente 80% des cotisations totales et dont la progression est largement imputable à un effet base (constatation d'un mali en 2014 sur estimation de provision de primes).

#### **Activités hors Europe**

L'activité hors Europe (hors celles développées dans les départements et territoires français d'outre-mer) concerne uniquement la participation de 34% détenue dans la société libanaise Adir, filiale à 66% du groupe bancaire Byblos et consolidée par mise en équivalence dans les comptes de Natixis Assurances.

Après une année 2014 de croissance modérée (+ 3% par rapport à 2013), l'activité 2015 de la société Adir a été particulièrement dynamique, grâce au rebond des activités Non Vie et au dynamisme confirmé des diverses catégories Vie.

En millions d'USD	2014	2015	Variation
Vie – Épargne	22,2	26,4	+ 18,8%
Vie – Prévoyance	13,5	14,2	+ 5,6%
Non Vie (Auto, Incendie, Santé, RC, Vol, etc)	19,2	20,5	+ 7,1%
Total	54,8	61,1	+ 11,5%

Tous types de garanties confondus, l'Assurance vie reste la principale branche d'activité, avec 66% des primes totales (2014 : 65%).

Principal produit du segment Non Vie (49% du total), l'assurance Auto retrouve un certain dynamisme (+ 5,9% à 10,0 millions de dollars US), partagé avec l'assurance Santé (+ 28% à 2,3 millions de dollars US), tandis que l'assurance Incendie n'affiche qu'une faible croissance (+ 1,7% à 4,0 millions de dollars US).

### 3. 2015 : des résultats performants dans un environnement financier inédit

À l'instar de l'exercice précédent, le pôle Assurances a poursuivi le développement de ses activités dans des conditions satisfaisantes de rentabilité :

- dans le domaine de l'assurance vie, où la capacité à prélever un niveau de marge satisfaisant a été confirmée, malgré un environnement de taux historiquement bas et des marchés volatils mais non pénalisants à court terme ;
- dans les domaines de la prévoyance et de l'assurance dommages, caractérisés par une sinistralité globalement maîtrisée et conforme aux attentes, ce qui permet de maintenir un ratio combiné inférieur à 100%.

Dans ce contexte, le produit net assurances (PNA) des activités consolidées par intégration globale s'établit à 598 M€, en hausse de 11 % :

En M€	2014	2015	Variation
PNA – Vie Épargne	161	203	26%
PNA – Prévoyance et ADE	148	138	- 7%
PNA – Dommages	219	244	11%
PNA – Holding & Services	12	14	13%
Total	540	598	11%



Évolution de la rentabilité des activités Assurances de personnes

#### Assurance vie – réseau Banque Populaire

L'évolution des revenus a suivi celle des encours gérés, qui constituent la principale assiette du PNA Vie, avec une croissance de 5% par rapport à 2014 (encours moyen + 6%). Les marges contractuelles sur l'encours s'établissent à 169 M€ (+ 11%) en hausse par rapport à 2014.

Cette amélioration s'inscrit toutefois dans un contexte de baisse régulière et ancienne des marges réalisées à la souscription qui baissent de 14% en 2015, malgré la hausse de 2% de la collecte ; ces produits représentent désormais 6 % du PNA réalisé.

Le PNA Vie Épargne est également marqué par la croissance de la marge financière nette d'IFRS, due notamment à la réalisation de plus-values et de reprises de Provision pour dépréciation durable (PDD) au sein du FCP ABP Diversifié, détenu à 100% par le métier et consolidé par intégration globale.

Il convient toutefois de noter que le contexte de taux historiquement bas a incité à poursuivre le renforcement des provisions techniques



#### **RAPPORT DE GESTION**

sur les comptes consolidés et les comptes de la société

sur les comptes consolidés et les comptes de la société

susceptibles de conforter la capacité future à servir des revalorisations commercialement compétitives, tout en prélevant les rémunérations contractuellement dues à l'assureur. Ainsi, hors revalorisations incorporées aux provisions mathématiques en début d'année suivante, la provision pour participation aux excédents (PPE) a été complétée à hauteur d'environ 124 M€ pour atteindre près de 733 M€ à fin 2015. Ce montant à caractère de réserve, incorporable dans un délai de 8 ans, représente l'équivalent de plus de 2% de revalorisation annuelle des encours susceptibles d'en bénéficier.

#### Assurance prévoyance – réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne

Malgré la croissance de l'activité, le PNA est en baisse de 10 M€ (-7%) à 138 M€:

- malgré une hausse du chiffre d'affaires de 8%, la prévoyance individuelle a vu son PNA impacté négativement (-9% à 42 M€) par l'évolution des taux d'actualisation et des règles de provisionnement, ainsi que par la non-récurrence de reprise de provision comme en 2014 : tous ces éléments ont entraîné une hausse de 12 points du S/P, qui reste toutefois satisfaisant;
- l'activité ADE affiche un PNA en baisse de 6% à 96 M€, en raison de mali relatifs à N-1 sur l'activité du réseau Caisse d'Epargne. Retraité de cet élément, le PNA est en hausse de + 4%. Analysé par type de crédit sous-jacent, le PNA évolue de manière assez différente : si le PNA adossé aux crédits amortissables (immobilier ou prêts personnels) enregistre une amélioration (+ 6% hors éléments relatifs à N-1), l'activité adossée aux crédits renouvelables enregistre une baisse de son PNA de l'ordre de 15%.

### 3.2

#### Évolution de la rentabilité des activités Assurance non vie

L'exercice 2015 a été conclu sur un PNA Assurance non vie de 244 M€, en hausse de 11% par rapport à 2014, à décomposer comme suit :

- À 222 M€, le PNA Non Vie du réseau Caisse d'Epargne est en progression de 15 M€ (+ 7%) par rapport à 2014 grâce :
- au très bon niveau des ventes (effet volume de 17 M€);
- à un S/P courant en amélioration de 0,5%, en raison d'une sinistralité très clémente en MRH (S/P en baisse de 2,9 points) et en dépit d'une dégradation de la sinistralité Santé (effets « grippe » et profil de consommation de certains contrats);
- au dégagement de boni, principalement sur les risques Auto, MRH, GAV et risques lourds (45 M€ en net de passages en rentes contre 38 M€ en 2014);
- une baisse du coût de la réassurance, sous les effets conjugués de la baisse des primes cédées (suppression du traité quote-part en Santé) et de la prise en charge de trois sinistres majeurs en MRH pour 10 M€.
- À 22 M€, le PNA Non Vie du réseau Banque Populaire (hors BPCE IARD) est en hausse de 10 M€ (+ 80%) par rapport à 2014, grâce à une hausse des primes acquises de + 53% et à un S/P en amélioration de 1,2 point (baisse du coût moyen des sinistres sur le produit GAV).

Le ratio combiné de l'activité Dommages distribuée par le réseau Caisse d'Epargne s'établit à 90% en 2015, en baisse de 0,7 point.

# 3.3

#### Politique de gestion financière & évolution des produits financiers

Il est rappelé que la gestion des actifs des sociétés du métier Assurances (à l'exception de celle de BPCE IARD, mise en équivalence) est déléguée à Natixis Asset Management (NAM), filiale de Natixis. La politique financière a pour objectif d'optimiser la rentabilité des fonds propres du groupe, en préservant la politique commerciale et l'intérêt des assurés, ainsi que la solvabilité des sociétés d'assurance relevant du périmètre.

#### **Environnement macro-économique et** politiques monétaires

À bien des égards, l'année 2015 n'a fait que confirmer les doutes exprimés et les tendances identifiées au cours de 2014 : bien souvent facteur essentiel de la croissance économique mondiale, la dynamique du commerce international s'est révélée particulièrement atone, aucune zone géographique n'étant susceptible d'assumer le rôle de locomotive pour le reste du monde. En effet, après plusieurs années de stagnation, les velléités de reprise économique de la zone euro n'ont pas été suffisantes pour compenser le ralentissement des pays émergents, notamment la Chine, et freiner la baisse parfois violente des marchés de matières premières. Ainsi, le prix du pétrole a poursuivi sa forte baisse entamée en juillet 2014 pour finir l'année 2015 à 35,7 \$, son plus bas niveau depuis sept ans.

Ce large mouvement baissier a entretenu les pressions déflationnistes dans les pays développés et conduit les banques centrales à maintenir des politiques monétaires très accommodantes : le vaste programme d'achats d'actifs financiers lancé par la Banque centrale européenne a pris le relai d'une Federal Reserve excessivement prudente dans la normalisation de sa politique monétaire et la mise en œuvre de la première hausse des taux d'intérêt réalisée depuis près de dix ans aux USA.

Dans ce contexte, les situations inédites et pics de volatilité n'ont pas manqué, tant au printemps sur les marchés de taux, qu'à compter du mois d'août sur des marchés d'actions dont l'évolution annuelle a été très contrastée. Un nouvel acte de la tragédie grecque, la volatilité des cours du pétrole dans un contexte géopolitique instable, l'impact persistant de hausses de TVA sur la consommation japonaise et plus généralement l'observation inquiète de la croissance des partenaires commerciaux, ont constitué autant de motifs de baisse plus ou moins significative et durable des marchés financiers.

Illustration de cette volatilité, les taux des obligations à 10 ans émises par les États allemand et français ont oscillé entre 0,08%/0,37% respectivement et 1,0%/1,3%, tout en finissant l'année sur des niveaux proches de ceux de 2014 (0,63%/0,99% vs 0,54%/0,84%). De même, l'annonce et la mise en œuvre des rachats d'actifs financiers par la BCE, ont conduit à des taux de rendement négatifs sur des dettes souveraines dont la maturité est inférieure à cinq ans, voire dix ans pour certains pays européens.

Si les marchés obligataires américains ont connu des évolutions relativement comparables à ceux des pays de la zone euro (le 10 ans américain a fini l'année à 2,3%, contre 2,2% à fin 2014), l'exercice 2015 a été marqué par l'appréciation du dollar US, consécutive aux divergences de politiques monétaires. Ainsi, le dollar US a augmenté de 10,3% sur l'année pour atteindre son plus haut niveau depuis douze ans, à 1,09 \$ pour 1 euro, contre 1,21 \$ un an plus tôt. Par ailleurs, les devises des pays émergents se sont fortement dépréciées vis-à-vis du dollar US au cours de l'année 2015.

Enfin, si les marchés d'actions des pays développés affichent un bilan assez satisfaisant (+ 8,5% pour le CAC 40, + 3,8% pour Eurostoxx 50, quasi-stabilité du S&P 500, + 9,1% pour le Nikkei), il n'en est pas de même pour les bourses des pays émergents. l'indice MSCI Emerging Markets ayant baissé de 17% sur l'année.

#### Evolution de la politique de gestion d'actifs

Net des dettes relatives aux opérations de mise en pension de titres du portefeuille, la valeur comptable IFRS totale « euros » a progressé de 3.5% pour atteindre 44.5 milliards d'euros en fin d'exercice.

Malgré quelques opportunités offertes par les pics de volatilité survenus en 2015, le niveau des taux d'intérêt est resté historiquement bas, ce qui a conduit à poursuivre les efforts réalisés en matière de diversification des placements. Pour autant, le portefeuille obligataire à moyen et long terme est resté le cœur de l'allocation, avec une quote-part de plus de 78,3% du total des actifs (hors titres de dette structurés), en légère baisse par rapport à 2014.

Les achats obligataires ont exclusivement porté sur des titres émis par des entreprises financières, industrielles ou du secteur des services : le rendement très faible, voire négatif, des titres souverains n'a autorisé aucun achat de ce type d'instrument en 2015. Consécutivement, la quote-part des effets publics et titres émis par le secteur parapublic détenus a été ramenée à 33,4% de l'encours obligataire détenu à fin 2015, contre 36,1% fin 2014. Le secteur financier a représenté moins du tiers des achats, le solde étant investi en obligations d'émetteurs de l'industrie ou des services : leur quote-part atteint plus de 31,2% à fin 2015 contre 27,1% fin 2014. Les secteurs privilégiés ont été ceux de la consommation non cyclique, des concessions ou des télécommunications. À l'inverse, une réduction significative de l'exposition aux secteurs les plus cycliques a été réalisée.

L'environnement économique toujours difficile a conduit à rester sélectif en termes de qualité de crédit des émetteurs, même si la migration des notations de crédit et la priorité donnée aux titres de sociétés des secteurs de l'industrie et des services ont conduit à une représentation significative des notations BBB; les notations supérieures ou égales à A-représentent toutefois encore près de la moitié des acquisitions et 66.5% du stock de titres obligataires. Les émissions non notées représentent environ 10% du total des acquisitions 2015 et près de 5% des encours.

Le rating moyen du portefeuille d'instrument de taux est désormais A- (2014 : A+).

La faiblesse des rendements obtenus sur les instruments obligataires « senior » a conduit à poursuivre les efforts de diversification vers des instruments offrant une rémunération supérieure. À fin décembre 2015, le portefeuille de financements non cotés s'élève à environ 1,5 Md€ (3,4 % des actifs), répartis sur un nombre significatif de supports et types d'investissements : Euro PP, prêts « corporate », prêts hypothécaires, prêts aux collectivités locales, financement d'infrastructures, etc. Le taux de rendement courant de ce portefeuille s'établit à un niveau proche de 3,5%, significativement supérieur au taux actuariel à l'achat enregistré sur les actifs obligataires cotés, qui est resté sensiblement inférieur à 2,0% au cours de 2015.

La part allouée aux investissements immobiliers n'a que peu évolué, pour représenter environ 2,9% des placements consolidés des actifs « euros », soit environ 1,3 Md€. La confirmation de l'intérêt des investisseurs pour les actifs réels s'est traduite par une compression des rendements courants, qui a fortement réduit les opportunités d'achat répondant aux critères d'investissement de la compagnie.

La réduction de la part allouée aux actifs dits « risqués » a été poursuivie, en adéquation avec le profil de risque et le besoin en capital estimé et souhaité sous le régime prudentiel Solvabilité 2. En particulier, la cession totale des investissements alternatifs a

été engagée et le total des poches « private equity » et « gestion alternative » s'élève à moins de 0,4 milliard, soit 0,9% du total (2014 : 1,0%). Quoique de manière progressive, la réduction de l'allocation « actions » a été poursuivie sur des niveaux de marché satisfaisants et source de la réalisation de 160 M€ de plus-values pour l'actif général de la principale entité du métier Vie. De même, la réorientation de la politique de gestion du FCP ABP Diversifié et la cession de certaines lignes détenues par celui-ci ont conduit à des plus-values de cession à hauteur de 121 M€ et à des reprise de provisions pour dépréciation durable à hauteur de 233.5 M€. À fin 2015, la part des investissements diversifiés ou exposés aux marchés d'actions s'élève, hors produits structurés, à environ 3,1 Md€, soit 7,1% des actifs contre 7,8% fin 2014.

La poche d'instruments de dette faisant l'objet de structurations « taux » ou « actions » a été sensiblement accrue pour atteindre 2,0 Md€, soit 4,6% de la valeur comptable des actifs (2014 : 4,4%). Il est à noter que l'atteinte de certains niveaux de marché a permis de restructurer une part des encours, pour les transformer en titres à taux fixe.



sur les comptes consolidés et les comptes de la société



Les avances sur polices d'assurance ont peu évolué et représentent 181 M€, soit environ 0,4% des portefeuilles d'actifs, ce qui correspond à un taux comparable à celui de 2014.

Enfin, déduction faite de la dette correspondant aux opérations de pensions, le total de la trésorerie et des placements à court terme (OPC monétaires, TCN d'une maturité inférieure à 1 an et OPC investis sur des titres obligataires de courte durée résiduelle) atteint 2,1 Md€, soit 4,6% des actifs (2014 : 4,1%).

#### **Évolution des produits financiers nets** consolidés

Base de prélèvement des marges de l'activité d'assurance vie et source des revalorisations attribuées aux contrats d'assurance vie, les produits financiers nets sont à plus de 95 % issus des actifs en représentation des provisions techniques Vie. À fin 2015 ils s'établissent à 1 890 M€, en hausse de 1,4% par rapport à 2014.

sur les comptes consolidés et les comptes de la société

Les produits financiers nets courants sont en baisse de 1,2% par rapport à 2014, ce qui s'explique notamment par la baisse de rendement des produits de taux. En effet, compte tenu de la situation d'investissement net qui caractérise le métier et des remboursements intervenus en 2015, la dilution du taux de rendement actuariel de l'encours de produits de taux et hybrides a été de l'ordre de 30 bp entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015.

Le solde des plus-values nettes de reprise de provisions pour dépréciation est en hausse par rapport à 2014, de 71% à 433 M€, en lien avec les opérations de restructurations du fond ABP Diversifié : les dotations aux provisions pour dépréciation sont en hausse de 33% à 34 M€ et concernent notamment le secteur de l'automobile et de l'énergie.



Enfin, la variation de juste valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat s'inscrit en baisse de 27 % par rapport à 2014, à 349 M€ (2014 : 479 M€). Ce solde correspond principalement aux variations de valeur des actifs unités de compte, à hauteur de 285 M€ (2014 : 477 M€), sans incidence sur le résultat opérationnel (après prise en compte de la charge d'ajustement Acav des provisions mathématiques des contrats en unités de compte). Pour le reste, les variations de valeur négatives sur les placements en option juste valeur concernent principalement les obligations dans un contexte de forte baisse des taux et ont été plus que compensées par les plus-values nettes de cession, notamment sur instruments dérivés (opérations dans le fond ABP Diversifié).

3.4

**Évolution des charges** d'exploitation consolidées

Le total des charges d'exploitation s'élève à 1 070 M€, en hausse de 13% par rapport à 2014. Retraitées des dépenses immobilisées et de divers éléments non représentatifs de la structure pérenne d'exploitation du métier, les charges consolidées s'élèvent à 315 M€, en hausse de 10% par rapport à 2014.

Cette augmentation résulte principalement de la croissance d'activité constatée sur l'ensemble des métiers et de l'augmentation des ressources nécessaires pour traiter le nombre très significatif des projets d'ordre réglementaire (Solvabilité 2, Contrats Non Réglés loi Eckert - Ficovie en particulier), organisationnel (changement de SI en Non Vie et renforcement du pilotage du pôle Assurances) ou stratégique (New Frontier sous ses différents aspects).

L'analyse de ces charges met en évidence :

- une hausse de 12% des commissions payées aux apporteurs (686 M€). La progression des commissions de souscription est la plus rapide (453 M€, + 14%), ce qui s'explique par le fort développement des activités Prévoyance et Dommages;
- une hausse de 14% des autres charges (384 M€) qui traduit l'ampleur des investissements réalisés et plus généralement des moyens engagés.

3.5

**Evolution de la contribution des** sociétés mises en équivalence

#### BPCE IARD - détenue à 49,45%

Les tendances favorables notées en 2014 n'ont pas été infirmées par l'exercice 2015. La croissance organique de 8,1% des primes acquises a été accompagnée par une sinistralité contenue sur la plupart des risques : le ratio S/P net global s'établit à 73%, en légère baisse (- 0,3%) par rapport à 2014, la baisse du ratio S/P brut ayant été compensée par une moindre intervention de la réassurance.

Cette évolution favorable résulte principalement de celle des garanties Auto (S/P en baisse de 10 points), caractérisée par l'absence de sinistres graves d'un montant supérieur à 2 M€; de même, l'impact des catastrophes naturelles sur la charge de sinistres des garanties MRH a été réduit de plus de 16% par rapport à 2014. Cependant, l'exercice 2015 a été affecté par une hausse du coût moyen de la sinistralité de fond.

Dans ce contexte, malgré la croissance rapide du portefeuille de contrats, la charge de sinistres augmente de moins de 1 % à 212 M€.

Les produits financiers nets progressent de plus de 45% pour atteindre 20 M€ (2014 : 14 M€), grâce à la réalisation de plus-values de cession d'OPCVM Actions et à la croissance des encours, qui compense à peine la dilution des rendements entraînée par la forte baisse des taux de marché. Les cessions réalisées sur le portefeuille Actions ont ramené la part de celui-ci à 6% du total contre 10,3% à fin 2014.

Cet ensemble favorable conduit à une hausse de près de 17% du PNA qui atteint 63,7 M€ (2014 : 54,5 M€).

Malgré la croissance rapide des portefeuilles (+10,5% vs 2014) sur des marchés matures, la hausse des charges d'exploitation reste limitée à + 7,1% : elle résulte de l'augmentation des moyens requis par le développement organique (frais de distribution ou de gestion des sinistres) ou de la hausse des frais engagés pour la préparation à l'entrée en vigueur de Solvabilité 2. D'un montant de 37,5 M€ (2014 : 35,0 M€), ces charges d'exploitation représentent 24,8% des primes acquises, en amélioration de 0,2 point par rapport à 2014.

Le ratio combiné s'établit à 98%, stable par rapport à 2014.

Au total, la contribution de la société au résultat consolidé IFRS est en hausse de 33% pour atteindre 8,35 M€ (2014 : 6,25 M€).

#### Adir – détenue à 34%

Confirmant les bons résultats 2014, le résultat de l'année 2015 est un bénéfice net après impôt de 11,6 millions de dollars US, soit + 13.9% par rapport à 2014. Cette amélioration significative résulte de l'évolution favorable des ratios techniques (ratio net de S/P en baisse de 8,5 points à 47%) permise par une politique de souscription prudente, de l'amélioration du résultat et enfin de la maîtrise des coûts de gestion (+ 5,7% à 25,3 millions de dollars) dans un contexte de croissance organique soutenue.

Compte tenu de cette amélioration et de l'appréciation du dollar US, la contribution d'Adir au résultat consolidé s'élève à 3,6 M€, en hausse de plus de 37% par rapport à 2014 (2,6 M€).

3.6

#### Évolution du résultat net consolidé

Dans un contexte de développement rentable des activités, le résultat opérationnel consolidé s'inscrit en hausse (+ 18%) à 334 M€.

Pour les mêmes raisons, le résultat consolidé avant impôt progresse de 13% à 296 M€.

La charge d'impôt 2015 se situe à un taux quasi normatif et progresse par rapport à 2014, pour atteindre 104 M€.

Le résultat net consolidé part du groupe s'établit à 170 M€, en hausse de 13% par rapport au résultat publié 2014.

3.7

#### **Programme Solvabilité 2**

Comme en 2014, les travaux de préparation à l'entrée en vigueur du régime Solvabilité 2 ont été poursuivis activement en 2015. L'accent mis sur les aspects relatifs au pilier III a permis de réaliser l'essentiel des travaux requis pour satisfaire aux nombreuses obligations de reporting ; le caractère non stabilisé de certaines d'entre elles et la couverture très large qu'elles impliquent, conduiront toutefois à poursuivre les travaux en 2016. De facon concomitante, les chantiers relatifs au pilier II ont progressé avec l'enrichissement des politiques de risques et à la mise en œuvre des travaux relatifs à la gouvernance des données, qui se poursuivront tout au long de 2016 et 2017 compte tenu de l'ampleur des exigences réglementaires.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du marché français à l'échéance 2016, les sociétés du métier Assurance de Natixis ont participé aux exercices de production des états prudentiels « Solo » et « Conso » relatifs à l'exercice 2014 et organisés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ; elles ont aussi réalisé un nouvel exercice à blanc d'ORSA (évaluation des risques et de la solvabilité prospective).

3.8

#### Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est intervenu à la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration qui soit susceptible d'impacter, de manière significative, la situation financière du groupe.

3.9

#### **Perspectives 2016**

L'année 2016 sera l'exercice d'entrée en vigueur de nombreuses évolutions réglementaires et stratégiques, que le métier aborde avec confiance et vigilance :

- la souscription des affaires nouvelles Vie et Prévoyance par le réseau Caisse d'Epargne à compter de janvier 2016 ;
- l'entrée en vigueur du régime prudentiel Solvabilité 2 :
- la déclinaison par le métier de l'accord de partenariat intervenu entre les groupes CNP et BPCE dans le domaine de l'assurance ;
- la mise en production du nouveau système de gestion des contrats d'assurance non vie distribués par le réseau Caisse d'Epargne ;
- le maintien d'un taux de croissance significative des portefeuilles Non Vie, enjeu significatif du plan à moyen terme.

Plus généralement, dans le contexte de marchés sous-jacents relativement porteurs, ou bénéficiant d'actions des réseaux du groupe BPCE, les métiers devraient poursuivre leur développement, quoiqu'à des rythmes assez différents :

- l'extension de l'activité Épargne & Prévoyance au réseau Caisse d'Epargne permet d'anticiper une forte croissance des primes et encours d'assurance vie et du portefeuille de contrats de prévoyance individuelle;
- conformément aux accords entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. l'évolution de la répartition des affaires nouvelles entre co-assureurs conduira à une inflexion de la croissance antérieurement constatée pour l'activité d'assurances des emprunteurs ;
- les investissements réalisés dans l'animation de la distribution des contrats Dommages par les réseaux BPCE continueront à produire leurs effets ; pour autant, le maintien de la croissance organique à son niveau 2015 ne peut être garanti compte tenu de l'appui indirect mais probablement temporaire, apporté en 2015 par les évolutions réglementaires (Loi Hamon).

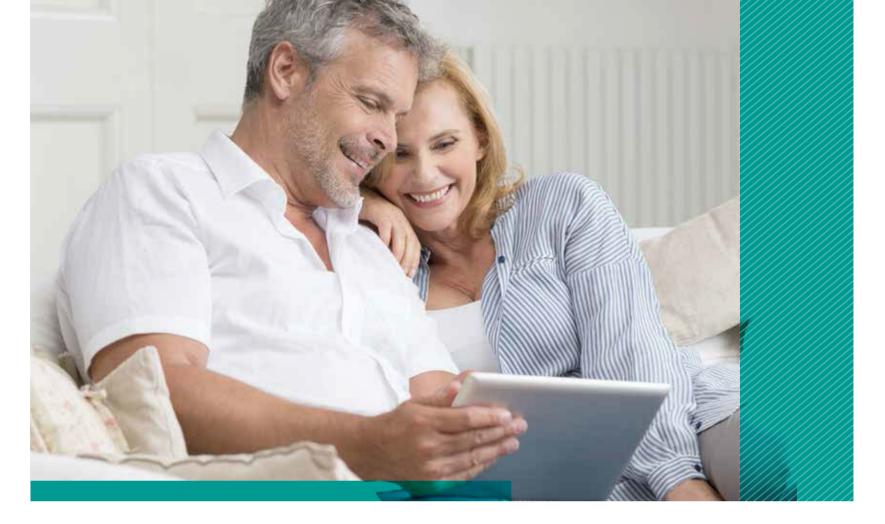
Par ailleurs, à l'image de ces dernières années, le contexte macroéconomique et financier incertain de la zone euro et l'évolution des politiques monétaires des pays développés constituent des points significatifs d'attention. En particulier, la très forte baisse des taux d'intérêt constatée en 2015 constitue un enjeu à moyen terme pour l'activité d'assurance. Le métier s'efforce toutefois d'appréhender les risques induits au travers de l'adaptation continue de ses politiques de gestion d'actifs et des risques, afin d'en réduire les conséquences au travers de la réassurance et de diverses protections financières, ainsi qu'avec l'amortisseur que représentent les réserves techniques constituées.

Sans méconnaître l'éventuel impact d'évolutions potentiellement défavorables à la croissance de son produit net assurance et de ses résultats financiers, le groupe envisage une nouvelle croissance de ses activités, tout en dégageant une rentabilité satisfaisante. L'atteinte de cet objectif sera facilitée par la poursuite de la diversification engagée il y a plusieurs années dans le domaine de l'assurance Prévoyance et Dommages, qui connait un fort développement dans le respect des équilibres techniques

#### **RAPPORT DE GESTION**

sur les comptes consolidés et les comptes de la société

sur les comptes consolidés et les comptes de la société



### 4. Rapport d'activité de la société Natixis Assurances

4.1

#### Activité & résultat net

Compte tenu de son objet social, l'activité de la société reste cantonnée à la gestion et au financement de ses participations.

L'activité des principales filiales a été commentée au travers du rapport de gestion sur l'activité du groupe pour l'exercice 2015.

La quasi-totalité des revenus de la société est constituée des 125,5 M€ de dividendes reçus de ses filiales et participations (stable par rapport à 2014), dont la répartition est la suivante :

• BPCE Vie : 96 M€ • BPCE Prévoyance : 14 M€ • BPCE Assurances : 11 M€ • BPCE IARD : 3 M€ • Adir : 1 M€

Par ailleurs, la société a enregistré 23 M€ de revenus d'intérêts au titre d'emprunts faits aux filiales et supporté 28 M€ de charges financières sur emprunts, conduisant à un résultat financier de 120 M€.

Le résultat d'exploitation de la société, principalement constitué de charges de holding et de commissions de gestion de participation,

s'établit à - 2,4 M€ contre - 0,6 M€ en 2014.

Le résultat net atteint 118 M€, soit une baisse de 3% par rapport aux 121 M€ acquis au titre de 2014.

#### Affectation du résultat

Il est proposé que la somme constituée :

• du bénéfice de l'exercice	•
soit un total distribuable de118 64	7 841,77 €
soit affectée :	
<ul> <li>à la distribution d'un dividende de</li></ul>	98 097,85 €
soit un total réparti de 118 64	7 841 77 €

La proposition de dividende se traduirait par le versement d'une somme de 6,02 euros pour chacune des 19 398 906 actions formant le capital social.

Le montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice 2015 s'élèverait, après affectation du bénéfice 2015, à 1 079 705 068,38 €.

Il est rappelé, conformément à la loi, que les dividendes payés au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2012	2013	2014
Nombre d'actions rétribuées	14 505 460	15 740 000	15 740 000
Dividende distribué par action	1,16 euros	4,18 euros	7,60 euros
Montant total du dividende	16 826 333	65 793 200	119 624 000

#### Conventions réglementées

Plusieurs conventions soumises au régime de l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration a autorisé le 06 mars 2015, les conventions suivantes:

- le Protocole Cadre Général conclu entre CNP Assurances, BPCE, Natixis, Natixis Assurances, BPCE Vie et BPCE Prévoyance ;
- le Contrat de Cession d'Actions de la société Ecureuil Vie Développement conclu entre CNP Assurances et Natixis Assurances;
- le Pacte d'Actionnaires relatif à Ecureuil Vie Développement, conclu entre CNP Assurances, Natixis Assurances et BPCE, en présence d'Ecureuil Vie Développement ;
- la Convention de Mise à Disposition du Personnel CNP Assurances au sein d'Ecureuil Vie Développement, conclue entre CNP Assurances et Ecureuil Vie Développement, en présence de Natixis Assurances et BPCE Vie.

Les commissaires aux comptes de la société ont été avisés de l'existence de ces conventions dans les formes et les délais en vigueur.

Par ailleurs, aucune convention ne répond pour l'exercice 2015 aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce visant à mentionner dans le rapport de gestion, sauf lorsqu'il s'agit de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, le directeur général délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié

Nous vous précisons enfin qu'aucune convention soumise au régime de l'article L. 225-38 dudit Code, conclue au cours d'exercices antérieurs n'a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

4.4

#### Informations concernant le capital

Sur exercice de l'option donnée aux actionnaires, par l'assemblée générale ordinaire de la société réunie le 26 mai 2015, de réinvestir le dividende approuvé, Natixis SA a réinvesti la totalité des dividendes

percus. La levée de cette option a donné lieu à la création de 1 963 431 actions nouvelles de 7,63 € de valeur nominale, émises au prix total de 60,926 €. Ceci s'est traduit par une augmentation de 14 980 978,53 € du capital social, portant celui-ci à 135 077 178,53 € au 31 décembre

Le 08 janvier 2016, le conseil d'administration a constaté que le capital social de la société a de nouveau été augmenté de 1 695 475 actions pour un montant de 12 936 474,25 €.

À cette date, le capital social de la société s'élève à 148 013 652.78 € et est composé de 19 398 906 actions de 7,63 € de valeur nominale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233.13 du Code de commerce, nous précisons qu'au 08 janvier 2016 le capital social et les droits de vote aux assemblées générales sont détenus à hauteur de 99,999% par Natixis.

Actionnaires	Nombre d'actions
Natixis SA	19 398 895
Autres personnes morales	3
Autres personnes physiques	8
Total	19 398 906

4.5

#### Informations concernant les mandataires sociaux

#### **Mandats**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 4 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de Natixis Assurances au 31 décembre 2015 est annexée au présent rapport

#### Situation des mandats des administrateurs

Les mandats de MM. Jean-François Leguoy, Bernard Fleury, Christian Du Payrat, administrateurs, arrivent à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Conformément aux statuts, nous vous proposons de procéder au renouvellement des mandats d'administrateurs de MM. Jean-François Lequoy, Bernard Fleury et Christian Du Payrat, pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### Situation des mandats des commissaires aux comptes

Nous vous informons que les mandats du commissaire aux comptes titulaire, Mazars S.A., et du commissaire aux comptes suppléant, M. Michel Barbet-Massin, arrivent à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous vous proposons donc de procéder au renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société Mazars S.A. ainsi qu'au renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Michel Barbet-Massin, pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### **RAPPORT DE GESTION**

sur les comptes consolidés et les comptes de la société

sur les comptes consolidés et les comptes de la société

#### Jetons de présence

Les jetons de présence ont été répartis entre les membres du conseil d'administration selon les règles de gouvernance en vigueur au sein du Groupe BPCE.

Il est précisé que les membres du conseil d'administration de Natixis Assurances ont percu globalement la somme de 53 100 € (avant retenues fiscales) au titre des jetons de présence pour l'exercice 2015.

Conformément aux règles de gouvernance de BPCE et de Natixis, les mandats exercés par les salariés de BPCE et Natixis ainsi que Natixis en tant que personne morale, ne donnent pas lieu à versement de jetons de présence. Par conséquent, aucun jeton de présence ne leur a été versé au titre de leur participation aux séances du conseil de Natixis Assurances.

#### Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 1er du Code de commerce, Natixis Assurances est tenue de communiquer les rémunérations des membres du conseil d'administration qui détiennent également un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Ainsi, le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés en 2015 à BPCE pour ses mandats exercés au sein de Natixis, société cotée, et de Natixis Assurances s'élève à un total de 64 700 €, dont 2 700 € au titre de son mandat au sein du conseil d'administration de Natixis Assurances.

4.6

Analyse sur la situation de l'endettement (art. 225-100 du Code de commerce)

La situation d'endettement du périmètre Natixis Assurances est la traduction de la politique de gestion et d'allocation stricte des fonds propres décidée par l'actionnaire du pôle, caractérisée notamment par une distribution de l'ensemble des résultats et réserves disponibles.

Dans ce contexte, les emprunts émis n'ont pas pour objectif de financer l'exploitation des sociétés du groupe, dont les flux de trésorerie sont significatifs, mais uniquement de satisfaire aux exigences réglementaires de marge de solvabilité requise par le développement quasi continu des encours gérés et risques assurés.

La présentation détaillée des emprunts subordonnés émis par les compagnies est faite dans l'annexe aux comptes consolidés. Au 31 décembre 2015, la société Natixis Assurances bénéficie :

- de facilités de crédit senior à moyen terme d'un montant total de 154 M€, arrivant à échéance en 2017 et dont le prêteur est la banque Natixis;
- d'emprunts subordonnés à durée indéterminée (22 M€) et déterminée (308 M€), dont le prêteur est la banque Natixis ;
- d'un financement obligataire subordonné à durée déterminée d'un montant de 251 M€.

Il convient par ailleurs de noter que l'estimation du SCR (Solvency Capital Requirement) du métier Assurances à l'horizon 2017, a conduit à poursuivre le renforcement des éléments éligibles à sa couverture avant la publication des actes délégués de la direction Solvabilité 2. intervenue le 17 janvier 2015. Ainsi, un emprunt subordonné d'un montant de 300 M€ et d'une durée de 10 ans, portant intérêt au taux

de 2,70%, a été réalisé le 16 janvier 2015.

La charge d'intérêts supportée par la société Natixis Assurances s'élève à 28,4 M€ en 2015 (2014 : 8,9 M€).

4.7

#### Dépenses somptuaires

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'il n'y a pas eu, pendant l'exercice, de dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit Code.

4.8

#### Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, il est précisé que le solde fournisseurs inscrit au bilan du 31 décembre 2015, soit 3,2 k€, correspond à des factures à échoir et à un litige non significatif.

4.9

### Consolidation et intégration

Natixis Assurances est filiale à 99.999% de Natixis. À ce titre, elle est consolidée par intégration globale dans les comptes de son actionnaire, ainsi que dans ceux de BPCE, actionnaire majoritaire de Natixis.

Natixis Assurances et ses filiales détenues à plus de 95% sont membres du groupe fiscal institué par Natixis en application des articles 223-A et suivants du CGI. Leur résultat est déterminé comme si elles étaient imposées séparément. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration. L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

4.10

#### Recherche et développement

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

4.11

Délégations accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration

Aucune délégation visée à l'article 225-100 du Code de commerce (augmentation du capital) n'a été accordée.

de la société

#### Actionnariat salarié

Il est rendu compte de l'absence de salariés au sein de la société Natixis Assurances au 31 décembre 2015. En conséquence, les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce ne sont pas applicables.

4.13

#### Tableau des résultats

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.



### 5. Informations sociales et environnementales

Conformément à l'article L. 225-102-1, alinéa 5, du Code de commerce, la société a établi le rapport RSE décrivant la manière dont elle prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.





### Introduction au Reporting RSE

Le présent reporting s'inscrit dans le cadre de la loi Grenelle 2 et des obligations de publication d'informations sociales, environnementales et sociétales auxquelles la société Natixis Assurances se conforme.

#### Périmètre de reporting

Les informations présentées dans ce document portent sur le périmètre de la société Natixis Assurances comprenant BPCE Vie, BPCE Prévoyance, BPCE Relation Assurances<sup>(1)</sup>, Natixis Life située à Luxembourg et le siège de BPCE Assurances à Paris, ses plateaux de gestion des sinistres et de relations clients à Martillac et Mérignac (33) et Dijon. Le reporting porte sur l'exercice 2015 (du 1er janvier au 31 décembre). Du fait de l'évolution du périmètre, les données 2014 ont été retraitées, lorsque les données étaient disponibles, afin de présenter les informations sur un même périmètre.

Natixis Assurances est le holding de compagnie d'assurances opérationnelles du Groupe BPCE et est au service de ses deux distributeurs, Banque Populaire et Caisse d'Epargne.

La société intervient sur les métiers Assurances de personnes et Assurances non vie.

Natixis Assurances a créé en décembre 2015 un Centre d'Expertise et de Relation Client à Villeneuve d'Ascq (CERC) au service des réseaux Caisse d'Epargne.

Natixis Assurances est incluse dans le périmètre Natixis Intégrée qui se définit par Natixis et les sociétés françaises détenues majoritairement (+ de 50% du capital) directement ou indirectement par Natixis SA.

Le schéma ci-contre illustre l'organisation juridique.

#### Précisions méthodologiques sur les indicateurs

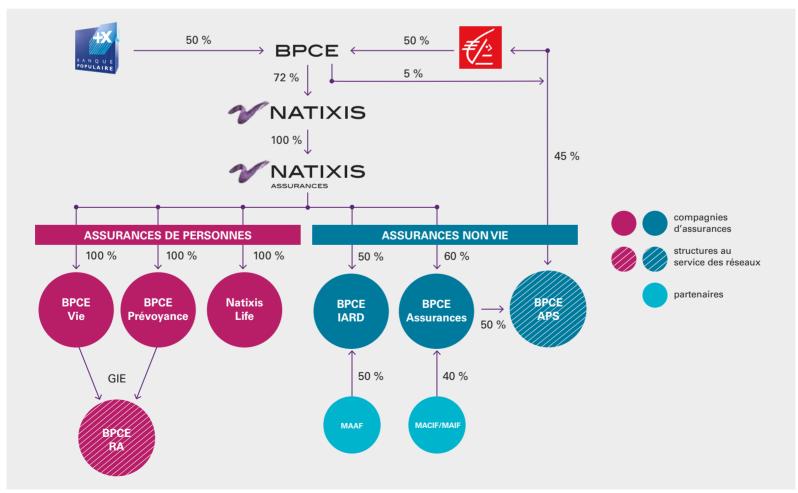
#### **Indicateurs sociaux**

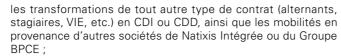
- Les effectifs prennent en compte l'ensemble des collaborateurs en contrats à durée indéterminée et à durée déterminée enregistrés à l'effectif au 31 décembre (hors contrats d'alternance ou de professionnalisation);
- les embauches prennent en compte les recrutements externes en CDI, CDD, hors contrats d'apprentissage et de professionnalisation,

(1) BPCE Relation Assurances est un Centre de Relation et d'Expertise Client nouvellement créé pour servir le réseau des Caisses d'Epargne. Le CERC est situé à Villeneuve d'Ascq qui a été choisie pour son excellente accessibilité depuis Paris, son large bassin d'emploi soutenu par des autorités locales très dynamiques et pour sa forte implantation étudiante (universités et grandes écoles Centrale Lille, Telecom Lille, ICAM Lille, HELLille, ESJ Lille).

Natixis Assurances a pour ambition de positionner le CERC aux meilleurs standards du marché en termes de qualité et service clients. Pour y répondre, les process de gestion sont 100% numériques et l'organisation qui y est déployée est respectueuse de la qualité de vie au travail en privilégiant le bien-être des collaborateurs dans un environnement adapté et modulable selon leurs besoins avec un accent particulier sur le développement de la culture collaborative







- les départs prennent en compte les démissions, licenciements, départs au cours de la période d'essai, départs volontaires en retraite ou pré-retraite, ruptures conventionnelles, décès, ainsi que les mobilités vers d'autres sociétés de Natixis Intégrée ou du Groupe BPCE;
- les effectifs de travailleurs handicapés représentent le nombre de collaborateurs en situation de handicap disposant d'un contrat de travail avec BPCE Vie et BPCE Assurances, filiales de Natixis Assurances au 31 décembre 2015.

#### Indicateurs environnementaux

- Les indicateurs environnementaux (consommations d'énergie, d'eau, de fioul) sont calculés au prorata du taux d'occupation des immeubles gérés par la direction Immobilier et logistique de Natixis (DIL).
- Le bilan carbone de Natixis Assurances est évalué par extrapolation à partir du bilan carbone calculé pour Natixis Intégrée, en fonction du nombre de collaborateurs en ETP.
- Le bilan carbone de BPCE Assurances est établi sur la base de sa consommation d'énergies et les déplacements.

• Les données environnementales de Natixis Life et du bâtiment de Dijon ne sont pas intégrées au présent rapport pour des raisons d'indisponibilité. Toutefois, le poids de Natixis Life à l'échelle de Natixis Intégrée reste marginal.

#### **Exclusions**

Certains indicateurs sur la pollution n'ont pas été retenus car ils sont jugés non pertinents au regard de l'activité de Natixis Assurances, qui ne génère pas de pollution grave ou spécifique :

- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de reiets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- la prise en compte des nuisances sonores et de toute forme de pollution spécifique à une activité;
- l'utilisation des sols.

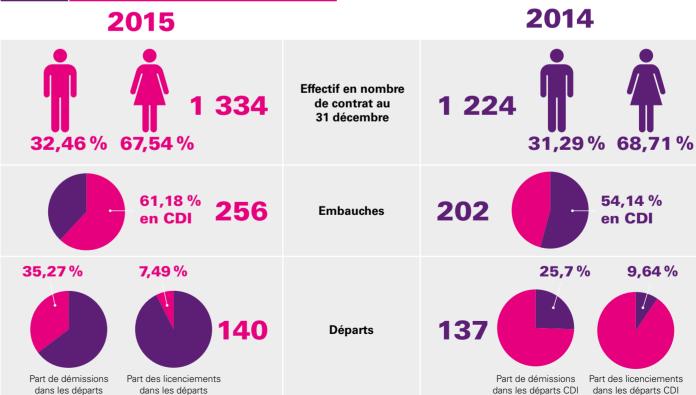
Aucune provision et garantie pour risque en matière d'environnement n'a été comptabilisée.

Par ailleurs, de par son activité, la société n'est pas directement concernée par la lutte contre le gaspillage alimentaire et n'a donc pas pris d'engagement spécifique en la matière.

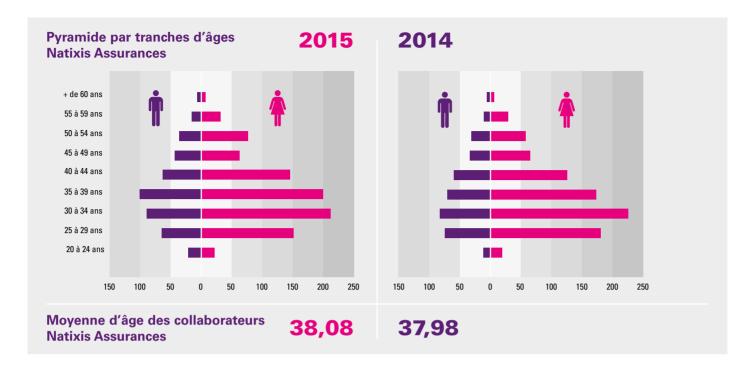
Natixis Assurances s'inscrit dans le cadre des orientations et de l'organisation de la politique développement durable de Natixis.

### 2. Informations sociales









# Rémunération

Natixis Assurances s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération mise en œuvre par la direction Ressources humaines de Natixis qui vise à maintenir des niveaux de rémunération compétitifs vis-à-vis de ses marchés de référence. Elle est structurée pour favoriser l'engagement des collaborateurs sur le long terme et renforcer l'attractivité de l'entreprise tout en respectant le cadre réglementaire en vigueur. Elle reflète la performance individuelle et collective.

Le dispositif de rémunération fixe est complété avec de la rémunération variable qui, selon les métiers, est assise sur le niveau d'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par le comité de direction.

En Assurances non vie, le montant maximum de la part variable est contractuel et déterminé en fonction de la classification et de l'emploi occupé.

À ces rémunérations, s'ajoute une rémunération collective (épargne salariale) qui permet d'associer les collaborateurs aux performances et résultats de Natixis Intégrée ou directement de ses filiales. Ce complément repose sur :

- un accord de participation unique, un plan d'épargne retraite collectif et un plan d'épargne salariale (PES) pour le périmètre Natixis Intégrée ;
- un accord d'intéressement propre à BPCE Assurances ;
- un accord d'intéressement propre à BPCE Vie.

Les collaborateurs de Natixis Assurances bénéficient du fonds de pension géré par la branche. Ceux du métier Assurances de personnes bénéficient en plus d'un contrat d'assurance de retraite supplémentaire via un contrat d'assurance article 83.

La politique de rémunération s'inscrit dans le strict respect du cadre réglementaire spécifique à son secteur d'activité. Elle intègre également les objectifs fondamentaux d'égalité professionnelle et de non-discrimination poursuivis par Natixis.

Entités	Rémunération annuelle brute moyenne 2015	Rémunération annuelle brute moyenne 2014
Assurances de personn	es	
BPCE Vie	52 186,30 €	49 850,00 €
Natixis Life	54 747,06 €	56 696,98 €
BPCE Relation Assurances	NC	NC
Assurances non vie		
BPCE Assurances	38 562 €*	37 325 €*

<sup>\*</sup>Movenne calculée sur l'effectif permanent base temps plein

La population des collaborateurs en Assurances non vie est majoritairement représentée par des collaborateurs non cadres affectés à la gestion des contrats d'assurance.

# 2.3

#### Organisation du temps de travail

Les collaborateurs de Natixis en France, répartis dans 30 sociétés, sont couverts par les conventions collectives de la banque ou de l'assurance. Il existe néanmoins sept conventions distinctes sur l'ensemble du périmètre, avec des spécificités selon les secteurs d'activité. Tous les collaborateurs de Natixis Assurances sont couverts par la convention collective de l'assurance.

En Assurances de personnes, à l'exception du Centre d'Expertise et de Relation Client, l'horaire collectif hebdomadaire est de 39 heures. Des jours de RTT sont attribués en compensation aux collaborateurs.

Le CERC est régi par la règle des 35 heures hebdomadaires

Le dispositif actuel d'accord sur l'aménagement du temps de travail

intègre plusieurs types de contrats (temps partiel, temps réduit, aménagement spécifique lié à un handicap, etc.) et prévoit les conditions de rémunération et de cotisations associées.

En Assurances non vie, 62% des collaborateurs sont sur un horaire en cycle en cohérence avec l'activité des plateaux téléphoniques sinistres et relation clientèle :

#### Durée du travail du Plateau 1 (gestion des sinistres)

Durée annue	lle du travail	Durée quotidienne moyenne de référence
1 582 heures	<b>226</b> jours	7 heures

#### Durée du travail du Plateau 2 (gestion des sinistres)

Durée annue	lle du travail	Durée quotidienne moyenne de référence
1 607 heures	<b>223</b> jours	7heures 12mn

#### Durée du travail DRC (relation clientèle)

Durée annue	lle du travail	Durée quotidienne moyenne de référence
1 582 heures	<b>226</b> jours	7heures

Par ailleurs, 30% des collaborateurs sont au forfait jours (211 jours travaillés par an), il s'agit de la population cadre. Enfin, 8% ont un horaire variable (non-cadres hors fonctions plateaux). La durée annuelle du travail pour les non-cadres hors plateaux est de 1 607 heures sur 218 jours travaillés soit une durée journalière de référence de 7 heures 22 minutes.

Le taux d'absentéisme s'élève à 4,6% à fin décembre 2015, quasi stable par rapport à fin décembre 2014. Ce taux ne tient pas compte des congés parentaux, sabbatiques et pour création d'entreprise.

Natixis Assurances	2015	2014
Temps partiel en % de l'effectif CDI + CDD	11,70%	11,53%

2.4 Relations sociales

Natixis Assurances dispose de ses propres instances représentatives du personnel et garantit un espace de dialogue social. Ses instances représentatives du personnel (IRP) sont également impliquées au niveau du périmètre Natixis Intégrée garantissant ainsi la représentation de l'ensemble du personnel.

L'accord relatif au droit syndical et à la négociation collective au sein de Natixis Intégrée, signé en 2010 entre la direction et la majorité des organisations syndicales représentatives, a doté Natixis Intégrée de coordonnateurs syndicaux, interlocuteurs privilégiés de la direction dans l'organisation du dialogue social, et d'une instance conventionnelle de négociation intégrée.

Sur le périmètre Assurances de personnes, Natixis Assurances a signé trois accords en 2015 :

- accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- accord sur l'exercice du droit syndical et des fonctions représentatives du personnel:
- accord portant sur la participation aux frais de garde d'enfants des salariés et le transfert de la gestion de cette prestation au comité d'établissement Natixis Paris et centres rattachés.

Sur le périmètre Assurances non vie, Natixis Assurances a signé quatre accords en 2015 :

- un accord sur les astreintes :
- un accord d'adhésion au PES Natixis Intégrée :
- un accord de dénonciation de l'accord d'adhésion de BPCE Assurances au PERCO BPCE;
- un accord d'adhésion au PERCO Natixis Intégrée.

Sur le périmètre Natixis Intégrée applicable à Natixis Assurances, quatre accords ont été signés en 2015 :

- un accord sur le télétravail;
- un accord de participation des salariés de Natixis Intégrée aux résultats de l'exercice 2015;
- un accord salarial:
- un avenant à l'accord du plan d'épargne salariale de Natixis.

### 2.5 Santé et sécurité

En 2015, Natixis Assurances a continué de renforcer ses mesures de prévention par la poursuite de la démarche annuelle de prévention des risques professionnels.

En 2015 Natixis Assurances a déclaré 3 accidents de travail pour le métier Assurances de personnes et 8 pour le métier Assurances non vie. Pour ses activités Assurances de personnes, Natixis Assurances n'a pas déclaré d'accident de travail en 2014. Pour ces activités, il a été enregistré un taux de fréquence d'accident de travail de 5,17 et un taux de gravité de 0,07.

En Assurance non vie, pour l'année 2015, 170 entretiens se sont déroulés avec une assistante sociale pour 65 salariés (40 sur Mérignac et 25 pour le site de Martillac) concernant trois problématiques

- 60% des demandes sont motivées par des problèmes complexes de santé, d'accès au droit, de maintien dans l'emploi dans le cadre de maladies chroniques évolutives ;
- 30% des sollicitations sont centrées sur des nécessités de relogement après séparation et la recherche d'informations sociales autour de ce thème ;
- 10% restant pour tout type d'accès au droit.

Natixis Assurances entretient une relation étroite avec les acteurs de la santé (médecins du travail, infirmières, ergonomes, CARSAT, etc.) permettant ainsi l'aboutissement d'actions relatives aux sujets d'hygiène, sécurité, conditions de travail et plus généralement de qualité de vie au travail (groupes de travail sur l'organisation des plateaux téléphoniques, renforcement du process concernant les travaux et la maintenance des bâtiments, extension du parking sur Mérignac, étude d'un agrandissement des locaux parisiens, suivi de la

réglementation et des contrôles réglementaires, inspections régulières des sites avec les CHSCT, etc.). En Assurances de personnes, un complément de budget est alloué au comité d'entreprise et destiné exclusivement à la mise en place d'action pour le bien-être au travail.

Natixis Assurances, pour son métier Assurances de personnes, donne une subvention exceptionnelle à son comité d'entreprise pour la mise en place d'actions afin de développer un environnement de bien-être pour ses salariés (séances de massage, relaxation, conférence sur le tabagisme, etc.).

2.6 Formation
---------------

La politique de formation de Natixis Assurances, en lien avec le plan stratégique de Natixis « New Frontier », constitue un des facteurs clés pour accompagner les collaborateurs dans leur développement et celui de Natixis sur ses métiers cœurs.

Conformément à l'accord sur l'emploi du 13 septembre 2013, l'activité formation sur la période 2014-2017 est orientée autour de cinq axes principaux:

- préparer et accompagner les mobilités au sein de l'entreprise ;
- renforcer les compétences managériales et consolider les pratiques communes;
- renforcer la démarche de professionnalisation des équipes ;
- accompagner les grands projets métiers et dispositifs de l'entreprise ;
- accompagner l'intégration des nouveaux collaborateurs.

Les équipes en charge de la formation mettent en place des solutions globales ou dédiées, proposées sous forme d'actions ponctuelles ou de parcours qui visent le développement des compétences, individuelles et collectives. Ces solutions contribuent ainsi au maintien de l'employabilité de nos collaborateurs et à l'amélioration continue de leurs aptitudes professionnelles.

Natixis Assurances	2015	2014
Nombre d'heures de formation	28 561	27 433

Données provisoires représentant a minima 95% des heures effectuées sur l'année. Les données concernant les heures de formation longue durée sont pour partie en heures théoriques.

Ce recensement fait sur le périmètre Assurances de personnes n'inclut pas les formations dispensées en interne.

### 2.7 Diversité et égalité des chances

Natixis Assurances accompagne Natixis, signataire de la charte de la diversité depuis 2009, dans son engagement et lutte contre les discriminations sous toutes ses formes et à toutes les étapes de gestion des ressources humaines : recrutement, formation ou gestion des carrières de ses collaborateurs.

Natixis Assurances met en place une politique visant à capitaliser sur la diversité des profils, des expériences et des compétences autour de trois axes prioritaires:

• l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

- le maintien dans l'emploi des collaborateurs seniors ;
- l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap.

#### **Égalité Hommes - Femmes**

En Assurances de personnes, un accord professionnel entre les femmes et les hommes a été signé le 2 juin 2015.

En Assurances non vie, un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé le 5 janvier 2012.

Natixis Assurances	2015	2014
Part des femmes dans la catégorie cadre	54,48%	52,95%

#### Maintien dans l'emploi des collaborateurs seniors

Natixis Assurances s'appuie sur le plan d'action de Natixis visant à favoriser le maintien dans l'emploi des collaborateurs de plus de 55 ans, avec des actions de formation et de gestion de carrière dédiées, ainsi que l'accès au temps partiel aidé pour les 58 ans et plus, en vue de répondre aux aspirations des seniors en fin de carrière.

L'accord sur l'emploi signé par la direction de Natixis en septembre 2013 intègre notamment un contrat de génération, qui prévoit de mettre en place de nouvelles mesures en faveur des seniors, parmi lesquelles le mécénat de compétences auprès d'associations, afin d'amorcer la transition entre vie active et retraite pour les collaborateurs de plus de 58 ans.

Natixis Assurances	2015	2014
Part des salariés de 55 ans et plus	4,50%	4,08%

#### Emploi et insertion de personnes handicapées

Natixis Assurances adhère à la politique de Natixis en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, mise en œuvre dans le cadre de l'accord agréé en décembre 2013 pour la période 2014-2016. Les mesures concernent le recrutement ou le maintien dans l'emploi de personnes handicapées, le développement de la sous-traitance au secteur protégé et adapté, ou encore des actions de sensibilisation des collaborateurs.

Pour compléter ce dispositif, depuis 2009, Natixis Assurances est membre actif de GEMA Handicap. Elle initie également de nombreuses manifestations faisant intervenir des personnes en situation de handicap (art graphique, conférences, partenariat avec des associations, etc.) visant ainsi à sensibiliser ses collaborateurs.

Natixis met au service de ses filiales différents projets d'accessibilité des bâtiments pour les collaborateurs ou visiteurs externes à mobilité réduite ou en situation de handicap auditif ou visuel.

Natixis Assurances	2015	2014
Effectif de travailleurs handicapés	29	29

Un taux d'emploi global de 2,2% qui se répartit en 2,5% pour le métier Assurances de personnes et 1,9% pour le métier Assurances non vie en 2015.





### 3. Informations environnementales

3.1

Politique environnementale

#### Organisation mise en place et certifications

Le service Exploitation des immeubles de la direction de l'immobilier et de la logistique de Natixis (DIL) assure le pilotage et la maintenance des installations techniques des immeubles utilisés par Natixis Assurances. Ce service est certifié ISO 9001 et ISO 14001, notamment sur le périmètre des immeubles occupés par le métier Assurances de personnes en dehors des sites de Mérignac (immeubles St-Exupéry et Auriol) et de Martillac (immeuble Montesquieu) qui sont directement gérés par la direction des Services généraux du métier Non Vie. En l'absence de données environnementales concernant le bâtiment de Dijon, celles-ci ne sont pas communiquées.

La DIL s'assure d'une gestion optimale des ressources avec un pilotage fin des différentes consommations : énergie (électricité, fluides chauds et froids), eau, papier. Ces différentes mesures combinées à une sensibilisation des collaborateurs aux « gestes verts » permettent depuis plusieurs années une baisse significative des consommations.

Les données environnementales non significatives de Natixis Life et de BPCE Relation Assurances ne sont pas intégrées au présent rapport.

#### Formation et information des salariés

Une communication et des actions régulières permettent de sensibiliser les collaborateurs de Natixis Assurances au développement durable afin de réduire leur impact sur l'environnement. La communication interne, la communication RH ou les invitations aux manifestations sont diffusées exclusivement via des supports numériques. Des animations sont systématiquement organisées pour la Semaine du développement durable et la Semaine européenne de la réduction des déchets.

#### Moyens de prévention des risques environnementaux et des pollutions

Les personnes en charge du pilotage, de l'exploitation et de la maintenance technique des immeubles de Natixis sont spécifiquement formées à ces enjeux. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions conduisent notamment à réaliser des exercices de simulation de déversements accidentels de polluants dans chaque immeuble.

3.2

Pollution et gestion des déchets

Les principaux déchets produits par Natixis Assurances sont des papiers, enveloppes et cartons, dont la consommation diminue progressivement.

Piloté par la direction de l'Immobilier et de la logistique de Natixis, le tri des déchets est généralisé à tous les bâtiments de Natixis et s'articule autour des actions suivantes :

- tri et recyclage du papier dans les bureaux ;
- collecte et traitement spécifique des piles ;
- récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE):
- tri et recyclage des stylos en plastique.

Volume des déchets triés de Natixis Assurances	2015	2014*	
Papier, enveloppes et cartons (en tonnes)	56 36,40		
Piles et batteries (en tonnes)	0,24 0,03		
DEEE (en tonnes)	0,22**	0,01	
Tubes fluorescents ou néons (en nombre)	610**	250	
Cartouches (en tonnes)	ND ND		
Déchets industriels banals – non triés (en tonnes)	26,55**	17,63	

<sup>\*</sup>Hors bureaux de Paris concernant le métier Assurances non vie

Dans les immeubles gérés par la direction Immobilier et logistique de Natixis, l'ensemble des déchets est trié : déchets industriels banals (papier, carton, verre, métaux, etc.) et déchets industriels dangereux (DEEE, solvants, peintures, vernis, déchets infectieux, etc.). 100 % de ces déchets triés font l'objet de recyclage ou de traitement spécifique.

#### **Utilisation durable** 3.3 des ressources

Consommation de matières premières et d'énergie de Natixis Assurances	2015 2014			
Consommation totale d'eau (en m³)	8 185,74*	2 459**		
Consommation totale de papier (en tonnes)	27,57	43,01		
Consommation totale d'électricité des immeubles (en MWh)	5 093,47	2 940,40***		
Consommation totale de fioul (en m³)	0,32	0,34		

<sup>\*</sup> La consommation d'eau concernant 2 bâtiments sur 3 : Bercy et Quai de Bercy

Dans les immeubles gérés par la direction Immobilier et logistique de Natixis, des actions ont été entreprises pour optimiser la consommation d'eau : surveillance continue des réseaux pour détecter des fuites éventuelles, mise en place de limiteurs de pression, installation de pluviomètres pour arrêter les arrosages automatiques par temps de pluie, sensibilisation des collaborateurs.

Les consommations de papier des collaborateurs (papier ramette, papier à en-tête) sont en baisse régulière et une grande majorité des papiers utilisés bénéficie de certifications de gestion durable des forêts (labels FSC(1) et PEFC (2)).

Dans les immeubles gérés par la direction Immobilier et logistique de Natixis, les consommations d'énergie des bâtiments sont optimisées depuis plusieurs années avec différentes mesures :

- politique de changement des ampoules avec le déploiement d'ampoules équipées de diodes électroluminescentes (LEDs) ;
- installation de systèmes d'allumage par détection automatique de présence :
- optimisation des consommations de chaud et de froid avec une meilleure prise en compte de la température extérieure des bâtiments.

# 3.4

#### Changement climatique

#### Rejet de gaz à effet de serre

Le bilan carbone de Natixis Assurances est évalué à partir du bilan carbone calculé pour Natixis Intégrée. Il prend en compte les postes

- énergie : consommations énergétiques du bâtiment (électricité, gaz, fioul, vapeur et froid);
- hors énergie : fuites de fluides frigorigènes ;
- achats et services : ensemble des biens et services achetés par l'entreprise ;
- déplacements de personnes : déplacements domicile-travail et déplacements professionnels des collaborateurs ;
- immobilisations : bâtiments, véhicules, biens informatiques ;
- fret : messagerie, coursiers ;
- déchets : déchets générés dans les bureaux.

Il est réalisé par extrapolation sur la base de Natixis. Concernant le périmètre Assurances non vie, les émission de GES ont été calculées sur la base des consommations d'électricité des immeubles et des déplacements en avion et en train fournis par les prestataires.

En consolidé:

	2015	2014
Total émission GES (tonnes équivalent CO²)	3 536,13	2 813*

<sup>\*</sup>En Assurances non vie, seules les consommations en électricité des bâtiments ont été prises

<sup>\*\*</sup> Métier Assurances non vie

<sup>\*\*</sup> La consommation totale de l'eau n'est pas disponible pour le métier Assurances non vie

<sup>\*\*\*</sup> Hors bureaux de Paris concernant le métier Assurances non vie

<sup>(1)</sup> Forest Stewardship Council (2) Programme for the endorsement of Forest Certification schemes.

Chez Natixis, un plan d'action carbone est appliqué afin de réduire les émissions de GES:

- bâtiments : optimisation de l'occupation des surfaces, réduction des consommations d'énergie;
- déplacements professionnels : règles d'utilisation du train et de l'avion définies dans la politique voyage, restriction de l'utilisation des taxis et développement des visioconférences ;
- informatique : conditions plus strictes d'attribution de matériel de mobilité (téléphone portable, PC portable, etc.).

#### Adaptation aux conséquences du changement climatique

Natixis Assurances propose des produits permettant de se protéger contre les risques climatiques notamment dans ses contrats multirisques tant pour le particulier que pour le professionnel au titre de la garantie « catastrophe naturelle ». Le plan de continuité d'activité de Natixis intègre la gestion d'événements climatiques extrêmes et leurs conséquences sur les immeubles et data centers



de l'entreprise.

3.5

#### **Biodiversité**

Développant une activité tertiaire en milieu urbain, Natixis Assurances n'a pas d'impact significatif direct sur les milieux naturels. Pour autant, des mesures de prévention sont prises par la direction Immobilier et logistique de Natixis dans le but d'éviter toute pollution accidentelle des eaux ou de l'air : entretien régulier des installations sensibles,

renforcement de l'étanchéité des locaux contenant des produits potentiellement polluants.

3.6

#### Déploiement de la digitalisation

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, Natixis Assurances s'est appuyée sur l'utilisation des nouvelles technologies et a par exemple :

- favorisé la visioconférence avec une sensibilisation toute particulière au logiciel Lync et à l'installation d'outils dédiés permettant ainsi une communication face à face tout en entraînant une réduction des transports et une diminution des déplacements ;
- multiplié les applications mobiles auprès de nos clients assurés telles que Rouler Serein, Assur360 avec les Googlecardboard, l'e-constat, etc.;
- proposé à nos clients de recevoir leur communication annuelle par voie électronique plutôt que papier.

En outre, Natixis Assurances a finalisé en 2015 deux grands projets :

- la signature électronique qui permet au client de signer son contrat d'assurance via Internet évitant ainsi l'impression de nombreux feuillets. La signature électronique est déployée pour tous les produits de prévoyance des Banques Populaires avec pour ambition de l'étendre à tous les produits Vie distribués par les Banques Populaires et par les Caisses d'Epargne à horizon 2017.
- la généralisation du « zéro papier » :
  - pour le traitement et le suivi des dossiers de nos clients ;
- avec une numérisation au plus près de la réalisation des actes de gestion dans les réseaux de distribution contribuant ainsi à la réduction des gaz à effets de serre.

Pour preuve de son engagement, Natixis Assurances s'est vu décerner le trophée « Argus Digital » et le trophée du « meilleur stratège en matière de communication numérique » par les Couronnes Instit

Ces trophées viennent récompenser toute la démarche innovation et digitale initiée en 2014 pour développer l'acculturation au digital des collaborateurs.

### 4. Informations sociétales

4.1

#### Impact territorial, économique et social de l'activité

Natixis est la banque de financement, de gestion, d'assurance et de services financiers du Groupe BPCE. Ses métiers sont entièrement dédiés au conseil et à l'accompagnement financier de ses clients et contribuent au développement économique des territoires où elle exerce ses activités, au bénéfice des populations locales.

En développant son activité dédiée à l'assurance de personnes, Natixis Assurances est un investisseur responsable. Au travers de son produit Horizéo, elle offre à ses clients la possibilité de souscrire à des fonds solidaires dont le principe maître est de privilégier l'énergie, la gestion des ressources naturelles, la consommation, la construction et l'urbanisme.

Natixis Assurances prend en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de décision en matière d'investissements, via son principal gérant d'actifs NAM signataire des PRI (Principles for Responsible Investment). Natixis Assurances dispose d'un parc immobilier avec un label environnemental de plus de 375 000 m² soit plus de 80% de la surface de son portefeuille immobilier et les fonds ISR représentent par ailleurs près de 210 M€ au 31 décembre 2015.

En novembre 2015, Natixis Assurances s'est distinguée en se positionnant comme un acteur majeur dans le financement

de Tera Neva, une solution d'investissement durable dont les fonds collectés sont consacrés à des projets liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Ce projet, lancé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI), associe performance financière et investissement durable. Cette initiative correspond à l'ambition visée par Natixis Assurances de répondre à l'intérêt croissant des investisseurs pour les produits « green » et de participer au financement de projets d'efficacité énergétique en Europe et ailleurs.

Natixis Assurances contribue au développement de l'emploi local par le biais de ses implantations avec plus de 850 collaborateurs travaillant dans des bureaux répartis sur Paris, Bordeaux, Dijon, Villeneuve d'Asca et Reims. Par nature, la présence de ces activités a un impact positif sur le développement et le maintien de l'emploi en région.

4.2

#### Relations avec les parties prenantes

#### Conditions du dialogue avec les parties prenantes

Dans le cadre de ses activités, Natixis Assurances est amenée à interagir avec différents types d'acteurs dont voici une liste, non exhaustive :

Parties prenantes	Qui ?	Mode de relation
Clients	<ul> <li>Entreprises</li> <li>Institutionnels</li> <li>Particuliers</li> <li>Réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne</li> </ul>	<ul> <li>Réponse à des questionnaires</li> <li>Appel d'offres</li> <li>Élaboration et gestion de produits</li> <li>Contrats</li> <li>Plateformes téléphoniques dédiées</li> </ul>
Collaborateurs	<ul> <li>Collaborateurs des filiales de Natixis Assurances</li> <li>Représentants du personnel et syndicaux</li> </ul>	<ul> <li>Supports d'information internes</li> <li>Comités spécifiques (ex. CHSCT)</li> <li>Baromètre de satisfaction interne</li> <li>Forum des bénévoles</li> <li>Intervenants formation</li> </ul>
Actionnaires	• Natixis	Conseil d'administration     Comités financiers, risques, développement
Associations	<ul> <li>Associations : Les Toiles enchantées, le Secours populaire, les Restos du cœur, les Chiens guides de Paris, Planète urgence</li> </ul>	Dons     Mécénat de compétence     Bénévolat de collaborateur
Acteurs institutionnels, régulateurs	• Instances de régulations financières • FFSA - GEMA	<ul> <li>Participation à des groupes de place</li> <li>Transmission d'informations et de documents pour contrôle et audit</li> </ul>
Universités et écoles	• Écoles et universités de commerce, d'actuariat et de finance	<ul> <li>Soutien de chaires</li> <li>Relations grandes écoles et universités</li> <li>Campus Awards</li> <li>Accueil de stagiaires et d'étudiants en alternance</li> </ul>

#### REPORTING RSE

#### Actions de partenariat ou de mécénat

Les collaborateurs de Natixis Assurances s'engagent dans de multiples opérations de solidarité initiées par Natixis, parmi lesquelles :

- lutte contre le paludisme avec l'opération « actionnaire solidaire »;
- soutien de l'Institut Gustave Roussy pour la lutte contre le cancer ;
- participation à la Course Odyssea, au Téléthon de la Finance ou à la Course du cœur;
- congés solidaires en partenariat avec l'association Planète urgence ;
- participation à l'appel à projets interne « The Boost » ;
- forum des bénévoles.

Sur le périmètre Non Vie, Natixis Assurances est engagée depuis plusieurs années aux côtés de l'association Prévention routière. Le soutien à cette association se concrétise par la signature d'un protocole de partenariat mais aussi des actions de communication régulières. En 2015, un don de 20 000 euros a été fait à l'association Prévention routière.

4.3

#### Sous-traitance et fournisseurs

L'ensemble des achats de Natixis Assurances en Assurances de personnes est réalisé par la direction des Achats de Natixis, qui met en place une démarche d'achats responsable afin de promouvoir les produits et services plus respectueux de l'environnement et qui apportent des garanties, voire une valeur ajoutée, aux niveaux social et sociétal.

Les acheteurs et prescripteurs disposent à cet effet d'un certain nombre d'outils :

- « référentiel des achats responsables » qui formalise les critères sociaux et environnementaux réglementaires ou recommandés pour les catégories d'achats les plus courantes ;
- charte de relation avec les fournisseurs intégrant ses valeurs en matière de développement durable ;
- clauses « développement durable » dans les appels d'offres et les contrats.

En respectant ces différentes clauses, les fournisseurs de Natixis s'engagent à se conformer aux normes et aux réglementations en vigueur en matière de RSE, à promouvoir et à faire appliquer ces engagements auprès de leurs fournisseurs et sous-traitants.

Dans la continuité des années précédentes, la direction des Achats a lancé une enquête développement durable auprès de 30 fournisseurs de prestations. Toutes les sociétés ont obtenu une note globale ne présentant pas de risque élevé pour Natixis.

En 2015, la direction des Achats a également poursuivi sa contribution au plan d'action de Natixis en faveur des personnes handicapées avec le développement du recours aux prestataires du secteur adapté et protégé (STPA).

En Assurances non vie, la politique d'achats responsables s'appuie sur des principes de sélection de nos partenaires entrant dans le cadre du respect des réglementations et des normes en vigueurs dans le domaine de la RSE (gouvernance, droits de l'homme, relations et conditions de travail, environnement, bonnes pratiques des affaires, contribution au développement local), tout en s'adaptant aux enjeux spécifiques du périmètre acheté.

#### Loyauté des pratiques

#### Prévention de la corruption

La prévention de la corruption fait partie d'un dispositif global de sécurisation financière existant au sein de Natixis Assurances. Adhérente au Pacte mondial des Nations unies, Natixis en soutient les principes et applique notamment une stricte procédure sur les cadeaux reçus et offerts.

#### **Protection des consommateurs**

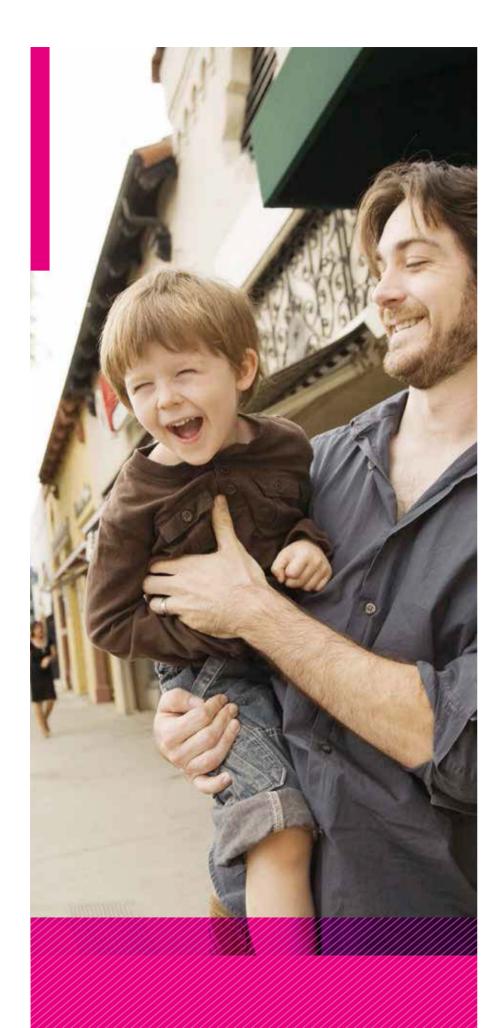
En matière de sécurité des consommateurs, les collaborateurs de Natixis Assurances sont tenus d'exercer leur activité de manière honnête et loyale. Au moment de la vente d'un produit, ils sont soumis à un certain nombre de règles dans l'intérêt et pour la protection de leurs clients.

4.4

#### Autres actions en faveur des droits de l'homme

Signataire du Pacte mondial des Nations unies, Natixis est engagée dans le respect des droits de l'homme et s'efforce de respecter les conventions de l'OIT. Ce principe fondamental est intégré à différents niveaux chez Natixis et se décline chez Natixis Assurances :

- il est naturellement appliqué dans la politique de gestion des ressources humaines, veillant à maintenir de bonnes conditions de travail et de sécurité pour les collaborateurs de Natixis Assurances ;
- il est pris en compte dans le cadre de la politique d'achats responsables de Natixis : les contrats fournisseurs et les règles et principes établis par la direction des Achats (appels d'offres, charte développement durable fournisseurs, contrats) incluent des clauses relatives au respect des droits de l'homme par les fournisseurs et leurs sous-traitants





# Comptes consolidés

#### BILAN

ACTIF (en k€)	31/12/2015	31/12/2014
Écarts d'acquisition	19 328	19 328
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	-	-
Autres immobilisations incorporelles	165 112	139 133
ACTIFS INCORPORELS	184 440	158 461
Immobilier de placement	1 039 713	1 045 766
Immobilier de placement en unités de compte	81 022	72 564
Placements détenus jusqu'à leur échéance	2 331 000	2 793 033
Placements disponibles à la vente	39 588 427	38 203 854
Placements en option de juste valeur et détenus à des fins de transaction	2 728 500	2 267 697
Placements prêts et créances	733 061	457 723
Placements financiers	45 380 988	43 722 307
Placements financiers en unités de compte	8 158 399	7 409 414
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	39 261	38 703
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	54 699 383	52 288 754
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	88 990	82 560
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	8 095 879	7 623 504
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	7 909	7 981
Frais d'acquisition reportés	48 457	52 678
Participation aux bénéfices différée active	-	-
Actifs d'impôt différé	51 800	66 034
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	495 336	529 296
Créances nées des opérations de cession en réassurance	6 665	10 019
Créance d'impôt exigible	89 882	61 762
Autres créances	181 288	108 967
AUTRES ACTIFS	881 337	836 737
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉ	-	-
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	231 663	383 365
TOTAL DE L'ACTIF	64 181 692	61 373 381

PASSIF (en k€)	31/12/2015	31/12/2014
Capital social ou fonds équivalents	135 077	120 096
Primes d'émission, de fusion et d'apport	904 873	800 230
Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet	248 620	249 042
Autres réserves et OCI non recyclable	37 121	35 750
Résultats cumulés	141 178	107 226
Résultat net consolidé de l'exercice	169 911	149 915
Écarts de conversion	2 372	876
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	1 639 152	1 463 135
Intérêts minoritaires	146 517	132 445
CAPITAUX PROPRES TOTAUX	1 785 669	1 595 580
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	36 492	31 505
Dettes subordonnées	1 034 320	795 049
Dettes de financement représentées par des titres	-	-
Autres dettes de financement	156 112	273 129
DETTES DE FINANCEMENT	1 190 432	1 068 178
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	22 639 062	21 040 962
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en unités de compte	5 276 849	4 801 042
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	27 915 911	25 842 004
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	16 362 426	16 140 336
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	-	-
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en unités de compte	2 961 917	2 657 927
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	19 324 343	18 798 263
Instruments dérivés séparés sur contrats	-	-
Participation aux bénéfices différée passive	2 813 917	3 419 342
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	50 054 171	48 059 609
Passifs d'impôt différé	35 242	33 153
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	320 471	228 915
Dettes d'exploitation représentées par des titres	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	8 285	16 527
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	207 514	211 779
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	8 045 501	7 584 203
Dettes d'impôt exigible	30 241	78 666
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	55 471	50 407
Autres dettes	2 412 203	2 414 859
AUTRES PASSIFS	11 114 928	10 618 509
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	-	-
TOTAL DU PASSIF	64 181 692	61 373 381

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en k€)	31/12/2015	31/12/2014
Primes émises	5 822 030	5 769 879
Variation des primes non acquises	(28 977)	(24 486)
Primes acquises	5 793 053	5 745 393
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-
Autres produits d'exploitation	78 915	65 373
Produits des placements	1 297 976	1 287 272
Charges des placements	(156 662)	(131 995)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	433 351	253 476
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	348 666	479 459
Variation des dépréciations sur placements	(33 538)	(25 134)
Produits des placements nets de charges	1 889 793	1 863 078
Charges des prestations des contrats	(6 408 210)	(6 480 971)
Produits des cessions en réassurance	917 846	1 521 930
Charges des cessions en réassurance	(944 088)	(1 548 586)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(26 242)	(26 656)
Charges des autres activités	-	-
Frais d'acquisition des contrats	(559 330)	(495 471)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-
Frais d'administration	(319 606)	(302 084)
Autres produits et charges opérationnels courants	(114 339)	(84 678)
Autres produits et charges opérationnels non courants	-	-
RÉSULTAT OPERATIONNEL	334 034	283 984
Charges de financement	(49 969)	(31 640)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	11 936	8 867
Impôts sur les résultats	(103 772)	(90 652)
Résultat après impôt des activités discontinues	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	192 230	170 559
Intérêts minoritaires	22 319	20 644
Résultat net (part du groupe)	169 911	149 915
Résultat par action (€)	9,60	9,52
Résultat dilué par action	9,60	9,52

## ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

dont part du groupe

dont part des minoritaires

(en k€)	31/12/2015	31/12/2014
RÉSULTAT NET	192 230	170 559
Écarts de conversion	1 497	1 428
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(897 343)	2 137 258
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(43)	514
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(344)	(819)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(4 191)	15 966
« Comptabilité reflet » brute d'impôt différé	899 084	(1 919 347)
Impôts	854	(80 190)
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(486)	154 810
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	191 744	325 369



296 514

28 854

170 800

20 944

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Comptes consolidés

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du groupe						
(en k€)	Capital social ou fonds équivalents	Primes	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultats cumulés	Total part du groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Situation au 31/12/2013	110 677	659 653	86 499	362 865	1 219 694	1	1 219 695
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31/12/2013 corrigée	110 677	659 653	86 499	362 865	1 219 694	1	1 219 695
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	-	-	146 601		146 601	8 209	154 810
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-		149 915	149 915	20 644	170 559
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)	-	-	146 601	149 915	296 515	28 854	325 369
Distribution de dividendes	-	-	-	(65 793)	(65 793)	-	(65 793 )
Mouvements sur le capital	9 419	140 577	-	-	149 996	-	149 996
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	15 657	(152 650)	(136 993)	103 544	(33 449)
Autres variations	-	-	-	(284)	(284)	47	(237)
Situation au 31/12/2014	120 096	800 230	248 757	294 053	1 463 136	132 445	1 595 580
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	(37)	4 937	4 900	260	5 160
Situation au 31/12/2014 corrigée	120 096	800 230	248 720	298 990	1 468 036	132 705	1 600 740
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	-	-	889	-	889	(1 376)	(486)
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	169 911	169 911	22 319	192 230
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)	-	-	889	169 911	170 800	20 943	191 744
Distribution de dividendes	-	-	-	(119 624)	(119 624)	(7 132)	(126 756)
Mouvements sur le capital	14 981	104 643	-	-	119 624	-	119 624
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	316	316	-	316
Régul. des capitaux propres des OPCVM	-	-	-	(147)	(147)	-	(147)
Divers	-	-	-	463	463	-	463
Situation au 31/12/2015	135 077	904 873	249 609	349 593	1 639 152	146 517	1 785 669

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en k€)	31/12/2015	31/12/2014
Résultat opérationnel avant impôt	334 034	283 984
- Plus et moins-values de cession des placements	(433 351)	(253 476)
+ Dotations nettes aux amortissements	93 668	60 292
+ Variation des frais d'acquisition reportés	4 221	(7 925)
+ Variation des dépréciations	33 538	25 134
+ Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers y	00 000	20101
compris PB différée	2 421 271	2 628 041
+ Dotations nettes aux autres provisions	6 189	19 112
- Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(348 666)	(479 459)
- Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	1 767	2 151
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	1 778 637	1 993 870
+ Variation des créances et dettes d'exploitation	494 347	335 270
+ Variation des valeurs données ou reçues en pension	(19 635)	(240 993)
+ Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	20 550	(538)
- Impôts nets décaissés	(150 587)	(160 128)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	2 457 346	2 211 465
- Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	-	(286 630)
+ Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	-	-
- Prises de participation dans des entreprises associées	(87)	-
+ Cessions de participations dans des entreprises associées	-	-
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	(87 )	(286 630)
+ Cessions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	23 640 548	24 203 286
+ Cessions d'immobilier de placement	17 764	17 811
+ Cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance	-	-
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	23 658 312	24 221 097
- Acquisitions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(26 285 008 )	(26 399 961)
- Acquisitions d'immobilier de placement	(402)	(6 842 )
- Acquisitions et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités	-	-
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	(26 285 410 )	(26 406 803)
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(45 231)	(34 872)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incoporelles	(45 231 )	(34 872)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(2 672 416)	(2 507 208)
+ Droits d'adhésion	-	-
+ Émissions d'instruments de capital	119 624	149 997
- Remboursements d'instruments de capital	-	-
+ Opérations sur actions propres	-	-
- Dividendes payés	(119 624)	(65 793)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	-	84 204
+ Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	300 000	368 000
- Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	(178 500)	(2 000 )
- Intérêts payés sur dettes de financement	(49 969)	(31 640 )
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	71 531	334 360
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	71 531	418 564
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier	366 838	239 463
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	2 457 346	2 211 465
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(2 672 416)	(2 507 208)
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	71 531	418 564
+ Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	79	4 554
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	223 378	366 838
dont:		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	231 663	383 365
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(8 285 )	(16 527)
		·

# **ÉTATS FINANCIERS**

**CONSOLIDÉS** Annexe aux comptes consolidés



## 1. Faits caractéristiques

1.1

Extension de l'activité au réseau Caisse d'Epargne

#### Projet assurément#2016

Conformément aux orientations stratégiques définies par le Groupe BPCE (« Grandir Autrement ») et Natixis (« New Frontier »), Natixis Assurances a lancé le projet assurément#2016 : l'objectif de ce projet est de mettre en place le dispositif de distribution, par le réseau des Caisses d'Epargne, des contrats d'assurance vie ou de capitalisation à vocation d'épargne retraite ou de prévoyance assurés par Natixis Assurances à compter du 1er janvier 2016 (en lieu et place de CNP Assurances)

Couvrant l'ensemble des aspects opérationnels, juridiques, commerciaux et financiers relatifs à cette ambition, ce programme repose sur la mobilisation de ressources internes et externes représentant un budget pluriannuel d'investissement supérieur à 55 M€. Sur la base d'une analyse détaillée des composantes de ce budget, une part majoritaire de ces dépenses sera activée pour être amortie sur une durée moyenne estimée à environ 5 ans.

Au 31 décembre 2015, la dépense globale afférente s'élevait à 37 M€, dont 11 M€ de charges.

Les constats intermédiaires réalisés en fin d'année 2015 sur l'ensemble des aspects du dispositif opérationnel, ont permis d'aborder avec sérénité le lancement effectif de l'offre sur les agences de deux Caisses d'Epargne pilotes au cours du mois de janvier 2016.

#### Accord de partenariat avec CNP Assurances

À compter de 2014, les groupes BPCE et CNP Assurances ont négocié les conditions d'un partenariat renouvelé dans le domaine de l'assurance de personnes, qui s'est traduit par la signature d'un protocole cadre général en date du 23 mars 2015.

À effet du 1er janvier 2016, les parties ont acté le non-renouvellement des accords existants et l'entrée en vigueur d'un partenariat renouvelé pour une durée initiale de sept ans renouvelable et comportant divers volets, dont :

- un volet relatif à l'Épargne Retraite, prévoyant en particulier l'internalisation des affaires nouvelles souscrites en Épargne-Retraite, désormais assurées par Natixis Assurances;
- un volet relatif à l'intermédiation et à l'animation de la distribution des contrats d'assurance, par lequel Ecureuil Vie Développement (EVD) devient une entité commune à Natixis Assurances et CNP Assurances. Dans le cadre de divers mandats de présentation de contrats d'assurance, EVD est appelée à jouer le rôle d'interface commune entre les assureurs Natixis Assurances et CNP Assurances d'une part, les entités du réseau Caisse d'Epargne relevant de l'accord de partenariat d'autre part ;
- un volet relatif à l'assurance collective des emprunteurs (ADE Collective), par lequel CNP Assurances devient le co-assureur apériteur à hauteur d'une quote-part de 66% des nouveaux contrats souscrits par les clients des réseaux Banque Populaire, Caisse d'Epargne et Crédit Foncier, Natixis Assurances étant co-assureur à 34%;
- un volet relatif à la prévoyance individuelle, limité à deux types de garanties.

En application de cet accord de partenariat et en date du 23 mars 2015, Natixis Assurances a notamment conclu les traités de réassurance suivants à effet du 1er janvier 2016 :

- un traité en quote-part ayant pour objet la réassurance de 10% du stock de contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par CNP et distribués par le réseau Caisse d'Epargne jusqu'à l'entrée en vigueur du dispositif conçu par Natixis Assurances pour distribuer ses contrats d'assurance via le réseau Caisse d'Epargne. Au 1er janvier 2016, Natixis Assurances réassure un stock d'encours exprimé en euros et en unités de compte de l'ordre de 11,5 milliards d'euros ;
- un traité en quote-part ayant pour objet la réassurance, par CNP Assurances, de 40% des affaires nouvelles d'assurance vie et capitalisation assurés par Natixis Assurances, via le réseau Caisse d'Epargne. Le traité porte sur les garanties exprimées en euros, à l'exclusion des garanties exprimées en unités de compte.



De même, dans le but d'assurer un certain alignement d'intérêts dans le cadre d'une transition progressive et ordonnée de l'activité actuellement assurée par CNP Assurances vers Natixis Assurances, les parties ont convenu de mettre en place un dispositif de réassurances, notamment un traité de réassurance en quote-part des encours « Caisse d'Epargne » de CNP : à compter de 2016, BPCE Vie, filiale à 100% de Natixis Assurances, réassurera une quote-part de 10% du stock de contrats d'assurance vie assuré par CNP Assurances et distribué par les Caisses d'Epargne jusqu'à la date de transition, soit un montant accepté de l'ordre de 11,5 milliards d'euros.

1.2

### Titres de participation

En application de l'accord de partenariat signé par les groupes BPCE et CNP le 23 mars 2015. Natixis Assurances a acquis la majorité des actions de la société Ecureuil Vie Développement, à savoir :

- 1 813 actions ordinaires auprès de BPCE SA, moyennant le paiement d'un prix de 87 k€ soit 48 € par action, représentant 49% du capital social et des droits de vote d'EVD, soit l'intégralité de la participation de BPCE, avec une prise d'effet au 21 décembre 2015 ;
- 74 actions EVD auprès de CNP Assurances représentant 2% du capital et des droits de vote d'EVD, moyennant le paiement d'un prix de 3,5 k€, soit 48 € par action avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> ianvier 2016.

Dans le cadre de mandats de présentation de contrats d'assurance et d'animation commerciale, la société EVD assure un rôle d'interface commerciale entre les réseaux bancaires et les assureurs ; de même, elle regroupe les moyens engagés pour l'accompagnement et le pilotage commercial requis par les portefeuilles de contrats d'assurance vie à vocation d'épargne retraite et de prévoyance individuelle souscrits par les clients du réseau Caisse d'Epargne.

L'analyse des dispositions du pacte d'actionnaires de la société

EVD a conduit à retenir la mise en équivalence comme méthode de consolidation dans les comptes de Natixis Assurances, à partir de l'arrêté du 31 décembre 2015.

1.3

### Changement de dénomination sociale des filiales

Conséquence de cet élargissement des activités au réseau des Caisses d'Epargne, les raisons sociales des compagnies ont été modifiées au cours du mois de juin 2015, afin de marguer leur ancrage au sein de tous les réseaux BPCE : ABP Vie, ABP Prévoyance et ABP IARD sont devenues BPCE Vie, BPCE Prévoyance et BPCE IARD.

1.4

### Constitution du GIE BPCE **Relation Assurances**

BPCE Vie et BPCE Prévoyance, filiales à 100% de Natixis Assurances, ont constitué un groupement d'intérêt économique (GIE) sans capital et régi par les articles L.251-1 à L.251-23 du Code de commerce, dont la dénomination est « GIE BPCE Relation Assurances ».

Ce GIE a été immatriculé le 20 novembre 2015 au RCS de Paris sous le numéro 814 206 686 et a commencé son activité le 9 septembre 2015. Il a pour objet la gestion et le suivi des contrats d'assurance commercialisés, soit par des assureurs, soit par des intermédiaires en assurance, l'animation d'un centre d'expertise et de relation client dédié à la gestion des contrats d'assurance, la numérisation des actes liés à la commercialisation ou à la gestion de contrats d'assurance. Le siège social du GIE est situé 30, avenue Pierre Mendès France à Paris 13e et son établissement principal est situé 20, avenue de l'Harmonie à Villeneuve d'Asca (59650).

Le GIE est consolidé par intégration globale.

## **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS** Annexe

aux comptes consolidés

#### 1.5 Financement des activités

Compte tenu de la croissance significative constatée en 2015 et anticipée sur les prochains exercices, les réflexions relatives à la politique de financement dans le contexte Solvabilité 2 ont été poursuivies. Cela s'est traduit par :

- une augmentation de capital de la société mère, représentant un produit total d'émission de 120 M€, entièrement souscrite par Natixis via le réinvestissement du dividende payé en 2015 ;
- la souscription le 16 janvier 2015 d'un emprunt subordonné auprès de Natixis, actionnaire à 100% de Natixis Assurances, dont les caractéristiques sont les suivantes
- montant de l'émission : 300 M€;
- date de remboursement : 16 décembre 2025 :
- taux d'intérêt :
  - fixe de 2,695% pour la période allant du 16 janvier 2015 au 15 décembre 2024, payable annuellement ;

- Euribor 12 mois assorti d'une marge de 2% pour la période allant du 16 décembre 2024 au 16 décembre 2025 ;
- possibilité de remboursement anticipé : en totalité, le 16 décembre 2024:
- clause de subordination portant sur le principal, en cas de liquidation/faillite.

Ce prêt a pour objectif de compléter les éléments éligibles à la couverture de l'exigence de marge de solvabilité requise par la réglementation applicable aux activités d'assurance.

## 1.6

## Événements climatiques

Les événements climatiques de 2015 n'ont pas eu d'impact significatif sur les activités dommages de Natixis Assurances. Les événements les plus significatifs de la période sont les inondations du Sud-Est de la France intervenues au mois d'octobre.

## 2. Référentiel IFRS

## 2.1

### Référentiel appliqué

Les états financiers sont établis conformément :

- au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;
- au réglement CRC n° 2000-05 relatif aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances et au Code des assurances pour les contrats d'assurance et les traités de réassurance sous réserve des dispositions d'IFRS 4.

Les états financiers ont par ailleurs été préparés en référence :

- à la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS par les organismes d'assurance mise à jour en janvier 2007;
- à la recommandation CNC n° 2009-R.05 du 2 juillet 2009 relative au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international;
- à la recommandation du CNC publiée le 19 décembre 2008 et relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurance.

## 2.2

#### Normes et interprétations non utilisées

Les normes et interprétations publiées par l'IASB, adoptées par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire en 2015 sont appliquées pour l'établissement des états financiers du 31 décembre 2015 et notamment les textes entrés en vigueur en 2015,

en particulier l'interprétation d'IFRIC 21 sur les taxes.

Aucune norme, amendement ou interprétation n'a été anticipé en 2015.

## 2.3

#### Première application

La date de première application des normes IFRS est pour Natixis Assurances le 1er janvier 2004.

Le principe général défini par IFRS 1 quant aux modalités de première application des normes internationales est l'application rétrospective des normes en vigueur au 31 décembre 2005.

Les normes proposent néanmoins certaines options ou exemptions en matière de première application. Les choix significatifs ayant été effectués sont les suivants :

- regroupement d'entreprises : non-retraitement des regroupements antérieurs au 1er janvier 2004;
- la valeur retenue pour les écarts d'acquisition est leur valeur nette comptable en normes françaises au 1er janvier 2004;
- écart de conversion cumulé d'Adir réputé nul au 1er janvier 2004 ;
- écart d'acquisition en devises d'Adir : application prospective d'IAS 21 consistant à geler cet écart en euros ;
- dépréciation des instruments de capitaux propres : application rétrospective des règles de dépréciation. Les marchés financiers ayant atteint des points bas en septembre 2002 et en mars 2003, l'évaluation rétrospective s'est limitée dans les faits au 31 décembre 2002;
- consolidation des OPCVM et des SCI contrôlés : application rétrospective.

## 3. Méthodes et périmètre de consolidation

3.1

Méthodes de consolidation

## Intégrations et mise en équivalence

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- l'intégration globale pour les entités contrôlées au sens d'IFRS 10 :
- la comptabilisation des actifs et des passifs pour les activités conjointes au sens d'IFRS 11;
- la mise en équivalence pour les co-entreprises au sens d'IFRS 11 et conformément à IAS 28;
- la mise en équivalence pour les entreprises associées sous influence notable au sens d'IAS 28.

## **Opérations réciproques**

Les opérations significatives entres sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées notamment :

- les dividendes perçus intra-groupe ;
- les plus ou moins-values réalisées sur les OPCVM consolidés ;
- les acceptations, cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les créances, dettes et provisions intra-groupe, ainsi que les produits et charges réciproques.

## Conversion des comptes des filiales et participations étrangères

Les sociétés consolidées tiennent toutes leurs comptes en euros, à l'exception d'Adir qui est mise en équivalence et qui tient ses comptes en livres libanaises.

La conversion des comptes de la monnaie fonctionnelle à la monnaie de présentation est faite selon la méthode du cours de clôture. L'écart de conversion est porté dans les capitaux propres.

#### Consolidation des entités structurées

IFRS 10 définit un modèle unique de contrôle applicable à l'ensemble des entités qu'il s'agisse ou non d'entités structurées. Le contrôle d'une entité doit désormais être analysé au travers de trois critères cumulatifs : le pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité, l'exposition aux rendements variables de l'entité et le pouvoir d'influencer les rendements variables obtenus de l'entité.

### Arrêté anticipé

Depuis le 31 décembre 2015, les comptes sociaux de l'ensemble des filiales de Natixis Assurances utilisés pour établir les états financiers consolidés sont issus d'un arrêté « réel » unique.

3.2

Périmètre de consolidation

		2015		2014		Dates d'entrée
	Méthode	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	- sortie
Intégration globale		'				
BPCE Vie	IG	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Prévoyance	IG	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Assurances	IG	60 %	60 %	60 %	60 %	2014
Natixis Life	IG	100 %	100 %	100 %	100 %	1998
BPCE APS	IG	50 %	30 %	50 %	30 %	2014
GIE BPCE Relation Assurances	IG	100 %	100 %	-	-	2015
SCI Fructifoncier	IG	100 %	100 %	100 %	100 %	2004
SPPICAV Nami Investment	IG	100 %	100 %	100 %	100 %	2009
FCP ABP Diversifié	IG	100 %	100 %	99,80 %	99,80 %	2005
FCP ABP Alternatif Offensif	IG	100 %	100 %	100 %	100 %	2012
FCP Natixis Ultra Short Term	IG	47,13 %	47,13 %	56,06 %	56,06 %	2013
Mise en équivalence	·					
BPCE IARD	MEE	49,48 %	49,48 %	49,48 %	49,48 %	1997
Adir	MEE	34 %	34 %	34 %	34 %	2001
Ecureuil Vie Développement	MEE	49 %	49 %	-	-	2015

#### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS** Annexe aux comptes consolidés

## Sociétés exclues du périmètre de consolidation

## **OPCVM et participations immobilières**

En première approche, le seuil de matérialité retenu pour l'intégration dans le périmètre de consolidation des OPCVM et participations immobilières contrôlés au sens d'IFRS 10 ou d'IFRS 11 est le suivant :

- total du bilan ou de la situation nette de l'OPCVM supérieur à 0,5% des placements de Natixis Assurances ;
- le total des entités exclues du périmètre ne représentant pas plus de 5% du total des placements.

3.4

## Intérêts minoritaires significatifs détenus dans une filiale du Groupe

Natixis Assurances détient une participation de 292 M€ dans BPCE Assurances. Une partie significative du capital (40%) de cette filiale est détenue par des sociétés externes au Groupe :

	Détention du capital
Natixis Assurances	60%
MACIF	25%
MAIF	15%
Total	100%

Les droits de vote dans cette entité sont en proportion exacte du pourcentage de détention de son capital.

BPCE Assurances a réalisé en 2015 un résultat net social égal à 57,5 M€; les dividendes relatifs à l'exercice 2014 et versés en 2015 à Natixis Assurances se sont élevés à 10,7 M€.

Le siège social de BPCE Assurances se situe au 50, avenue Pierre Mendès France dans le 13° arrondissement de Paris. BPCE Assurances est la filiale d'assurance non vie du Groupe BPCE pour le compte du réseau des Caisses d'Epargne et des banques associées. BPCE Assurances a développé une gamme complète de produits IARD. Les primes acquises à l'année 2015 se répartissent de la façon suivante :

Primes acquises (M€)	31/12/2015
Auto	217
Habitation	259
Garantie accidents de la vie	82
Santé	87
Protection juridique	49
Parabancaire et risques lourds	66
Prévoyance	18
Total	778

Les principaux agrégats du bilan et du résultat de cette filiale sont les suivants :

(en M€)	31/12/2015
Fonds propres	333
Dettes subordonnées	40
Provisions techniques	1 063
Total bilan	1 578
Placements	1 038

(en M€)	31/12/2015
Produit net assurance	230
Résultat avant impôt	93
Résultat net IFRS	56
Ratio combiné net	90%

3.5

## Intérêts détenus dans les entreprises associées

Les entreprises associées BPCE IARD, Adir et Ecureuil Vie Développement, mises en équivalence, impactent les comptes consolidés de Natixis Assurances de 70 M€ au bilan et de 11,9 M€ dans le résultat net.

3.6

## Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Les entités structurées non consolidées détenues par Natixis Assurances sont exclusivement des véhicules de placement détenus en représentation de ses engagements techniques ou de ses fonds propres.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des intérêts détenus par Natixis Assurances dans des entités structurées non consolidées, ainsi que l'exposition maximale au risque de perte attribuable à ces mêmes intérêts. L'exposition maximale au risque de perte correspond au montant cumulé des intérêts enregistrés à l'actif du bilan et des engagements donnés. La taille des entités structurées présentée correspond au total des émissions au passif du bilan des véhicules de titrisation et à l'actif net des fonds de placement.

(en M€)	Titrisation	Gestion d'actifs
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (y compris unités de compte)	0	4 386
Actifs financiers disponibles à la vente	293	2 255
Prêts et créances	0	0
Total Actif	293	6 641
Engagements de financement donnés	512	763
Exposition maximale au risque de perte	804	7 404
Taille des entités structurées	865	76 549

3.7

## Soutien financier à des entités structurées

Natixis Assurances n'a accordé aucun soutien financier à des entités structurées consolidées ou non consolidées, dans un contexte de difficultés financières.



## 4. Principes et méthodes comptables

4.1

**Utilisation d'estimations** et d'hypothèses dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ; elle inclut une part de jugement dans l'application des principes comptables décrits ci-après. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition dans le cadre des tests de dépréciation, les instruments financiers en juste valeur non cotés sur un marché actif, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers, la participation aux bénéfices différée active dans le cadre du test de recouvrabilité, les provisions pour risques et charges, ainsi que les actifs d'impôt différé.

Les estimations et les hypothèses afférentes sont réalisées notamment à partir de l'expérience passée, de la réglementation, des principes actuariels usuels ; elles font l'objet d'analyses de sensibilité lorsque cela est requis par les normes ou lorsque cela permet à Natixis Assurances d'exercer son jugement. Les estimations et les hypothèses sont régulièrement réexaminées.

Bilan

## 4.2.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. La valeur d'entrée retenue en IFRS est leur valeur nette comptable au 1er janvier 2004 en normes françaises.

Les écarts d'acquisition des entités établissant des comptes en devises étrangères sont comptabilisés en devises depuis l'exercice 2008 et sont convertis au taux de clôture.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation et d'une provision le cas échéant. Ce test prend le plus souvent la forme d'une actualisation des flux de trésorerie futurs.

L'écart d'acquisition afférent à la participation de 60% détenue dans le capital de BPCE Assurances a été imputé sur les capitaux propres consolidés, conformément à la méthode appliquée par Natixis pour les regroupements d'entreprises placées durablement sous contrôle commun, antérieurement et postérieurement à l'acquisition.

#### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS** Annexe aux comptes consolidés

## 4.2.2. Immobilisation des développements informatiques

Les logiciels créés en interne répondant aux conditions définies par IAS 38 sont activés. Ils sont amortis sur leur durée d'utilité. Celle-ci est appréciée au cas par cas dans le cadre d'un processus de sélection commun à toutes les sociétés du groupe Natixis. Pour les principaux développements informatiques, cette durée est en général comprise dans un intervalle allant de 3 à 13 ans.

### 4.2.3. Immobilier de placement

En application d'IAS 40.32A, Natixis Assurances a opté pour la valorisation à la juste valeur et variation en résultat de ses immeubles de placement en représentation de contrats d'assurance en unités de compte. L'immobilier de placement concerné est celui de la SCI Fructifoncier et de la SPPICAV Nami Investment, sociétés entrant dans le périmètre de consolidation.

#### 4.2.4. Placements financiers

#### Classification des placements financiers

Le classement des titres de placement retenu lors de la première application des IFRS est, en résumé le suivant :

- actifs détenus jusqu'à leur échéance (HTM) : emprunts d'État à taux fixe, une partie des titres obligataires à taux fixe sans dérivés incorporés, notamment ceux à risque de crédit jugé faible et dont la sensibilité était supérieure à 3,7 1;
- actifs disponibles à la vente (AFS) : une partie des obligations à taux fixe sans dérivés incorporés, obligations à taux variable et taux fixe plus taux variable, OATi, actions, OPCVM et SCPI (à l'exception des SCPI partagées entre fonds euros et unités de compte);
- actifs détenus à des fins de transaction (trading) : Sicav monétaires détenues à des fins de gestion de la trésorerie à court terme ;
- actifs en option de juste valeur (JVO) : instruments financiers à dérivés incorporés (obligations convertibles, obligations indexées et titres structurés) puisqu'ils ne font pas l'objet d'un démembrement;
- placements en représentation des contrats en unités de compte : afin d'éviter toute discordance entre l'actif et le passif, les actifs et passifs en unités de compte sont comptabilisés en option de iuste valeur. Il en va de même pour les actifs correspondant à des excédents d'unités de compte, ainsi que pour la SCPI Fructifonds Immobilier partagée entre portefeuille euros et portefeuille unités de compte.

#### Comptabilité de couverture

Natixis Assurances a souscrit au cours du deuxième semestre 2014 une OAT Forward (nominal de 5 M€; échéance août 2018), avec pour objectif de fixer dès aujourd'hui le rendement d'une partie de ses investissements futurs. Cette opération est comptabilisée en couverture des flux de trésorerie.

#### Règles d'inscription à l'actif

La date d'enregistrement comptable des instruments financiers est la date de règlement.

Aucun coût de transaction n'est supporté directement ; les seuls coûts refacturés par le gestionnaire d'actif sont des coûts administratifs. Ainsi, pour les obligations, le prix de revient comptabilisé dans les comptes sociaux est net de frais ; le taux actuariel à l'achat utilisé dans les comptes sociaux est ainsi inchangé en IFRS.

#### Principes fondamentaux de valorisation des placements

Le principe général est de retenir le cours « bid » dès lors que celui-ci est disponible et pertinent.

La juste valeur des placements est estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction. Cette juste valeur correspond au cours acheteur (« bid »).

Sachant que l'écart entre le cours acheteur et le cours milieu de marché (« mid ») des instruments comptabilisés en juste valeur par résultat n'était pas significatif, c'est le cours milieu de marché qui avait été retenu pour établir les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Le cours « bid » est obtenu à partir :

- du prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif ;
- d'une valeur déterminée à partir de techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif.

La valorisation des instruments financiers est ainsi établie par l'application d'un processus combinant, dans l'ordre de préférence :

- la reprise du dernier cours coté sur un marché réglementé lorsque celui-ci est très récent (moins de 5 jours pour les titres de taux, moins d'une journée pour la quasi-totalité des titres de capital) et correspond à des transactions significatives sur un marché suffisamment liquide;
- l'utilisation de bases d'informations largement répandues chez les intervenants de marché et investisseurs institutionnels (Reuters, Bloomberg, Fininfo, Markit, etc.);
- l'interrogation de contreparties pour obtention d'une cotation « bid » ;
- très marginalement, en l'absence de cours ou cotations jugés pertinents, le recalcul d'une valorisation à partir de paramètres observables sur les marchés (taux d'intérêt, volatilités, etc.) ou de paramètres reconstitués.

Concrètement, le processus de valorisation repose sur l'intervention conjointe:

- des gérants, du service « référentiel valeurs » et du service de gestion des risques de la société titulaire du mandat de gestion financière des portefeuilles détenus ;
- de la société en charge de la comptabilité et de la valorisation du

La séquence résumée des opérations est la suivante :

• évaluation des titres de taux issue d'un contributeur de cours indépendant (BVAL Cash, service de Bloomberg). Cette source de prix est renforcée alternativement par une source secondaire, BGN<sup>2</sup> de Bloomberg, et le cas échéant par le maintien d'un processus de contribution de prix à l'initiative de NAM;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> À l'exception des obligations détenues par la société BPCE Prévoyance qui sont classées en AFS.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bloomberg Generic (prix calculé par Bloomberg à partir de prix de contributeurs).

- récupération des informations permettant de valider la pertinence des cours intégrés : « spreads d'asset swaps », cours des « credit default swaps » lorsqu'il en existe, cours des 2 000 titres composant l'indice Barclays, etc.;
- lorsque la « fraîcheur » des cours automatiques n'est pas suffisante (cours de + de 5 jours) récupération des cours contribués par des contreparties externes sur l'ensemble des places de cotation disponibles (marchés réglementés, plateformes transactionnelles, prix de référence Isma, courtiers, etc.);
- vérification de la pertinence des cours, sous le contrôle du service de gestion des risques de la société de gestion. Le « pricing » réalisé par ce dernier pour les titres obligataires repose sur :
- l'utilisation d'une courbe des taux « zéro coupon » reconstituée à partir des cotations de « swaps » et « futures » ;
- l'établissement d'une matrice de spreads moyens pour chaque catégorie de rating à partir des données de marché observées et synthétisées ci-avant,
- compte tenu de la relative illiquidité constatée pour certaines catégories de titres, un spread forfaitaire peut être ajouté au modèle dans une optique prudentielle,
- l'actualisation des cash flows contractuels des titres, réalisée avec les valeurs de paramètres précédemment calculées ;
- confrontation des cours renseignés par les gérants aux cours calculés par le service des risques : la juste valeur d'un titre est validée par le service des risques si la différence de valeur constatée sur un titre est inférieure à 5%. Dans le cas contraire, une confrontation est réalisée entre les différentes sources disponibles («spread asset swap » sur le primaire, « re-pricing » sur le marché secondaire, valorisation « RMM », prix estimé par des contreparties de marché, etc.). Dans une optique prudentielle, aucun cours ne peut être retenu sans l'aval du service des risques, qui est susceptible d'imposer les cours qu'il estime pertinents au regard de ses propres calculs.

#### Cas particuliers:

- titres structurés : le cours est généralement obtenu de l'établissement « structureur » et/ou (re)calculé à l'aide d'outils de « pricing » (LexiFi), à partir des valeurs de paramètres fournies par la contrepartie ou observées sur les marchés. Ces travaux sont effectués par une équipe de gestion dédiée aux produits structurés, selon des modalités similaires à celles utilisées par le service de gestion des risques pour la contre-valorisation des titres obligataires classiques;
- investissements non cotés (FCPR, capital risque, capital investissement, FCT, etc.): compte tenu de la nature des investissements sous-jacents et de la périodicité le plus souvent trimestrielle des valorisations, l'obtention d'une cotation en temps réel est matériellement impossible. En règle générale, la juste valeur est donc la valeur communiquée par le gérant du fonds à la clôture du trimestre précédant celui de l'arrêté;
- immobilier : bien que reposant toujours, in fine, sur une valeur établie par comparaison avec le marché et/ou sur la valeur actuelle estimée des flux futurs procurés par les biens sous-jacents, le cours retenu comme valeur de réalisation diffère selon la nature juridique de l'instrument considéré :
- pour les SCPI également ouvertes aux investisseurs particuliers, la valeur retenue est celle constatée lors de la dernière « confrontation » mensuelle entre les ordres d'achat et de vente,

- pour les instruments réservés aux investisseurs institutionnels ou contrôlés par la compagnie, la juste valeur correspond à l'actif net réévalué de la structure détenue ou à la valeur calculée par un ou plusieurs experts. Cette valeur repose essentiellement sur une expertise des biens immobiliers détenus par les structures, établie par comparaison avec des transactions récentes sur des biens similaires et/ou la valeur actuelle des revenus procurés par
- OPCVM : la juste valeur correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée.

Enfin, malgré toutes les diligences conduites en matière de valorisation, il convient de rappeler que les valorisations établies ne visent qu'à établir une image fidèle de la situation des actifs à la date de clôture. De ce fait, les valeurs retenues sont susceptibles d'être sensiblement différentes des valeurs de réalisation qui seraient effectivement obtenues à une date postérieure, dans l'hypothèse improbable où Natixis Assurances serait amenée à céder des actifs sur un marché parfois volatil et peu profond.

#### Principes régissant la gestion des placements

Les principes régissant la gestion des placements détenus par Natixis Assurances sont décrits ci-après.

a) Placements admis en représentation des engagements libellés en euros (fonds général) :

#### Placements à revenu fixe (obligations et TCN)

#### POLITIQUE GÉNÉRALE DE RISQUE DE CRÉDIT :

- la gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et capacités d'analyse des équipes de recherche « crédit » de Natixis Asset Management (NAM). De même, les limites émetteurs sont définies et suivies au sein du comité des risques de NAM. Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus général de la gestion du risque de crédit par le groupe Natixis. Enfin, les résultats des travaux de recherche et d'analyse des portefeuilles des compagnies sont présentés périodiquement au comité de crédit de Natixis Assurances ; celui-ci décide des orientations et/ou inflexions à mettre en œuvre dans une optique de gestion prudente des risques associés aux placements détenus;
- la politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires est relativement conservatrice en retenant, à l'achat, presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB. Le portefeuille comporte ainsi un encours peu significatif (2% du total) de titres relevant de la catégorie « speculative grade », correspondant à des notations allant de CC (442 k€ d'actif net) à BB+.

Au 31 décembre 2015, la répartition du portefeuille selon divers axes est la suivante :

#### Notation de crédit :

- les titres notés entre A et AAA représentent 66% de l'encours ;
- les titres notés BBB représentent 27% de l'encours ;
- les titres disposant d'une notation inférieure à BBB représentent 2% de l'encours;
- les titres non notés représentent 5% de l'encours.

#### Secteur d'activité :

• 33% sont des titres d'émetteurs étatiques, publics ou parapublics ;

#### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

aux comptes consolidés

#### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Annexe aux comptes consolidés

- 31% des émetteurs industriels ou du secteur des services ;
- 36% des émetteurs du secteur financier (dont 66% notés entre A et AAA).

#### TITRISATIONS ET CLO:

- la politique de gestion suivie est restée très prudente vis-à-vis de la catégorie « titrisation » : les titrisations ou produits indexés sur des produits de titrisation acquis préalablement à la crise financière de 2008 représentaient une part très limitée de l'actif (inférieure à 50 M€) et n'étaient pas indexés sur des sous-jacents immobiliers de type « subprime » ou « ALT-A » aux USA ;
- dans le cadre du décret n° 2013-717 du 02 août 2013 qui permet désormais aux compagnies d'investir dans les prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, Natixis Assurances a acquis des parts ou des titres de dettes émis par des fonds communs de titrisation (FCT) pour un montant total de 667 M€;



• Natixis Assurances détient un encours de valeurs mobilières relevant de la catégorie des asset-backed securities ou CLO (prix de revient brut résiduel de 12 M€ à fin décembre 2015). Ces titres ont été acquis en 2008 sur des niveaux de valorisation conférant un « spread » élevé par rapport aux rendements sans risque. Le nombre élevé de lignes (64 à fin 2015) composant cet encours et la diversification sectorielle et géographique de ce portefeuille de titrisations, essentiellement européennes, constituent des facteurs de réduction du risque associé à ce portefeuille, acquis dans une perspective de détention jusqu'à l'échéance.

#### **EXPOSITION AUX RISQUES BANCAIRE ET IMMOBILIER:**

• les expositions aux risques de type « immobilier » sont majoritairement indirectes et généralement sécurisées par la nature juridique des titres détenus (obligations foncières, covered bonds, cedulas, pfandbrief) et les garanties qui en découlent (existence de « pools » d'actifs en garantie, sur-couverture des engagements, etc.);

- l'exposition directe au secteur de la construction et immobilier correspond à des émissions de sociétés européennes, principalement investies sur le sous-segment de l'immobilier commercial et de bureau. Alternativement, il peut s'agir de groupes diversifiés intervenant notamment dans le domaine des infrastructures et des concessions, dont le profil de risque est jugé satisfaisant ;
- l'importance du gisement des émetteurs financiers (banques, caisses d'éparque, sociétés de crédit, structures de refinancement. compagnies d'assurance et de réassurance, etc.) par rapport au gisement total des titres obligataires (hors états et organismes parapublics) conduit inévitablement à l'existence d'encours significatifs sur ce secteur de l'économie. Il convient toutefois de noter que les titres sont acquis en veillant, au-delà de la notation et de la réputation de l'émetteur, à une diversification suffisante des risques en termes géographiques ou de sous-secteur d'activité.

#### **OPCVM** monétaires et monétaires dynamiques

Natixis Assurances détient un encours d'OPCVM monétaires et monétaires dynamiques de 1 249 M€ de valeur comptable, exclusivement gérés NAM. La valorisation de ces titres généralement détenus pour une courte période fait ressortir une plus-value latente globale de 0,2 M€ sur la base des dernières valeurs liquidatives publiées au 31 décembre 2015.

#### Investissements « alternatifs » de Natixis Assurances

Ils sont limités à 127 M€, ce qui représente 0.27% de la valeur des placements des fonds euros.

#### Prêts et pensions de titres

L'objectif des opérations de mise en pension et de prêt de certains titres détenus par les portefeuilles euros est d'apporter une rémunération supplémentaire. Une part significative de ces opérations est réalisée avec des entités du Groupe BPCE, dans le cadre du pilotage global des opérations de trésorerie du groupe. Pour environ la moitié du volume traité, il s'agit de prêts non garantis par un dépôt d'espèces ou de titres, réalisés avec Natixis ; il en résulte donc un risque de crédit associé à la contrepartie Natixis, soumis à limite. L'autre moitié des opérations de prêt de titres est garantie par un dépôt d'espèces de la contrepartie, ajusté quotidiennement en fonction de la valeur de marché des titres prêtés ; le risque de crédit associé est donc très limité. Les dépôts espèces reçus en garantie sont réinvestis en certificats de dépôt émis par des institutions financières disposant d'une qualité de crédit élevée. Le risque de crédit résultant de ces investissements est l'objet de limites, déclinées par institution financière, y compris pour les entités du Groupe BPCE.

## b) Placements admis en représentation des contrats en unités

Il convient de souligner que ceux-ci sont presque exclusivement composés d'OPCVM soumis à l'agrément et au contrôle de l'Autorité des marchés financiers.

#### Compte tenu:

- de l'orientation essentiellement « actions » et/ou « diversifié » des OPCVM détenus :
- de la valeur médiane relativement modeste des encours détenus sur les nombreux OPCVM détenus en représentation des engagements en unités de compte,

il n'a pas été procédé à des investigations approfondies des valorisations et travaux de valorisation réalisés par les sociétés de gestion et contrôlés par les commissaires aux comptes désignés à la dernière clôture précédant le 31 décembre 2015. Pour les principaux encours, l'obtention des rapports des commissaires aux comptes a été sollicitée à des fins d'information sur les méthodes de valorisation.

## 4.2.5. Dépréciation des actifs financiers

Natixis Assurances apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des titres, prêts ou créances sur base individuelle. Pour la détection des indices de dépréciation. Natixis Assurances analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, Natixis Assurances peut avoir recours à son jugement d'expert pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement.

#### Titres amortissables

Une provision pour dépréciation est constituée dès qu'il y a lieu de penser que l'émetteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements pour le paiement des intérêts ou pour le remboursement. Les titres entrant dans cette catégorie sont déterminés au cas par cas lors de chaque arrêté de comptes.

#### Instruments de capitaux propres

Les critères de dépréciation des titres non amortissables (AFS exclusivement) sont les suivants :

- dépréciation automatique en cas de moins-value latente de plus de 50% à la clôture ;
- dépréciation automatique en cas de moins-value latente continue depuis plus de 24 mois;
- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente de plus de 30% à la clôture ;
- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente continue depuis plus de 6 mois.

Les titres ainsi identifiés sont dépréciés au 1er euro afin de ramener la valeur nette comptable au niveau de la juste valeur. La dépréciation n'est jamais reprise. Elle est figée trimestriellement.

Conformément à Ifric 10, un titre de placement déjà provisionné fait l'objet d'une dépréciation complémentaire dès gu'une nouvelle baisse est constatée lors d'un arrêté comptable, sans condition de seuil ou de durée.

### 4.2.6. Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes d'exploitation (créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance, créances et dettes d'impôt exigible, autres créances et autres dettes) sont des créances et dettes à court terme (inférieures à un an) ; elles sont maintenues à leur prix de revient dans la mesure où l'effet d'actualisation n'est pas matériel.

## 4.2.7. Capitaux propres du groupe

La rubrique Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet est constituée des effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente et des effets de la réévaluation des instruments dérivés de couverture (couverture de flux de trésorerie), nets de comptabilité reflet.

La rubrique Autres réserves et OCI non recyclable est constituée des réserves légales de la holding Natixis Assurances et des écarts actuariels liés aux engagements sociaux enregistrés directement en

capitaux propres non recyclables conformément à IAS 19 révisée.

La rubrique Résultats cumulés comprend les réserves consolidées part du groupe, y compris les acomptes sur dividendes distribués par la holding, à l'exception de la réserve de réévaluation AFS nette de PB et d'impôt différés, qui est isolée dans une rubrique spécifique.

## 4.2.8. Retraitement de la réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation n'est pas reconnue en IFRS : elle est donc éliminée.

#### Retraitement du stock

La synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance, mise à jour en 2007, stipule que le stock de réserve de capitalisation doit être retraité en IFRS comme c'est le cas dans les normes françaises (CRC 00-05). Le mécanisme de PB différée s'appliquant en IFRS comme en normes françaises (CRC 00-05) et l'intention de gestion étant la même dans les deux référentiels, le traitement de la réserve de capitalisation est inchangé en IFRS.

Le stock de réserve de capitalisation a donc été initialement retraité de la façon suivante :

- élimination du stock à l'ouverture ;
- constatation, suite à cette élimination, d'une PB différée à hauteur de 68 M€.

Ces écritures ont été enregistrées par contrepartie des capitaux

L'annulation des variations ultérieures du stock de réserve de capitalisation donne lieu à la constatation du droit des assurés sous forme d'une provision pour participation aux bénéfices (PB) différée à hauteur du taux de PB différée. La PB différée ainsi constatée est soumise à impôt différé ; les retraitements sont enregistrés par contrepartie du résultat.

Le caractère suffisamment prudent de la PB différée ainsi comptabilisée est vérifié au travers du test de suffisance du passif (cf. § 6.2.8).

#### Impôt différé

Depuis la modification de la fiscalité intervenue en 2011 et applicable aux mouvements de la réserve de capitalisation (non-déduction des dotations, non-taxation des reprises), aucun impôt différé n'est constaté sur la part de la réserve de capitalisation retraitée en capitaux

#### 4.2.9. Classification des contrats

Cf. § 6.2.3 Typologie des contrats d'assurance souscrits.

## 4.2.10. Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire

Les contrats financiers sans participation discrétionnaire sont des passifs financiers à évaluer selon les règles d'IAS 39. Il s'agit de contrats en unités de compte : les passifs afférents sont enregistrés en juste valeur.

### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Annexe aux comptes consolidés

#### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS** Annexe aux comptes

consolidés

## 4.2.11. Évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats **financiers**

Comme l'autorise IFRS 4, après prise en compte du résultat du test de suffisance du passif (cf. § 6.2.8), les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers sont évalués selon les méthodes appliquées dans les comptes individuels (sous réserve du retraitement éventuel des provisions non admises par IFRS 4):

- provisions mathématiques des contrats en euros : elles correspondent aux engagements des compagnies vis-à-vis des assurés. Pour les contrats de capitalisation et les contrats d'assurance vie de capital différé à prime unique ou versement libre, les provisions sont déterminées par capitalisation au taux technique des sommes investies et des participations bénéficiaires incorporées ;
- provisions mathématiques des rentes : les provisions de rentes d'invalidité RC sont calculées avec la table TD 88-90 et un taux technique égal à 60% du TME, les provisions de rentes décès (RC, viagères et contractuelles) sont calculées avec les tables TGH05 et TGF05 et des taux techniques allant de 0 à 5% en fonction des générations, les provisions de rentes prévoyance liées aux risques d'arrêt de travail et d'invalidité sont évaluées sur la base de lois de maintien;
- provision globale de gestion : elle est destinée à couvrir les charges de gestion futures non couvertes par des chargements sur primes ou prélèvement sur des produits financiers. Elle est calculée conformément à l'arrêté du 29 décembre 1998 modifiant l'article A.331-1-1 et à l'instruction fiscale du 23 juin 1999. Elle est évaluée par catégorie homogène de contrats ;
- provision pour risque de taux : elle a pour but de couvrir les engagements futurs potentiels relatifs aux taux minimum garantis viagers supérieurs ou égaux à 4,5% octroyés aux contrats souscrits à partir du 1er juillet 1993 et aux primes versées à compter du 1<sup>er</sup> juin 1995. Elle est calculée comme étant la différence entre la valeur actuelle des engagements futurs et la provision mathématique du contrat à la date d'inventaire. Par ailleurs, afin de prendre en compte le niveau attendu des flux nets d'encours sur les contrats bénéficiant de taux garantis significatifs, une provision complémentaire a été dotée à compter de 2013 sur la base des taux moyens de reversement et de prestation constatés sur les trois dernières années : son montant s'élève à 36 M€ à fin 2015 (montant inchangé par rapport à 2014);
- provision pour primes émises non acquises : elle constate la fraction, calculée prorata temporis, des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire ; cette provision concerne généralement les garanties dommages et prévoyance;
- provision pour risques en cours : elle est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises;
- provision pour sinistres à payer : elle correspond aux capitaux échus, aux rachats et sinistres survenus mais non encore réglés à la clôture de l'exercice. Pour les activités Dommages et Prévoyance, elle comprend une provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement déterminée selon des méthodes statistiques et un chargement de gestion destiné à couvrir les frais de liquidation des sinistres :
- provision pour recours à encaisser : les recours à encaisser font l'objet de prévisions distinctes des provisions pour sinistres à payer ;

- provision pour participation aux bénéfices constatée dans les **comptes individuels :** elle correspond à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par la compagnie. Elle leur est définitivement acquise et est destinée à être incorporée aux provisions mathématiques dans un délai maximum de 8 ans ;
- provision pour risques croissants : elle est destinée à faire face au risque restant à courir entre la date d'inventaire et le terme contractuel compte tenu de l'unicité ou du nivellement des primes à l'adhésion :
- provisions techniques des contrats en unités de compte : elles correspondent aux engagements des compagnies vis-à-vis des assurés. Elles sont exprimées en unités de compte et évaluées sur la base de la valeur de réalisation à la clôture, des parts d'actifs inscrites en représentation. Pour les contrats prévoyant une garantie plancher, une provision spécifique est constituée afin de couvrir le risque de remboursement de la différence négative constatée entre la valeur des actifs en unités de compte à la date d'exigibilité de la prestation et les sommes nettes investies à la souscription. La méthode des options de vente est utilisée pour calculer le montant de cette provision :
- frais d'acquisition reportés : ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition constatés en charge de l'exercice et sont calculés au prorata des primes non acquises à l'exercice.

### 4.2.12. Comptabilité reflet

Natixis Assurances a opté pour l'application de la comptabilité reflet (IFRS 4.30). Une provision pour participation aux bénéfices différée est ainsi enregistrée afin de reconnaître les droits des assurés sur les plus ou moins-values latentes des placements reconnues au bilan.

Tous les placements sont soumis à ce mécanisme. En effet, il est précisé que pour les placements soumis à réserve de capitalisation, la politique de gestion financière de Natixis Assurances étant de détenir a priori les titres jusqu'à leur échéance, une participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur l'intégralité des plus ou moins-values latentes de ces titres.

Les dispositions de la comptabilité reflet s'appliquent à la fois aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les variations de PB différée et d'impôt différé sont comptabilisées par contrepartie des capitaux propres ou du résultat selon que les plus ou moins-values latentes sont enregistrées en capitaux propres (AFS) ou en résultat (JVO et Trading).

La synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance, de janvier 2007 précise que : « En toute hypothèse, le taux de participation aux bénéfices retenu doit être mis en relation d'une part avec les taux de distribution observés dans le passé et d'autre part avec les hypothèses retenues pour l'embedded value. »

Compte tenu des taux de distribution prévisionnels pour les années 2016-2018 et en cohérence avec le taux de distribution observé pour l'exercice 2015, le taux de PB différée retenu au 31 décembre 2015 est de 90,0% contre 92,7% au 31 décembre 2014. Cette évolution est le reflet de l'évolution de la répartition du bilan entre provisions techniques et fonds propres, ainsi que de la normalisation des marges dégagées en application des conditions générales des contrats

#### PB différée active et test de recouvrabilité

Le réglement CRC 2000-05 relatif aux règles de consolidation des organismes d'assurance dispose que des actifs de participation différée

peuvent être enregistrés si leur imputation sur les participations futures est fortement probable.

Le CNC a rappelé dans sa recommandation du 19 décembre 2008 les modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives.

Une PB différée active est comptabilisée en cas de moins-value latente globale des placements évalués en juste valeur. Seul le montant recouvrable de la PB différée active est comptabilisé ; ce montant est déterminé à l'aide d'un test de recouvrabilité.

Le caractère recouvrable de la PB différée est fonction de l'intention et de la capacité des compagnies à piloter la rémunération future des contrats en fonction des ressources.

L'analyse de la recouvrabilité de la PB différée s'inscrit le cas échéant dans un processus comprenant :

- l'évaluation de la probabilité de réaliser les moins-values latentes à la clôture de l'exercice et donc indirectement l'évaluation de la capacité à détenir des actifs en moins-value, en fonction des scénarios de collecte et de prestations (sous une hypothèse de continuité d'exploitation);
- le test de suffisance des passifs réalisé dans les conditions évoquées par IFRS 4.

Notons qu'en 2015, comme en 2014, Natixis Assurances est en situation de PB différée passive nette.

## 4.2.13. Provisions d'égalisation

Conformément à IFRS 4, les provisions d'égalisation constituées dans les comptes individuels sont éliminées. Une commission sur résultat technique due aux apporteurs est constatée lorsque les conventions le prévoient (dette égale à 50% de la provision pour les Banques Populaires, 100% pour le crédit-bail, 0 ou 4% selon les générations pour l'ADE des Caisses d'Epargne et 0 pour la provision de BPCE IARD). Un impôt différé est constaté sur les mouvements nets.

## 4.2.14. Avantages du personnel

#### Régimes supplémentaires de retraite

Natixis Assurances a mis en place un régime de retraite à cotisations définies de type Article 83 au bénéfice de ses salariés, souscrit auprès d'un assureur extérieur. Il a acquitté une somme de 929 k€ au titre de l'exercice 2015.

Par ailleurs, Natixis Assurances a acquitté une somme de 509 k€ au titre du fonds de pension des salariés du secteur de l'assurance.

#### Indemnités de fin de carrière

Un contrat d'assurance a été souscrit auprès d'un assureur extérieur afin de financer les indemnités de départ à la retraite des salariés de BPCE Vie. Une cotisation de 515 k€ a été enregistrée à ce titre en 2015.

En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels non amortis ont été enregistrés en réserve non recyclable. Les écarts actuariels enregistrés en réserve non recyclable s'établissent ainsi à 2 573 k€ dont 2 581 k€ au titre de l'ouverture de l'exercice et - 8 k€ au titre de la variation de la période.

L'engagement a été évalué conformément à IAS 19 révisée. L'engagement brut total ressort à 6 531 k€. Les calculs ont été effectués individuellement suivant la méthode du prorata des droits au terme. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

• taux d'actualisation : entre 1,70% et 2,00% ;

- taux de rendement brut attendu des actifs (BPCE Vie): 1,70%;
- taux d'inflation : 1,70%;
- taux d'évolution des salaires : entre 1.98% et 2.75% :
- taux de turnover des cadres de BPCE Vie : de 3,27% à 8,58% selon les tranches d'âge jusqu'à 55 ans, entre 0 et 1,18% au-delà;
- taux de turnover des non-cadres de BPCE Vie : de 2,57% à 5,14% selon les tranches d'âge jusqu'à 55 ans et nul au-delà :
- taux de turnover des salariés de BPCE Assurances : de 1,10% à 4,60% selon les tranches d'âge jusqu'à 50 ans et 0,40% au-delà;
- taux de turnover des salariés de BPCE APS : de 0,42% à 1,05% selon les tranches d'âge jusqu'à 50 ans et 1,51% au-delà.

À fin 2015, les actifs admis en couverture sont de 2 471 k€. L'engagement net total s'établit ainsi à 4 060 k€.

### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

aux comptes consolidés



#### Congés anniversaire

Natixis Assurances comptabilise une provision relative aux congés anniversaire dont bénéficient les salariés dépendant de la convention collective française des sociétés d'assurance. Cette provision a été évaluée conformément à IAS 19 révisée. Les calculs ont été effectués individuellement suivant la méthode du prorata des droits au terme. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : entre 1,30% et 2,11%;
- taux d'inflation: 1,70%.

L'engagement total ressort à 1 850 k€ dont 1 708 k€ au titre de l'ouverture de l'exercice.

#### 4.2.15. Dettes subordonnées

Les titres et dettes subordonnés sont classés en dettes de financement, que leur durée soit déterminée ou indéterminée.

Les titres et dettes subordonnés sont comptabilisés au coût amorti, c'est-à-dire pour leur valeur dans les comptes individuels.

#### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Annexe aux comptes consolidés

## 4.2.16. Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés

Selon IAS 32.18, le capital émis par un OPCVM ne correspond pas à la notion de capital mais à celle de dettes. Ainsi, les « intérêts minoritaires » des OPCVM consolidés sont enregistrés dans une rubrique spécifique des Autres passifs.

La variation de la composante « résultat » de cette dette est enregistrée en Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat.

La variation de la composante « capitaux propres » de cette dette est enregistrée par contrepartie des capitaux propres part du groupe. Enregistrer cette variation en résultat introduirait en effet une discordance avec les actifs, essentiellement classés en AFS, dont la variation de valeur est enregistrée par contrepartie des capitaux propres. Il s'agit par ailleurs du principe appliqué par le groupe Natixis.

4.3

Compte de résultat

#### 4.3.1. Primes émises

Ce poste correspond aux primes émises de l'exercice nettes d'annulation, à l'exclusion des primes des contrats financiers sans participation discrétionnaire. Elles sont comptabilisées pour leur montant net de taxes.

## 4.3.2. Chiffre d'affaires des contrats financiers sans participation discrétionnaire

Pour les contrats financiers sans participation discrétionnaire, le chiffre d'affaires enregistré dans la rubrique Chiffre d'affaires ou produits des autres activités correspond aux chargements sur primes. Le chiffre d'affaires des contrats financiers sans participation discrétionnaire de l'exercice considéré n'est pas significatif.

#### 4.3.3. Produits et charges des placements

Ces postes comprennent essentiellement les intérêts et loyers courus et encaissés de l'exercice, les amortissements de surcote-décote (pour les catégories HTM, AFS et JVO), les dividendes perçus, ainsi que les frais de gestion des placements.

## 4.3.4. Plus et moins-values de cession des placements

#### Valeur de sortie

Les plus ou moins-values de cession IFRS sont calculées par application de la méthode Fifo sur le canton AFS, JVO ou Trading, selon le classement du titre cédé. Cette méthode est identique à celle utilisée dans les comptes sociaux.

#### Achat-vente de titres AFS

Les opérations d'achat-vente de titres de la catégorie AFS ne donnent pas lieu à constatation de plus ou moins-values en résultat.

#### Plus ou moins-values réalisées sur titres en juste valeur par résultat

Les plus ou moins-values réalisées sur des titres classés en JVO ou en Trading sont comptabilisées dans la rubrique Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat.

#### 4.3.5. OPCVM et SCI consolidés

#### Produits et charges des OPCVM et SCI consolidés

La contribution des OPCVM et SCI consolidés est présentée dans le résultat financier dans la mesure où ces supports sont considérés comme des placements de l'activité d'assurance.

#### Spécificités liées à la consolidation des OPCVM

En raison de la difficulté technique à pratiquer un retraitement dont l'incidence serait peu significative, certaines méthodes comptables divergent pour les OPCVM consolidés :

- les plus ou moins-values de cession des titres détenus sont calculées par application de la méthode du prix moyen pondéré;
- les titres obligataires détenus ne font pas l'objet d'un amortissement de surcote-décote.

## 4.3.6. Impact des écarts de change sur les plus ou moins-values latentes

Conformément à IAS 21, les écarts de change résultant de la conversion d'instruments financiers sont enregistrés :

- en capitaux propres recyclables pour les éléments non monétaires (actions et autres titres à revenus variables) classés en AFS :
- en résultat pour les autres instruments financiers.

### 4.3.7. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (frais généraux) sont d'abord enregistrées dans les comptes sociaux en comptes de charges par nature (classe 9). Elles sont ensuite réparties par centre de responsabilité sur la base d'une appréciation au cas par cas (cas des charges externes), ou au prorata de l'activité et des consommations de chaque centre (cas des charges fonctionnelles).

Les charges sont ensuite réparties à l'aide de clés ou de la méthode « ABC » d'allocation des coûts (Activity Based Costing). Cette dernière méthode consiste à affecter les charges consommées aux différentes opérations concourant à la production des produits à l'aide d'inducteurs de ressources. Les principales clés de répartition utilisées sont les effectifs et les actes de gestion.

Les répartitions effectuées permettent d'affecter les charges d'exploitation à l'une des destinations prévues par le Code des assurances, à savoir :

- frais d'acquisition ;
- frais d'administration ;
- frais de gestion des sinistres ;
- frais de gestion des placements ;
- autres charges techniques et non techniques.

En fonction de ce rattachement, les charges par nature sont déversées trimestriellement dans les comptes de classe 6 des comptes sociaux et viennent alimenter les destinations du compte de résultat consolidé.

## 4.3.8. Crédit d'impôt compétitivité emploi

Depuis le 1er janvier 2013, un crédit d'impôt est ouvert à l'ensemble des entreprises françaises : il est calculé sur les rémunérations versées dont le montant n'excède pas 2,5 fois le Smic. Le taux du crédit d'impôt est fixé à 6% pour les rémunérations versées en 2015. Au 31 décembre 2015, Natixis Assurances a comptabilisé une économie de charges de personnel de 1 599 k€.

#### 4.3.9. Commissions

Les commissions de placement (sur chiffre d'affaires et variation de stock) des contrats d'assurance sont comptabilisées en frais d'acquisition.

Les commissions sur encours vie, les commissions assises sur le résultat technique prévoyance, les commissions de performance en dommages et prévoyance, ainsi que les autres commissions sont classées en frais d'administration.

## 4.3.10. Impôts sur les résultats

Les impôts différés sont calculés au taux de 34,43%. Ce taux comprend le taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33% et la contribution sociale de 3,3% de l'impôt sur les sociétés, instituée par la loi 99-1140 du 29 décembre 1999. Afin de tenir compte de l'instauration par la loi de Finances 2014 d'une contribution supplémentaire de 10,7% pour les exercices 2013, 2014 et 2015 et pour les entités ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M€, le taux d'impôt différé des principales différences temporaires se retournant en 2016 a été porté à 38%.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est classée en charges d'exploitation avec les impôts et taxes et non pas en impôts sur les résultats.

4.4

#### Information sectorielle

Les secteurs d'activité présentés dans les comptes consolidés sont :

- l'activité Vie, Épargne et Retraite ;
- l'activité Prévoyance ;
- l'activité Dommages (dommages aux biens, pertes pécuniaires, santé et garantie accidents de la vie).

Ils correspondent à des natures de produits et des environnements réglementaires différents et sont identiques à ceux utilisés dans les reportings à destination du management.

Les secteurs géographiques de Natixis Assurances sont :

- la France (y compris la succursale française de la filiale luxembourgeoise);
- le Luxembourg.

4.5

### Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté sous le format de l'approche indirecte.

Les opérations sur placement sont classées en activité d'investissement. Les intérêts et les dividendes sont en revanche rattachés aux activités opérationnelles afin de les mettre en face des charges opérationnelles correspondantes. Les flux sont présentés nets de réassurance.



aux comptes consolidés

#### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS** Annexe aux comptes consolidés

## 5. Notes sur les instruments financiers

5.1

**Instruments financiers** 

## 5.1.1. Placements

## DÉCOMPOSITION DES PLACEMENTS

	31/12/2015		31/12	/2014
(en k€)	Valeur au bilan	% (valeur au bilan)	Valeur au bilan	% (valeur au bilan)
Immobilier de placement au coût amorti	-	-	-	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	1 039 713	1,9%	1 045 766	2,0%
Immobilier de placement en unités de compte	81 022	0,1%	72 564	0,1%
Immobilier de placement	1 120 735	2%	1 118 330	2%
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2 331 000	4%	2 793 033	5%
Obligations disponibles à la vente	35 648 992	65%	33 943 152	65%
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 517 959	2,8%	1 199 057	2,3%
Obligations	39 497 951	72%	37 935 242	73%
Actions disponibles à la vente	1 131 432	2,1%	1 392 879	2,7%
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	0%	-	0%
Actions	1 131 432	2%	1 392 879	3%
OPCVM disponibles à la vente	2 808 003	5%	2 867 823	5%
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	28 249	0,1%	68 266	0,1%
OPCVM détenus à des fins de transaction	1 182 292	2,2%	1 000 374	1,9%
ОРСУМ	4 018 544	7%	3 936 463	8%
Sous-total placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	44 647 927	82%	43 264 584	83%
dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 331 000	4%	2 793 033	5%
dont placements financiers disponibles à la vente	39 588 427	72%	38 203 854	73%
dont placements financiers en juste valeur par résultat (1)	2 728 500	5%	2 267 697	4%
Prêts & créances	733 061	1,3%	457 723	0,9%
Placements représentant les contrats en unités de compte comptabilisés selon l'option de juste valeur	8 158 399	15%	7 409 414	14%
Instruments dérivés actifs	39 261	0,1%	38 703	0,1%
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	54 699 384	100%	52 288 754	100%
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	(55 471)	-	(50 407)	-

<sup>(1)</sup> Hors immobilier de placement.

## DÉCOMPOSITION DES PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

	31/12/2015		31/12	/2014
(en k€)	Valeur au bilan	dont entreprises liées	Valeur au bilan	dont entreprises liées
Immobilier de placement au coût amorti	-	-	-	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	1 039 713	-	1 045 766	-
Immobilier de placement en unités de compte	81 022	-	72 564	-
Immobilier de placement	1 120 735	-	1 118 330	-
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2 331 000	35 757	2 793 033	47 310
Obligations disponibles à la vente	35 648 992	2 494 134	33 943 152	2 196 637
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 517 959	483 190	1 199 057	392 087
Obligations	39 497 951	3 013 081	37 935 242	2 636 034
Actions disponibles à la vente	1 131 432	4 962	1 392 879	3 104
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
Actions	1 131 432	4 962	1 392 879	3 104
OPCVM disponibles à la vente	2 808 003	-	2 867 823	-
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	28 249	-	68 266	-
OPCVM détenus à des fins de transaction	1 182 292	-	1 000 374	-
ОРСУМ	4 018 544	-	3 936 463	-
Sous-total placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	44 647 927	3 018 042	43 264 584	2 639 138
dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 331 000	35 757	2 793 033	47 310
dont placements financiers disponibles à la vente	39 588 427	2 499 096	38 203 854	2 199 741
dont placements financiers en juste valeur par résultat (1)	2 728 500	483 190	2 267 697	392 087
Prêts & créances	733 061	82 916	457 723	45 030
Placements représentant les contrats en unités de compte comptabilisés selon l'option de juste valeur	8 158 399	801 862	7 409 414	735 849
Instruments dérivés actifs	39 261	11 416	38 703	3 982
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	54 699 384	3 914 236	52 288 754	3 423 999
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	(55 471)	-	(50 407)	-

<sup>(1)</sup> Hors immobilier de placement.

## PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES SUR PLACEMENTS FINANCIERS

		31/12	/2015			31/12	/2014	
Décomposition des placements financiers	Coût amorti	Juste valeur	Valeur comptable	Plus-values latentes	Coût amorti	Juste valeur	Valeur comptable	Plus-values latentes
Immobilier de placement	988 452	1 120 735	1 120 735	132 283	1 005 066	1 118 330	1 118 330	113 264
Obligations détenues jusqu'à l'échéance (1)	2 331 000	2 831 920	2 331 000	495 419	2 793 033	3 406 623	2 793 033	606 673
Obligations disponibles à la vente	32 913 413	35 648 992	35 648 992	2 735 579	30 515 002	33 943 152	33 943 152	3 428 150
Obligations en option de juste valeur	1 418 110	1 517 959	1 517 959	99 849	1 071 554	1 199 057	1 199 057	127 503
Obligations	36 662 523	39 998 871	39 497 951	3 330 847	34 379 589	38 548 832	37 935 241	4 162 326
Actions disponibles à la vente	839 320	1 131 432	1 131 432	292 112	941 002	1 392 879	1 392 879	451 877
Actions en option de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions	839 320	1 131 432	1 131 432	292 112	941 002	1 392 879	1 392 879	451 877
OPCVM disponibles à la vente	2 496 222	2 808 003	2 808 003	311 781	2 504 084	2 867 823	2 867 823	363 739
OPCVM en option de juste valeur	29 444	28 249	28 249	(1 196)	51 004	68 266	68 266	17 263
OPCVM détenus à des fins de transaction	1 182 091	1 182 293	1 182 293	202	1 000 035	1 000 374	1 000 374	339
OPCVM	3 707 756	4 018 544	4 018 544	310 788	3 555 123	3 936 464	3 936 464	381 341
Prêts et créances	733 061	733 061	733 061	-	457 723	457 723	457 723	-
Sous-total placements financiers (hors immobilier de placement)	41 942 660	45 881 908	45 380 988	3 933 747	39 333 437	44 335 897	43 722 307	4 995 543

<sup>(1)</sup> Les plus-values latentes des obligations HTM sont diminuées de la moins-value latente constatée lors du reclassement de titres AFS en HTM (intervenu en 2009) et non encore amortie, soit - 5 M€.

## EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PLACEMENTS

	Valeur comptable - 2015						
Décomposition des placements (en k€)	Instruments financiers	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur cumulée de l'inst. couvert et de l'inst. de couverture			
Immobilier de placement au coût amorti	-	-	-	-			
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	1 039 713	-	-	1 039 713			
Immobilier de placement en unités de compte	81 022	-	-	81 022			
Immobilier de placement	1 120 735	-	-	1 120 735			
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2 331 000	-	-	2 331 000			
Obligations disponibles à la vente	35 648 992	471	(21 992)	35 627 471			
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 517 959	-	982	1 518 940			
Obligations	39 497 951	471	(21 011)	39 477 411			
Actions disponibles à la vente	1 131 432	-	(663)	1 130 769			
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-			
Actions	1 131 432	-	(663)	1 130 769			
OPCVM disponibles à la vente	2 808 003	-	4 824	2 812 826			
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	28 249	-	169	28 418			
OPCVM comptabilisés à des fins de transaction	1 182 292	-	-	1 182 292			
орсум	4 018 544	-	4 993	4 023 537			
Sous-total placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	44 647 927	471	(16 680 )	44 631 717			
dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 331 000	-	-	2 331 000			
dont placements financiers disponibles à la vente	39 588 427	471	(17 831)	39 571 067			
dont placements financiers en juste valeur par résultat (1)	2 728 500	-	1 151	2 729 650			
Prêts & créances	733 061	-	-	733 061			
Placements représentant les contrats en unités de compte comptabilisés à la juste valeur par résultat	8 158 399	-	-	8 158 399			
Autres dérivés de couverture	-	-	-	-			
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	54 660 123	471	(16 680)	54 643 913			

<sup>(1)</sup> Hors immobilier de placement.

À l'échéance de l'OAT forward qui fait l'objet d'une comptabilité de couverture, Natixis Assurances sera livrée d'une obligation de nominal 5 M€.

CONSOLIDÉS Annexe aux comptes consolidés

	Valeur comptable – 2014						
Décomposition des placements (en k€)	Instruments financiers	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur cumulée de l'inst. couvert et de l'inst. de couverture			
Immobilier de placement au coût amorti	-	-	-	_			
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	1 045 766	-	-	1 045 766			
Immobilier de placement en unités de compte	72 564	-	-	72 564			
Immobilier de placement	1 118 330	-	-	1 118 330			
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2 793 033	-	-	2 793 033			
Obligations disponibles à la vente	33 943 152	514	(11 598)	33 932 068			
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 199 057		749	1 199 806			
Obligations	37 935 242	514	(10 849 )	37 924 907			
Actions disponibles à la vente	1 392 879	-	4 419	1 397 298			
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-		-			
Actions	1 392 879	-	4 419	1 397 298			
OPCVM disponibles à la vente	2 867 823	-	(5 788)	2 862 035			
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	68 266	-	-	68 266			
OPCVM comptabilisés à des fins de transaction	1 000 374	-		1 000 374			
ОРСУМ	3 936 463	-	(5 788)	3 930 675			
Sous-total placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	43 264 584	514	(12 218 )	43 252 880			
dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 793 033	-	-	2 793 033			
dont placements financiers disponibles à la vente	38 203 854	514	(12 967)	38 191 401			
dont placements financiers en juste valeur par résultat <sup>(1)</sup>	2 267 697	-	749	2 268 446			
Prêts & créances	457 723	-	-	457 723			
Placements représentant les contrats en unités de compte comptabilisés à la juste valeur par résultat	7 409 414	-	-	7 409 414			
Autres dérivés de couverture	-						
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	52 250 051	514	(12 218)	52 238 347			

<sup>(1)</sup> Hors immobilier de placement.

## PRÊTS ET PENSIONS DE TITRES

Natixis Assurances réalise des opérations de prêts et pensions pour un montant de respectivement 2 838 M€ et 1 980 M€. Une partie de ces opérations est réalisée avec Natixis :

	Valeur au bilan			
Prêts (en k€)	31/12/2015	31/12/2014		
NATIXIS	2 838 258	2 827 368		
Total Prêts	2 838 258	2 827 368		

	Valeur au bilan				
Pensions (en k€)	31/12/2015	31/12/2014			
NATIXIS	411 713	201 839			
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1 128 218	1 019 232			
CRÉDIT AGRICOLE	162 459	470 707			
HSBC	95 470	164 016			
BARCLAYS	91 897	81 943			
CRÉDIT SUISSE	86 306	49 874			
ROYAL BANK OF SCOTLAND	3 781	25 544			
BNP PARIBAS	-	51 945			
Total Pensions	1 979 844	2 065 099			

## 5.1.2. Passifs financiers

## PRÉSENTATION DES PASSIFS FINANCIERS

		31/12/2015		31/12/2014			
Nature des instruments financiers passifs (en k€)	Juste valeur	Valeur comptable	% (Valeur comptable)	Juste valeur	Valeur comptable	% (Valeur comptable)	
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire - hors UC	(2)	16 362 426	80%	(2)	16 140 336	81%	
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire - en UC	(2)	2 950 918	14%	(2)	2 646 547	13%	
Instruments financiers passifs comptabilisés en normes locales <sup>(1)</sup>	-	19 313 344	94%	-	18 786 883	94%	
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire - hors UC	-	-	0%	-	-	0%	
Dettes subordonnées et autres dettes de financement	1 219 082	1 190 432	6%	1 104 936	1 068 178	5%	
Instruments financiers passifs comptabilisés au coût amorti	1 219 082	1 190 432	6%	1 104 936	1 068 178	5%	
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire - en UC	10 999	10 999	0,1%	11 380	11 380	0,1%	
Instruments financiers passifs comptabilisés selon l'option de juste valeur	10 999	10 999	0,1%	11 380	11 380	0,1%	
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	55 471	55 471	0,3%	50 407	50 407	0,3%	
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	-	20 570 246	100%	-	19 916 848	100%	

<sup>(1)</sup> Selon les dispositions d'IFRS 4.

## **ÉTATS FINANCIERS** CONSOLIDÉS aux comptes

consolidés

<sup>(2)</sup> La juste valeur des contrats d'investissement à participation discrétionnaire n'a pas été déterminée. En effet, le cadre réglementaire du calcul de la juste valeur des contrats d'assurance et des contrats financiers à participation discrétionnaire n'est pas défini ; il a fait l'objet de nombreux débats à l'occasion des travaux d'élaboration de la phase II de la norme sur les contrats d'assurance.

## 5.1.3. Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Actifs financiers faisant l'objet					31/12/2014					
d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire (en k€)	Montant brut des actifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des passifs financiers compensés	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues		Montant brut des actifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des passifs financiers compensés	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues	Exposition nette
Instruments dérivés	24 222	2 609	21 613	-	21 613	30 706	8 760	21 946	-	21 946
Opérations de pensions de titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	24 222	2 609	21 613	-	21 613	30 706	8 760	21 946	-	21 946

Passifs financiers faisant l'objet	31/12/2013			31/12/2014						
d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire (en k€)	Montant brut des passifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des actifs financiers compensés	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues	Exposition nette	Montant brut des passifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des actifs financiers compensés	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues	Exposition nette
Instruments dérivés	2 609	2 609	-	-	-	8 760	8 760	-	-	-
Opérations de pensions de titres	2 148 807	-	2 148 807	2 032 073	116 734	2 168 442	-	2 168 442	2 120 371	48 071
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 151 416	2 609	2 148 807	2 032 073	116 734	2 177 202	8 760	2 168 442	2 120 371	48 071

Les garanties reçues dans le cadre des opérations de pensions de titres correspondent à des instruments financiers et non à du cash.

## 5.1.4. Produits des instruments financiers nets de charges (en k€)

Frais de gestion non ventilés	2015	2014
Frais externes de gestion des placements	(56 904)	(45 499)
Frais internes de gestion des placements	(7 292)	(4 414)
Frais de gestion	(64 196)	(49 913)

Immobilier de placement	2015	2014
Produits des placements	64 808	66 080
Charges des placements	(14 622)	(13 260)
Frais de gestion	(2 950)	(3 097)
Variation de juste valeur hors cessions	16 134	8 050
Plus ou moins-values de cession	2 114	(5 414)
Variation des dépréciations	-	
Produits financiers nets de charges	65 484	52 359

Placements détenus jusqu'à l'échéance	2015	2014
Produits des placements	145 136	155 624
Charges des placements	-	-
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	52	988
Variation des dépréciations	(184)	(444)
Produits financiers nets de charges	145 004	156 168

Placements disponibles à la vente	2015	2014
Produits des placements	956 491	970 911
Charges des placements	-	-
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	433 256	252 105
Variation des dépréciations	(33 354)	(24 690)
Produits financiers nets de charges	1 356 393	1 198 326

Placements disponibles à la vente (y compris mises en équivalence)	2015	2014
Gain ou perte d'évaluation pris en capitaux propres	(477 840)	2 393 192
Incidence des transferts en résultat des profits ou des pertes réalisés	(423 694)	(239 968)
Variation totale de juste valeur (capitaux propres)	(901 534)	2 153 224

Placements en option de juste valeur	2015	2014
Produits des placements	89 000	58 612
Charges des placements	-	-
Variations de juste valeur hors cession	(46 111)	52 428
Ajustement Acav	283 542	481 578
Plus ou moins-values de cession	36 324	16 141
Variation de la dette envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	(4 718)	(511)
Produits financiers nets de charges	358 037	608 248

Placements détenus à des fins de transaction y compris dérivés	2015	2014
Produits des placements	27 378	23 390
Charges des placements	(62 400)	(49 531)
Variations de juste valeur hors cession	14 342	(68 615)
Plus ou moins-values de cession	47 039	(4 198)
Produits financiers nets de charges	26 359	(98 954)

Prêts et créances	2015	2014
Produits des placements	15 163	12 655
Charges des placements	(12 494)	(16 194)
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	43	383
Variation des dépréciations	-	
Produits financiers nets de charges	2 712	(3 156)

Total des placements des activités d'assurance	2015	2014
Frais de gestion non ventilés	(64 196)	(49 913)
Immobilier de placement	65 484	52 359
Placements détenus jusqu'à l'échéance	145 004	156 168
Placements disponibles à la vente	1 356 393	1 198 326
Placements en option de juste valeur	358 037	608 248
Placements détenus à des fins de transaction	26 359	(98 954)
Prêts et créances	2 712	(3 156)
Produits financiers nets de charges hors charges de financement	1 889 793	1 863 078

Parmi les frais de gestion réglés par Natixis Assurances, 46 M€ de commissions et d'honoraires de gestion sont versés à NGAM.

## 5.1.5. Provisions pour dépréciation des placements

Provisions pour dépréciation durable ou significative (en k€)	31/12/2014	Dotation	Reprise sur cession ou remboursement	Reprise sans objet <sup>(1)</sup>	31/12/2015
Placements détenus jusqu'à l'échéance	2 980	184	165	738	2 261
Placements disponibles à la vente	405 632	33 354	259 491	-	179 495
dont obligations	127	-	-	-	127
dont actions et OPCVM	405 505	33 354	259 491	-	179 368
Total Provisions pour dépréciation	408 612	33 538	259 656	738	181 756

<sup>(1)</sup> Provision devenue sans objet ou remboursement partiel.

## 5.1.6. Instruments financiers comptabilisés en juste valeur

#### Techniques utilisées pour déterminer la juste valeur

Concernant les principes fondamentaux de valorisation des placements, on se réfèrera au § 4.2.4.

La majorité des instruments financiers comptabilisés en juste valeur sont évalués à leur cotation (niveau 1). Les titres dont la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation, faisant référence à des données de marché ou non, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Les titres à revenu fixe dont les cours correspondent à des prix évalués par un nombre de contributeurs du marché supérieur ou égal à 5 sont comptabilisés en niveau 1, tandis que ceux compris entre 2 et 4 contributeurs sont comptabilisés en niveau 2. Lorsque l'évaluation est faite par un seul contributeur, les titres sont comptabilisés en niveau 3.

Les placements en représentation des contrats en unités de compte sont majoritairement des OPCVM. La juste valeur retenue correspond à la valeur liquidative communiquée par le gérant du fonds, classée en niveau 1.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	Juste valeur totale	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation ne s'appuyant pas sur des données de marché	Détail des titres concernés par les techniques de valorisation
(en k€)		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
				31/12/2015	
Immobilier de placement	1 120 735	-	1 120 735	-	Obligations (valuées nov 2 à 4 contributeurs
Obligations	35 648 992	29 159 802	3 599 295	2 889 896	<ul> <li>Obligations évaluées par 2 à 4 contributeurs, certificats de dépôt (niv. 2), effets publics : Portugal et BIRD (niv. 2)</li> <li>14 FCT peu liquides et 100 obligations évaluées par moins de 2 contributeurs (niv. 3)</li> </ul>
Actions	1 095 641	1 069 232	26 410	0	- SCI (niv. 2)
ОРСУМ	2 808 003	2 224 025	546 927	37 051	<ul> <li>SCPI peu liquides, FCPR liquides, fonds alternatifs cotés non quotidiennement (niv. 2)</li> <li>4 FCPR peu liquides (niv. 3)</li> </ul>
Titres de participation	35 790	-	30 828	4 963	- SCI Foncière 2 (niv. 2) - Inter Mutuelle Assistance et Surassur (niv. 3)
Actifs financiers disponibles à la vente	39 588 427	32 453 059	4 203 459	2 931 909	
Obligations	1 517 959	98 920	-	1 419 039	- 68 obligations évaluées par moins de 2 contributeurs (niv. 3)
OPCVM	1 210 541	1 190 885	19 656	-	- SCPI peu liquides et FCPR (niv. 2)
Actifs financiers en juste valeur par résultat	2 728 500	1 289 805	19 656	1 419 039	
Instruments dérivés actifs Instruments dérivés passifs	39 261	17 938	21 324	-	- Calls et puts (niv. 1)
et dettes rattachées	(55 471)	(11 524)	(43 947)	-	- Caps, swaps de taux et devise, Forward (niv. 2)
Total actifs et passifs financiers (hors immobilier de placement)	42 300 717	33 749 277	4 200 492	4 350 947	
% N	100%	79,8%	9,9%	10,3%	
% N-1	100%	79,2%	12,4%	8,4%	
				31/12/2014	
Immobilier de placement	1 118 330	-	1 118 330	-	
Obligations	33 943 152	27 415 702	4 016 089	2 511 360	<ul> <li>- ABS, obligations évaluées par 2 à 4 contributeurs, certificats de dépôt (niv. 2)</li> <li>- 165 obligations évaluées par moins de 2 contributeurs (niv. 3)</li> </ul>
Actions	1 362 365	1 337 687	24 678	-	- SCI (niv. 2)
OPCVM	2 867 823	2 269 816	522 274	75 733	<ul> <li>SCPI peu liquides, FCPR liquides, fonds alternatifs cotés non quotidiennement (niv. 2)</li> <li>9 FCPR peu liquides (niv. 3)</li> </ul>
Titres de participation	30 514	-	27 410	3 104	- Ofivalmo Partenaires et SCI Foncière 2 (niv. 2) - Inter Mutuelle Assistance et Surassur (niv. 3)
Actifs financiers disponibles à la vente	38 203 854	31 023 205	4 590 451	2 590 197	
Obligations	1 199 057	-	392 087	806 970	- 69 obligations évaluées par moins de 2 contributeurs (niv. 3)
OPCVM	1 068 640	1 007 765	60 875	-	- SCPI peu liquides et FCPR (niv. 2)
Actifs financiers en juste valeur par résultat	2 267 697	1 007 765	452 962	806 970	
Instruments dérivés actifs	38 703	14 478	24 225	-	- Calls et puts (niv. 1) - Caps, swaps de taux et devise, OAT Forward (niv. 2)
Instruments dérivés passifs et dettes rattachées	(50 407)	(10 063)	(40 344)	-	
Total actifs et passifs financiers (hors immobilier de placement)	40 459 847	32 035 386	5 027 294	3 397 168	
% N	100%	79,2%	12,4%	8,4%	-
% N-1	100%	79,4%	20,6%	0,0%	-

#### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS** Annexe aux comptes consolidés

#### Changements de niveau

(en k€)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Inchangé	28 158 760	1 817 134	2 368 711	32 344 605
Acquisition	4 808 708	3 071 591	1 180 826	9 061 125
De 1 à 2	-	73 107	-	73 107
De 1 à 3	-	-	10 013	10 013
De 2 à 1	667 573	-	-	667 573
De 2 à 3	-	-	791 398	791 398
De 3 à 1	114 236	-	-	114 236
De 3 à 2	-	359 396	-	359 396
Total	33 749 277	5 321 227	4 350 947	43 421 452

Les titres émis par Natixis ou des entités du groupe BPCE étaient par convention classés en niveau 2 en 2014. En 2015, leur classement par niveau de cotation ne diffère pas des autres titres et suit les règles énoncées ci-dessus. Les impacts sont les suivants :

- 638 M€ de titres émis par Natixis ou des entités du groupe BPCE sont reclassés de niveau 2 à 1;
- 698 M€ de titres émis par Natixis ou des entités du groupe BPCE sont reclassés de niveau 2 à 3.

#### Variation des titres évalués selon le niveau 3

	Ouverture	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Transactions de la période		Reclassement	Clôture		
(en k€)	Niveau 3	Au compte de résultat	En capitaux propres	Achats	Ventes	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Niveau 3	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers désignés à la JV par résultat	806 970	(8 170)	-	408 074	(210 580)	-	422 744	1 419 039	
Actifs financiers disponibles à la vente	2 590 197	-	(1 397)	767 937	(315 147)	(488 349)	378 667	2 931 909	
Total	3 397 168	(8 170)	(1 397)	1 176 012	(525 727)	(488 349)	801 411	4 350 947	

5.2 Instruments dérivés

## 5.2.1. Instruments dérivés enregistrés selon la comptabilité de couverture

Natixis Assurances a souscrit au cours de l'exercice 2014 une OAT Forward (nominal de 5 M€ ; échéance août 2018). Cette opération est comptabilisée en couverture des flux de trésorerie. L'instrument dérivé présente une plus-value latente de 471 k€ à la clôture. La couverture a été reconnue comme efficace ; la contrepartie de la plus-value latente est enregistrée en capitaux propres recyclables.

## 5.2.2. Instruments dérivés non sujets à la comptabilité de couverture (en k€)

	Échéancier du notionnel au 31/12/2015 (en k€)			Valeur notionnelle totale	Notation de crédit				Juste valeur	
Nature des instruments	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans	31/12/2015	AAA	AA	A	BBB	non noté	31/12/2015
Swaps de taux	443 240	304 336	-	747 575	-	-	747 575	-	-	(1 945)
Swaps de change	3	37 244	142 734	179 981	-	-	179 981	-	-	(38 780)
Swaps	443 243	341 580	142 734	927 556	-	-	927 556	-	-	(40 725)
Caps achetés	1 975 000	2 700 000	3 500 000	8 175 000	-	-	6 175 000	2 000 000	-	23 035
Caps vendus	700 000	2 700 000	3 500 000	6 900 000	na	na	na	na	na	(2 601)
Puts actions achetés	355 524	-	-	355 524	na	na	na	na	na	17 227
Puts actions vendus	355 524	-	-	355 524	na	na	na	na	na	(2 846)
Calls actions vendus	355 530	-	-	355 530	na	na	na	na	na	(8 677)
Options	3 741 577	5 400 000	7 000 000	16 141 577	-	-	6 175 000	2 000 000	-	26 137
Change à terme	744 113	-	-	744 113	-	-	744 113	-	-	(2 092)
Autres	744 113	-	-	744 113	-	-	744 113	-	-	(2 092)
TOTAL	4 928 933	5 741 580	7 142 734	17 813 246	-	-	7 846 670	2 000 000	-	(16 680)

<sup>(1)</sup> La juste valeur des caps est présentée nette des primes restant dues. Parmi ces caps, ceux émis par Natixis représentent un notionnel total de 1 750 M€ et une juste valeur totale de + 3 M€.

5.3

**Risques financiers** 

## 5.3.1. Méthode de gestion des risques

En assurance vie, l'étude des engagements constatés au passif du bilan permet de déterminer les différentes contraintes de la compagnie et de définir l'allocation d'actif par rapport aux risques identifiés sur les contrats. L'objectif poursuivi par les compagnies est d'optimiser leur allocation d'actif, en particulier vers des instruments à rendement régulier et compatible avec les engagements pris sur le passif, dans un objectif de maintien de la solvabilité des compagnies.

Une des méthodes appliquées est d'imposer au portefeuille d'instruments de taux des contraintes en matière de notation et de duration permettant de respecter les engagements de l'assureur dans des situations extrêmes de marché et de rachat.

Les actifs « actions et immobilier » permettent d'assurer une diversification du portefeuille et d'améliorer son rendement sur une longue période. Mais la proportion de tels actifs dans le portefeuille est également limitée à court terme par la contrainte de provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (dans les comptes individuels) et par les exigences commerciales, contractuelles ou réglementaires induites par les taux de rémunération des contrats de la clientèle.

Le choix de la répartition entre placements relevant de l'article R. 332-19 et R. 332-20 découle de la prise en compte de :

- la marge disponible en termes de diversification ;
- du risque comptable maximum compatible avec une préoccupation de protection des capitaux propres et du résultat comptable.

## 5.3.2. Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de contrepartie sont réalisés dans le respect des normes et limites internes au groupe Natixis, telles que déterminées par le comité des risques, ainsi que des contraintes réglementaires imposées aux compagnies d'assurances. Ce suivi est effectué par Natixis Asset Management qui s'occupe de la gestion du portefeuille et en assure le reporting auprès du comité financier. Un comité de crédit se tient par ailleurs trimestriellement entre Natixis Assurances et Natixis Asset Management.

## VENTILATION DES ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS À UN RISQUE DE CRÉDIT PAR NATURE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Secteurs d'activité au 31/12/2015 (en k€)						Secteurs d'activité au 31/12/2014 (en k€)				
Décomposition des obligations	Effets publics	Parapublic	Privé – secteur financier <sup>(2)</sup>	Privé – autres secteurs	Total	Effets publics	Parapublic	Privé – secteur financier <sup>(2)</sup>	Privé – autres secteurs	Total	
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	1 098 068	60 039	416 519	756 375	2 331 000	1 235 964	162 428	512 689	881 952	2 793 033	
Obligations disponibles à la vente	10 720 619	1 229 374	12 135 933	11 563 066	35 648 992	11 127 860	1 186 756	12 218 063	9 410 472	33 943 152	
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	98 920	-	1 419 039	-	1 517 959	-	-	1 199 057	-	1 199 057	
<b>Total obligations</b>	11 917 607	1 289 413	13 971 490	12 319 441	39 497 951	12 363 824	1 349 184	13 929 810	10 292 424	37 935 242	
% N	30,2%	3,3%	35,4%	31,2%	100%	32,6%	3,6%	36,7%	27,1%	100%	
dont échéance < 1 an <sup>(1)</sup>	156 219	61 689	3 830 037	905 901	4 953 847	440 917	125 043	4 113 345	590 529	5 269 834	
dont échéance de 1 à 5 ans <sup>(1)</sup>	2 438 200	484 263	5 365 855	4 172 914	12 461 232	1 697 132	430 733	4 643 355	3 702 881	10 474 100	
dont échéance > 5 ans <sup>(1)</sup>	9 323 188	743 461	4 775 598	7 240 626	22 082 873	10 225 776	793 409	5 173 109	5 999 014	22 191 307	

<sup>(1)</sup> Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un

## VENTILATION DES ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS À UN RISQUE DE CRÉDIT PAR NATURE ET PAR NOTATION DE CRÉDIT

	Notations au 31/12/2015 (en k€)								31/12/2014				
Décomposition des obligations	AAA	AA	A	ВВВ	ВВ	В	ccc	cc	С	D	sans notation	Total	Total
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	-	922 605	468 422	883 482	52 173	1 537	2 229	442	-		111	2 331 000	2 793 033
Obligations disponibles à la vente	1 855 771	11 901 986	10 039 688	9 149 286	715 263	85 939	-	1	-	-	1 901 059	35 648 992	33 943 152
Obligations comptabilisées en option de juste valeur	114 041	70 923	886 672	446 322	-	-	-	-	-	-	-	1 517 959	1 199 057
Total obligations	1 969 812	12 895 514	11 394 782	10 479 090	767 435	87 477	2 229	442	-	-	1 901 170	39 497 951	37 935 242
% <b>N</b>	5%	33%	29%	27%	1,9%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,8%	100%	
% N-1	7%	35%	31%	23%	2,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,6%		100%
dont échéance < 1 an <sup>(1)</sup>	136 203	388 532	2 951 183	1 064 606	239 027	53 775	242	199	-	-	120 080	4 953 847	5 269 834
dont échéance de 1 à 5 ans <sup>(1)</sup>	614 768	2 833 259	3 459 666	4 581 095	407 427	12 124	703	243	-	-	551 947	12 461 232	10 474 100
dont échéance > 5 ans <sup>(1)</sup>	1 218 841	9 673 723	4 983 933	4 833 389	120 981	21 578	1 283	-	-	-	1 229 143	22 082 873	22 191 307

<sup>(1)</sup> Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

<sup>(2)</sup> Dont 20% notés AA ou AAA (2014 : 24%) et dont 69% notés A ou AA ou AAA (2014 : 77%).

<sup>(2)</sup> Les principaux titres sans notation sont des FCT et des obligations classiques émises notamment par Terisam, Altarea, Altran, Artemis et Porsche. L'augmentation du montant de ces titres résulte principalement du développement des placements privés dans le portefeuille de Natixis Assurances.

## VENTILATION DES ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS À UN RISQUE DE CRÉDIT PAR NATURE ET PAR NOTATION DE CRÉDIT

	Notations au 31/12/2014								24/42/2042				
		140tativii3 au 31/12/2017									31/12/2013		
Décomposition des obligations (en k€)	AAA	AA	A	ввв	ВВ	В	ccc	СС	С	D	Sans notation <sup>(2)</sup>	Total	Total
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	98 368	1 022 661	578 187	1 022 997	60 225	7 743	2 010	323	-	-	519	2 793 033	3 051 791
Obligations disponibles à la vente	2 382 720	12 257 585	10 087 010	7 442 992	734 085	38 115	-	-	-	-	1 000 644	33 943 152	28 923 868
Obligations comptabilisées en option de juste valeur	15 479	53 370	1 036 827	93 381	-	-	-	-	-	-	-	1 199 057	891 085
Total obligations	2 496 567	13 333 615	11 702 024	8 559 370	794 310	45 858	2 010	323	-	-	1 001 164	37 935 242	32 866 743
% N	7 %	35 %	31 %	23 %	2,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	2,6 %	100 %	
% N- 1	9 %	35 %	28 %	23 %	2,3 %	0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,4 %		100 %
dont échéance < 1 an <sup>(1)</sup>	551 635	551 103	3 102 885	759 520	229 236	34 929	168	-	-	-	40 358	5 269 834	5 586 434
dont échéance de 1 à 5 ans <sup>(1)</sup>	599 942	2 082 264	3 675 933	3 406 161	387 988	3 359	565	86	-	-	317 802	10 474 100	9 107 275
dont échéance > 5 ans <sup>(1)</sup>	1 344 990	10 700 248	4 923 206	4 393 690	177 086	7 570	1 277	237	-	-	643 004	22 191 307	18 173 034

<sup>(1)</sup> Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

## VALEUR COMPTABLE DES TITRES DE DETTES SOUVERAINS DES PAYS PÉRIPHÉRIQUES DE LA ZONE EURO

	Davis	Valeur au bilan <sup>(1)</sup>				
Catégorie IFRS (en k€)	Pays	2015	2014			
	Irlande	10 468	10 921			
	Italie	927 176	937 474			
AFS	Portugal	2 084	2 153			
	Espagne	329 521	349 309			
	Total	1 269 249	1 299 857			
нтм	Italie	322 805	362 957			
HIM	Total	322 805	362 957			
JV0	Total	-	-			
Total souverains pays périphériques		1 592 053	1 662 814			

<sup>(1)</sup> Valeur comptable nette de provision pour dépréciation durable le cas échéant, sans application des règles contractuelles de participation aux bénéfices et sans impôt différé.

La juste valeur des titres appartenant à la catégorie AFS dans le tableau ci-dessus a été à fin 2015, exclusivement déterminée à partir de cotations (niveau 1), à l'exception d'un titre du Portugal (niveau 2). L'exposition nette de participation aux bénéfices différée et d'impôt différé aux titres souverains des pays périphériques de la zone euro est de 104 M€ à fin 2015, comme en 2014.

## **ÉTATS FINANCIERS** CONSOLIDÉS

consolidés

<sup>(2)</sup> Les principaux titres sans notation sont des FCT et des obligations classiques émises notamment par Terisam, Altarea et Porsche. L'augmentation du montant de ces titres résulte principalement du développement des placements privés dans le portefeuille de Natixis Assurances.

## 5.3.3. Risque de liquidité

## VENTILATION DES DETTES FINANCIÈRES PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

		ition de la valeur con 31/12/2015 par échéa	Valeur comptable	Valeur comptable	
Nature des dettes financières (¹) (en k€)	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts subordonnés à durée déterminée souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	65 754	60 000	383 000	508 754	269 736
Emprunts subordonnés à durée déterminée souscrits à l'extérieur du groupe	-	-	-	-	-
Total des emprunts à durée déterminée	65 754	60 000	383 000	508 754	269 736
Emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE (2)	996	-	273 500	274 497	274 245
Emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits à l'extérieur du groupe <sup>(3)</sup>	69	-	251 000	251 069	251 069
Total des emprunts à durée indéterminée	1 065	-	524 500	525 566	525 313
Total des dettes subordonnées	66 819	60 000	907 500	1 034 320	795 049
Autres dettes de financement souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	2 112	154 000	-	156 112	273 129
Autres dettes de financement souscrits à l'extérieur du groupe	-	-	-	-	-
Total des dettes de financement	68 932	214 000	907 500	1 190 432	1 068 178

<sup>(1)</sup> Les dettes à court terme sont supposées à moins d'un an et l'échéance contractuelle des contrats financiers est présentée dans la partie sur le risque de taux § 5.3.5.

## 5.3.4. Risque de marché

## EXPOSITION AU RISQUE ACTIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

		Actions	OPCVM non consolidés		
Décomposition des actions par zone géographique valeur comptable 31/12/2015 (en k€)	Zone euro	Europe hors zone euro	International	(détaillés dans le tableau ci-dessous)	Total
Actions et OPCVM disponibles à la vente	1 004 356	127 075	-	2 808 003	3 939 435
Actions et OPCVM en option de juste valeur	-	-	-	28 249	28 249
Actions et OPCVM détenus à des fins de transaction	-	-	-	1 182 292	1 182 292
Total actions et OPCVM	1 004 356	127 075	-	4 018 544	5 149 976
% N	88,8%	11,2%	0,0%	-	-
% N-1	100,0%	0,0%	0,0%	-	-

<sup>(2)</sup> Emprunts à durée indéterminée avec call à 10 ans (95 M€ à fin 2016, 20 M€ à fin 2017, 22 M€ à fin 2022) ; autres emprunts : call tous les ans (1<sup>16</sup> date de call dépassée).

<sup>(3)</sup> Emprunts à durée indéterminée avec call à 11 ans (251 M€ à fin 2025).

## EXPOSITION AU RISQUE IMMOBILIER PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR DESTINATION

L'immobilier présenté comprend l'immobilier de la SCI et de la SPPICAV consolidées. Il ne comprend pas les titres de SCPI et SCI non consolidés.

Ventilation de l'immobilier	Région pa	arisienne	Autres zones ç	jéographiques	Total	
de placement par zone géographique (en k€)	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Bureaux en juste valeur par résultat	860 375	847 020	82 760	93 800	943 135	940 820
Autres destinations en juste valeur par résultat	900	1 450	176 700	176 060	177 600	177 510
Immobilier en juste valeur par résultat	861 275	848 470	259 460	269 860	1 120 735	1 118 330
Autres destinations en coût amorti	-	1	-	-	-	-
Total immobilier de placement	861 275	848 470	259 460	269 860	1 120 735	1 118 330

#### RISQUE DE CHANGE

Ventilation des actifs	31/12	/2015	31/12/2014			
et passifs financiers par devise <sup>(1)</sup>	Valeur comptable (en k€)	% du total	Valeur comptable (en k€)	% du total		
Actifs financiers libellés en EUR	54 205 385	99,1%	51 874 027	99,2%		
Actifs financiers libellés en GBP <sup>(2)</sup>	201 401	0,37%	164 629	0,31%		
Actifs financiers libellés en USD <sup>(3)</sup>	163 811	0,30%	250 098	0,48%		
Actifs financiers libellés en autres devises	128 787	0,24%	0	0,00%		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	54 699 384	100%	52 288 754	100%		
Passifs financiers libellés en EUR	20 570 246	100%	19 916 848	100%		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	20 570 246	100%	19 916 848	100%		

<sup>(1)</sup> Hors couverture par achat ou vente de devises à terme.

<sup>(2)</sup> Dont 168 M€ couverts par des swaps de change.

<sup>(3)</sup> Dont 95 M€ couverts par des swaps de change.

#### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS** Annexe aux comptes consolidés

## 5.3.5. Risque de taux

## **EXPOSITION DES ACTIFS FINANCIERS**

L'exposition des actifs financiers de Natixis Assurances aux marchés des taux est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Répartition de la val	eur comptable au 31/12/2	Valeur comptable	Valeur comptable		
Nature des actifs financiers (1) (en k€)	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans	31/12/2015	31/12/2014	
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	176 905	1 292 893	771 041	2 240 840	2 689 137	
Obligations disponibles à la vente	1 714 620	9 213 110	17 657 473	28 585 202	27 302 180	
Obligations en option de juste valeur	23 379	342 785	166 003	532 167	248 717	
Obligations non cotées (coût amorti)	-	-	-	-	-	
Obligations à taux fixe	1 914 904	10 848 788	18 594 518	31 358 209	30 240 034	
Prêts et créances à taux fixe	638 183	90 378	4 500	733 061	457 723	
Autres actifs nets financiers exposés au risque de juste valeur (2)	(1 587)	(4 337)	(14 616)	(20 540)	(10 335)	
ACTIFS FINANCIERS À TAUX FIXE	2 551 500	10 934 829	18 584 402	32 070 730	30 687 422	
%N	<i>6,3</i> %	27,2%	<i>46,2</i> %	79,8%		
% <b>N-1</b>	7,2%	23,8%	48,9%		<i>80,0</i> %	
Obligation détenues jusqu'à l'échéance	84 192	1 814	4 154	90 161	103 896	
Obligations disponibles à la vente	2 912 523	963 659	3 187 608	7 063 790	6 640 972	
Obligations en option de juste valeur	42 227	646 971	296 594	985 792	950 340	
Obligations non cotées (coût amorti)	-	-	-	-	-	
Obligations à taux variable	3 038 942	1 612 444	3 488 356	8 139 742	7 695 207	
Prêts et créances à taux variable	-	-	-	-	-	
Autres actifs financiers exposés au risque de flux de trésorerie (2)	-	-	-	-	-	
ACTIFS FINANCIERS À TAUX VARIABLE	3 038 942	1 612 444	3 488 356	8 139 742	7 695 207	
% <b>N</b>	7,6%	4,0%	8,7%	20,2%		
% <b>N-1</b>	7,6%	3,5%	9,0%		20,0%	
ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX	5 590 442	12 547 273	22 072 758	40 210 473	38 382 630	

<sup>(1)</sup> Les créances à court terme sont supposées à moins d'un an.

<sup>(2)</sup> Juste valeur des caps et des swaps de devises.

<sup>(3)</sup> Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

consolidés

### **EXPOSITION DES PASSIFS**

L'exposition des passifs de Natixis Assurances aux marchés des taux est présentée dans le tableau ci-dessous.

		n de la projection des flux /12/2015 par échéance est	Projection des flux de	Valeur comptable des	
Nature des passifs (1) (en k€)	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans	passifs 31/12/2015 <sup>(2)</sup>	passifs 31/12/2015
Passifs techniques en euros	2 542 687	8 611 831	34 320 099	45 474 617	37 555 539
Passifs techniques en unités de compte	1 412 924	1 540 538	4 755 547	7 709 008	8 238 766
Total passifs techniques	3 955 611	10 152 368	39 075 646	53 183 625	45 794 305
Dettes subordonnées et autres dettes de financement	68 824	214 000	771 000	1 053 824	1 053 824
PASSIFS À TAUX FIXE	4 024 434	10 366 368	39 846 646	54 237 449	46 848 129
Dettes subordonnées	108	-	136 500	136 608	136 608
PASSIFS À TAUX VARIABLE	108	-	136 500	136 608	136 608
PASSIFS EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX	4 024 542	10 366 368	39 983 146	54 374 057	46 984 737

La valeur comptable des passifs correspond à ceux de l'activité épargne (hors Prévoyance et Dommages).

# 5.3.6. Sensibilité des actifs et passifs aux risques de marché et de taux

### Sensibilité aux risques de marché

### Marché actions

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation du marché actions de 10%. Elle a été effectuée ligne par ligne sur le portefeuille de Natixis Assurances. Le périmètre étudié inclut les actions, les OPCVM, les produits structurés et les obligations convertibles

La sensibilité par ligne d'actif a été déterminée en fonction de son « ß » calculé sur l'année écoulée. Ce « ß » a permis de réaliser une simulation de la variation du niveau de plus ou moins-values latentes.

L'incidence sur la provision pour dépréciation durable a ainsi pu être déterminée, la provision pour dépréciation inscrite dans les comptes à la clôture ayant été figée au préalable. La variation de provision pour dépréciation durable et des plus ou moins-values latentes JVO a une incidence sur le résultat ; la variation des plus ou moins-values latentes AFS a une incidence sur les capitaux propres.

L'incidence des dérivés actions détenus dans les OPCVM consolidés a été supposée globalement nulle (montants peu significatifs).

#### Marché immobilier

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation du marché immobilier de 10%. L'incidence a été estimée de façon globale sur l'immobilier des SCI et OPCI consolidés (impact résultat) et les titres de SCPI et SCI détenus (impact capitaux propres).



<sup>(1)</sup> Les dettes à court terme sont supposées à moins d'un an.

<sup>(2)</sup> La projection des flux de passifs d'assurance correspond aux flux de trésorerie sortants prévisionnels. Ces flux correspondent aux rachats, décès et échéances prévisionnels des contrats d'assurance et des contrats financiers, y compris les IT et PB qui seront affectés aux contrats entre la date de clôture et la date de sortie estimée; ils correspondent au remboursement du principal pour les dettes de financement; ils ne sont pas actualisés. Il est ainsi normal que la projection des flux ait une valeur supérieure à la valeur comptable des passifs.

		31/12/2015		31/12/2014			
Sensibilité des actifs financiers brute de PB et de l'ID (en M€)	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	
Avant effet des instruments dérivés de couverture							
Variation de + 10% du marché actions	247,3	3,6	243,7	249,5	3,5	246,0	
Variation de - 10% du marché actions	(250,2)	(6,5)	(243,7)	(250,0)	(8,0)	(241,9)	
Après effet des instruments dérivés de couverture							
Variation de + 10% du marché actions	247,0	3,2	243,7	249,0	3,0	246,0	
Variation de - 10% du marché actions	(249,9)	(6,1)	(243,7)	(249,5)	(7,5)	(241,9)	
Avant et après effet des instruments dérivés de couverture							
Variation de + 10% du marché immobilier	137,2	114,0	23,1	123,1	106,5	16,6	
Variation de - 10% du marché immobilier	(137,2)	(121,6)	(15,6)	(123,1)	(109,1)	(14,0)	

		31/12/2015		31/12/2014			
Sensibilité des actifs financiers nette de PB et de l'ID (en M€)	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	
Avant effet des instruments dérivés de couverture							
Variation de + 10% du marché actions	247,3	0,2	16,0	249,5	0,2	11,8	
Variation de - 10% du marché actions	(250,2)	(0,4)	(16,0)	(250,0)	(0,4)	(11,6)	
Après effet des instruments dérivés de couverture							
Variation de + 10% du marché actions	247,0	0,2	16,0	249,0	0,1	11,8	
Variation de - 10% du marché actions	(249,9)	(0,4)	(16,0)	(249,5)	(0,4)	(11,6)	
Avant et après effet des instruments dérivés de couverture							
Variation de + 10% du marché immobilier	137,2	7,5	1,5	123,1	5,1	0,8	
Variation de - 10% du marché immobilier	(137,2)	(8,0)	(1,0)	(123,1)	(5,2)	(0,7)	

Les impacts des variations du marché actions et du marché immobilier sur le résultat et sur les capitaux propres sont présentés nets de la PB différée et de l'impôt différé.

### Sensibilité au risque de taux

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 1% sans déformation de la courbe de taux. Elle a été effectuée ligne par ligne sur les principaux portefeuilles d'instruments de taux de Natixis Assurances (BPCE Vie, BPCE Prévoyance et BPCE Assurances), soit 90% de la valeur totale.

		31/12/2015		31/12/2014			
Sensibilité des actifs financiers brute de PB et de l'ID (en M€)	Impact sur la juste valeur des placements <sup>(1)</sup>	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements <sup>(1)</sup>	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	
Avant effet des instruments dérivés de couverture							
Variation de + 1% des taux obligataires	(1 852)	(25,4)	(1 706)	(1 904)	(26,1)	(1 731)	
Variation de - 1% des taux obligataires	2 033	9,5	1 892	2 108	8,2	1 939	
Après effet des instruments dérivés de couverture							
Variation de + 1% des taux obligataires	(1 829)	(3,0)	(1 706)	(1 868)	10,3	(1 731)	
Variation de - 1% des taux obligataires	2 030	6,8	1 892	2 104	4,2	1 939	

(1)Y compris sur les titres HTM.

		31/12/2015		31/12/2014			
Sensibilité des actifs financier nette de PB et de l'ID (en M€)	Impact sur la juste valeur des placements <sup>(1)</sup>	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements <sup>(1)</sup>	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	
Avant effet des instruments dérivés de couverture							
Variation de + 1% des taux obligataires	(1 852)	(1,7)	(112)	(1 904)	(1,3)	(83)	
Variation de - 1% des taux obligataires	2 033	0,6	124	2 108	0,4	93	
Après effet des instruments dérivés de couverture							
Variation de + 1% des taux obligataires	(1 829)	(0,2)	(112)	(1 868)	0,5	(83)	
Variation de - 1% des taux obligataires	2 030	0,4	124	2 104	0,2	93	

(1) Y compris sur les titres HTM.

Les impacts des variations de taux sur le résultat et sur les capitaux propres sont présentés nets de la PB différée et de l'impôt différé.

L'évolution de l'impact entre 2014 et 2015 d'une variation de taux de +1% ou -1% sur la juste valeur et sur les capitaux propres est en ligne avec la modification du profil des encours de titres sensibles aux taux de Natixis Assurances. En effet, la stratégie financière mise en œuvre en 2015 a eu pour conséquence de diminuer la sensibilité moyenne du portefeuille (impact d'environ +1%) :

- baisse de 3% en moyenne de l'impact sur la juste valeur par rapport à 2014 ;
- baisse de 2% en moyenne de l'impact sur les capitaux propres.

L'évolution de l'impact des instruments financiers de couverture entre 2014 et 2015 s'explique par la baisse des taux.

### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

aux comptes consolidés

### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS** Annexe aux comptes consolidés

5.4 Relations de couverture

Les instruments financiers à terme des sociétés d'assurance de Natixis Assurances sont détenus dans le cadre de stratégies de rendement ou d'investissement-désinvestissement, conformément à la réglementation.

Une opération d'achat à terme de titres obligataires ayant pour objectif de fixer dès aujourd'hui le rendement d'une partie des investissements futurs est comptabilisée en couverture des flux de trésorerie.

Risques des contrats en unités 5.5 de compte

Tableau de réconciliation des contrats en unités de compte	31/12/2015	31/12/2014
SCI consolidée en représentation des contrats en unités de compte	81 022	72 564
Autres placements financiers en représentation des contrats en unités de compte	8 158 399	7 409 414
Total valeur comptable des actifs représentant les contrats en unités de compte (a)	8 239 421	7 481 978
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	5 276 849	4 801 042
Passifs des contrats financiers en unités de compte	2 961 917	2 657 927
Total des passifs des contrats en unités de compte hors garantie plancher (b)	8 238 766	7 458 969
dont PSAP unités de compte (c)	-	-
Provision pour garantie plancher	2 031	722
Total des passifs relatifs aux contrats en unités de compte	8 240 797	7 459 691
Sur ou sous-couverture liée au décalage temporaire d'investissement (a) - (b)	655	23 009
Sur ou sous-couverture hors PSAP <i>unités de compte</i> (a) - (b) + (c)	655	23 009



# 6. Notes sur les contrats d'assurance et financiers

Contrats d'assurance et 6.1 financiers

Valeur comptable (en k€)	31/12/2015	31/12/2014
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	27 915 911	25 842 004
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	19 324 343	18 798 263
Participation aux bénéfices différée passive	2 813 917	3 419 342
Passifs relatifs aux contrats	50 054 171	48 059 609
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	(8 095 879)	(7 623 504)
Participation aux bénéfices différée active	-	-
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	41 958 292	40 436 105

### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS** Annexe aux comptes consolidés

# 6.1.1. Provisions techniques des contrats d'assurance

# PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Vie Épargn	rgne Retraite Prévoyance (1)		Dommages		Total Assurance		
Valeur comptable (en k€)	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Provisions mathématiques	20 276 170	18 869 716	50 668	38 010	-	-	20 326 838	18 907 726
Provisions pour primes non acquises	-	-	4 261	4 432	322 123	292 963	326 384	297 395
Provisions pour sinistres (a)	173 142	277 800	284 567	239 804	717 314	664 101	1 175 023	1 181 705
Provision résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	743 801	582 828	-	-	-	-	743 801	582 828
Autres provisions	-	-	33 732	49 281	33 284	22 027	67 016	71 308
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	21 193 113	19 730 344	373 229	331 528	1 072 720	979 090	22 639 062	21 040 962
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	5 276 849	4 801 042	-	-	-	-	5 276 849	4 801 042
Prov. mathématiques et prov. pour particip. aux bénéfices cédées	4 675 009	4 541 481	-	-	-	-	4 675 009	4 541 481
Provisions pour primes non acquises et autres provisions cédées	-	-	32 019	36 061	21 197	13 884	53 216	49 945
Provisions pour sinistres cédées (b)	76 634	68 338	130 770	109 970	51 637	46 200	259 041	224 508
Provision résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les prov. techniques brutes – contrats d'assurance hors UC	4 751 643	4 609 819	162 789	146 032	72 834	60 083	4 987 266	4 815 934
Part des réassureurs dans les provisions techniques – contrats d'assurance en UC	2 504 653	2 249 543	-	-	-	-	2 504 653	2 249 543
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE	19 213 666	17 672 024	210 440	185 497	999 886	919 006	20 423 992	18 776 527
<sup>(1)</sup> Vie et Non Vie								
(a) dont IBNR bruts	-	-	67 173	54 748	262 145	239 050	329 319	293 798
(b) dont IBNR cédés	-	-	32 058	25 943	15 596	12 794	47 654	38 737

Tous les contrats d'assurance appartiennent à la zone géographique France.

# 6.1.2. Passifs relatifs à des contrats financiers

# PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Vie Épargr	Vie Épargne Retraite Prévoyance d		et Dommages	Total Contra	ts financiers
Valeur comptable (en k€)	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Provisions mathématiques (b)	15 592 788	15 509 477	-	-	15 592 788	15 509 477
Provisions pour primes non acquises	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres (a) (c)	282 325	190 045	-	-	282 325	190 045
Provision résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	487 313	440 814	-	-	487 313	440 814
Autres provisions	-	-	-	-	-	-
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors unités de compte	16 362 426	16 140 336	-	-	16 362 426	16 140 336
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors unités de compte	-	-	-	-	-	-
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers en unités de compte (d)	2 961 917	2 657 927	-	-	2 961 917	2 657 927
Provisions mathématiques et provisions pour participation aux bénéfices cédées	472 623	436 760	-	-	472 623	436 760
Provisions pour primes non acquises cédées, autres provisions cédées	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres cédées	-	-	-	-	-	-
Provision résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires dans les passifs des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors unités de compte	472 623	436 760	-	-	472 623	436 760
Part des cessionnaires dans les passifs des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors unités de compte	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires dans les passifs relatifs à des contrats financiers en unités de compte	131 337	121 267	-	-	131 337	121 267
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS	18 720 383	18 240 236	-	-	18 720 383	18 240 236
(a) dont IBNR = 0				,		
(b) dont PM euros brutes zone Luxembourg	2 598 780	2 365 374	-	-	2 598 780	2 365 374
(c) dont PSAP brutes zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
(d) dont PM unités de compte brutes zone Luxembourg	1 030 506	801 827	-	_	1 030 506	801 827
(d) dont PSAP unités de compte brutes zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Passifs cédés zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS ZONE LUXEMBOURG	3 629 286	3 167 201	-	-	3 629 286	3 167 201

La succursale française de la filiale luxembourgeoise fait partie de la zone France.

# 6.1.3. Évolution des provisions techniques Vie, Épargne, Retraite

### 6.1.3.1. Évolution des valeurs brutes

	2015						
(en k€)	Assurance	Contrats financiers	Total Vie, Épargne, Retraite				
Provisions techniques et passifs financiers bruts au 1er janvier	24 531 386	18 798 263	43 329 649				
Primes pures nettes	3 096 805	1 108 559	4 205 364				
Charge de sinistres	(1 818 118)	(1 100 279)	(2 918 397)				
Revalorisation des provisions (IC, PB, Ajust. Acav et autres flux)	674 214	503 475	1 177 689				
Transferts internes	(14 324)	14 324	-				
Variations de périmètre de consolidation et changements de méthode comptable	-	-	-				
Provisions techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre	26 469 963	19 324 342	45 794 305				

Les transferts internes correspondent à des reclassements de produits liés notamment à la revue du catalogue produits dans le système de gestion des contrats, ainsi qu'à des transformations de contrats intervenues dans le cadre de l'amendement Fourgous (environ 53 M€ de financier à assurance).

# 6.1.4. Évolution des provisions pour sinistres de la branche Prévoyance

### 6.1.4.1. Évolution des valeurs brutes

# RÉPARTITION DE LA CHARGE DE SINISTRES ET DES PAIEMENTS ENTRE EXERCICES EN COURS ET **ANTÉRIEURS**

	Prévo	yance	Dommages		
(en k€)	2015	2014	2015	2014	
Provisions pour sinistres à régler brutes affaires directes au 1er janvier	239 805	212 090	664 100	602 647	
Charge de sinistres sur exercice en cours	160 451	134 291	507 778	464 701	
Boni/mali sur exercices antérieurs	(37 676)	(37 840)	(47 402)	(42 710)	
Charge de sinistres ADE réseau Caisse d'Epargne	62 160	52 692	-	-	
Charge de sinistres totale	184 935	149 143	460 377	421 991	
Paiements sur sinistres de l'exercice en cours	41 028	32 916	236 560	217 885	
Paiements sur sinistres des exercices antérieurs	51 345	41 335	170 883	142 893	
Paiements sur sinistres ADE réseau Caisse d'Epargne	49 330	46 686	-	-	
Total des paiements	141 703	120 937	407 443	360 777	
Entrée de périmètre	-	-	-	-	
Variation des provisions de sinistres co-assurance, acceptations, provision pour frais de gestion des sinistres et autres	1 530	(492)	281	240	
Total provisions de sinistres brutes au 31 décembre	284 567	239 805	717 314	664 100	

# 6.1.4.2. Évolution de la part des réassureurs

	Prévo	yance	Dommages		
(en k€)	2015	2014	2015	2014	
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à régler affaires directes au 1er janvier	109 970	91 624	46 200	48 338	
Part des réassureurs dans la charge de sinistres totale	83 298	67 536	18 345	9 774	
Part des réassureurs dans les paiements sur sinistres	(62 524)	(52 163)	(12 908)	(11 912)	
Entrée / sortie de portefeuille	-	3 025	-	-	
Variation de la part des réassureurs dans les provisions de sinistres autres	26	(51)	-	-	
Total part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à régler au 31 décembre	130 770	109 970	51 637	46 200	

6.2

Risques d'assurance

# **6.2.1. Principales hypothèses**

Principales caractéristiques des contrats et hypothèses d'arrêté des comptes	2015	2014
Hypothèses relatives aux provisions techniques d'assurance vie, épargne, retraite		
Taux minimum garanti (TMG) moyen des contrats d'assurance	0,02 %	0,03 %
dont TMG moyen hors unités de compte	0,03 %	0,03 %
Taux de participation aux bénéfices moyen (hors unités de compte)	99,6 %	99,3 %
Hypothèses relatives aux passifs des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Taux minimum garanti (TMG) moyen des contrats financiers avec PB	0,44 %	0,50 %
dont TMG moyen hors unités de compte	0,48 %	0,55 %
Taux de participation aux bénéfices moyen (hors unités de compte)	97,7 %	97,6 %
Hypothèses relatives aux passifs des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Taux minimum garanti (TMG) moyen des contrats financiers sans PB	-	-
dont TMG moyen hors unités de compte	NA	NA NA
Taux de chute moyen	11,27 %	3,50 %
dont taux de chute moyen hors unités de compte	NA	NA
Hypothèses relatives aux provisions techniques d'assurance prévoyance et dommages		
Taux d'actualisation des provisions de sinistres	-	-
Taux d'actualisation des provisions incapacité / invalidité, obsèques et dépendance	de 1,00 % à 2,50 %	de 1,19 % à 2,50 %
Coût moyen des sinistres réglés – prévoyance (hors ADE)	4,0 k€	3,8 k€
Coût moyen des sinistres réglés – dommages (hors GMP et santé)	0,30 k€	0,30 k€
Coût moyen des sinistres réglés – GMP et santé	0,005 k€	0,007 k€

### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Annexe aux comptes consolidés

# 6.2.2. Présentation de la politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques afférents aux contrats d'épargne et d'assurance vie est présentée avec la politique de gestion des risques financiers (cf. § 5.3.1).

Les contrats de prévoyance et dommages couvrent les risques suivants:

- le décès par accident ou maladie, l'arrêt de travail, l'invalidité, la perte d'emploi et la perte d'autonomie;
- l'auto, la MRH, la santé, les accidents de la vie, la protection juridique, la perte ou le vol des moyens de paiement et diverses garanties dommages.

Natixis Assurances a recours à la réassurance afin de limiter son exposition notamment aux risques suivants :

- risque de dispersion des capitaux garantis en décès, accidents de la vie et perte d'autonomie :
- risque portant sur la fréquence des sinistres en arrêt de travail, en invalidité et en perte d'autonomie;
- risque lié aux événements climatiques et aux catastrophes naturelles en dommages;
- risque portant sur le montant des sinistres en responsabilité civile et dommages aux biens;
- risque de mortalité et financier pour la garantie plancher des contrats en unités de compte.

Le plan de réassurance est réparti entre plusieurs réassureurs limitant ainsi le risque de signature. Il est composé des principaux traités suivants:

- quote-part à 15% portant sur le fonds général des contrats d'assurance vie et de capitalisation de BPCE Vie et de Natixis Life;
- quote-part à 50% portant sur l'encours en unités de compte des contrats d'assurance vie et de capitalisation de BPCE Vie ;
- cession totale de la garantie plancher des contrats en unités de compte;
- quote-part et excédent de capital en décès, arrêt de travail, invalidité et perte d'emploi pour l'assurance des emprunteurs ;
- excédent de capital en décès, excédent de sinistre en arrêt de travail, couplés à une réassurance de base plafonnée en quote-part à 45%;
- quote-part à 90% en perte d'autonomie ;
- traités en excédent de sinistre sur le portefeuille des garanties décès par accident et maladie en cas d'épidémie ou de pandémie sur le portefeuille des garanties de prévoyance en cas d'accident catastrophe;
- couverture en cas d'épidémie ou de pandémie via un traité en excédent de sinistre sur le portefeuille des garanties de prévoyance décès par accident et maladie;
- différents traités couvrant les accidents de la vie ;
- couverture des événements climatiques ;
- quote-part 50% et stop-loss en couverture des catastrophes naturelles;
- couverture illimitée contre les attentats terroristes ;

- couverture des dommages aux biens jusqu'aux seuils du pool Risques locatifs auguel adhère BPCE Assurances;
- traités du Gema qui couvrent la responsabilité civile de façon illimitée en Auto et à concurrence de 350 M€ pour la responsabilité civile
- excédent de sinistre avec aggregate couvrant les sinistres de moyenne ampleur en responsabilité civile et en dommages aux biens :
- traité couvrant la revalorisation des rentes dues au titre de la responsabilité civile :
- couverture des événements catastrophiques touchant les contrats Garantie des accidents de la vie (garanties en cas de décès et/ou d'invalidité permanente).

## 6.2.3. Typologie des contrats d'assurance souscrits

### 6.2.3.1. Contrats d'épargne

### Caractère discrétionnaire de la participation aux bénéfices

La clause de participation aux bénéfices des contrats d'épargne des entités de Natixis Assurances est toujours discrétionnaire au sens d'IFRS 4.

En effet, dans le cas d'un contrat distribuant une PB minimale inférieure à 100% des produits financiers, la PB est discrétionnaire puisqu'un rendement supérieur peut être servi.

Pour les contrats distribuant 100% des produits financiers, la PB est également discrétionnaire en raison de l'existence de la provision pour participation aux bénéfices servant à revaloriser les PM dans la limite réglementaire des 8 ans et de la liberté de réaliser ou non les plus-values latentes.

#### **Contrats multi-supports**

Les contrats multi-supports ne font pas l'objet d'une dissociation du fonds euros des supports unités de compte en raison de leur substance commerciale : l'assuré peut à tout moment, à des conditions tarifaires non prohibitives, effectuer un arbitrage entre les différents supports.

### **Classification des contrats**

Pour les motifs évoqués ci-avant, la majorité des contrats d'épargne est classée en contrats financiers avec participation discrétionnaire.

Les contrats Article 82 et 83, loi Madelin ainsi que le Plan Épargne Enfant (PEE) sont classés en contrats d'assurance en raison de l'existence d'un risque d'assurance : phase de constitution indissociable de la phase de service pour les premiers et exonération de primes en cas de décès pour le PEE.

Les contrats multi-supports sont classés en contrats d'assurance lorsqu'ils présentent une garantie plancher en cas de décès et en contrats financiers avec participation discrétionnaire dans le cas contraire.

Les contrats multi-supports sans fonds euros sont classés en contrats financiers en unités de compte sans participation discrétionnaire.

### 6.2.3.2. Contrats de prévoyance et dommages

Les contrats de prévoyance et dommages sont essentiellement des contrats décès accidentel et toutes causes, incapacité/invalidité, perte d'emploi, perte d'autonomie, auto, MRH, santé, protection juridique et garantie des moyens de paiement. Ils comportent un transfert de risque assurantiel et sont donc classés en contrats d'assurance.

## 6.2.4. Présentation de la concentration des risques

Aucun changement de nature juridique ou autre événement ayant une incidence significative sur les risques assurés n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### 6.2.4.1. Contrats décès prévoyance

Les données chiffrées ci-dessous sont présentées hors réseau Caisse d'Epargne, dont les capitaux sous risques relatifs à l'assurance des emprunteurs et dont Natixis Assurances n'est pas l'apériteur, s'élèvent à 45 711 M€ (25 077 M€ nets de réassurance).

## VENTILATION PAR TRANCHE DES CAPITAUX SOUS RISQUE AFFÉRENTS AUX CONTRATS DÉCÈS PRÉVOYANCE

(en k€)	Provisions brutes	Provisions nettes
PENA et PM - 2015	43 532	41 531

(en M€)	Tranche 1 <sup>(*)</sup>	Tranche 2 (*)	Tranche 3 <sup>(*)</sup>	Total	
Capitaux sous risques - 2015	26 871	55 450	45 589	127 910	
% N	21,0%	43,4%	35,6%	100%	
% N-1	25,1%	47,5%	27,4%	100%	

<sup>(\*)</sup> La tranche 1 correspond essentiellement à des CSR compris entre 23 k€ et 100 k€ et la tranche 3 essentiellement à des CSR supérieurs à 100 k€.

### 6.2.4.2. Garantie plancher en cas de décès des contrats libellés en unités de compte

La provision pour garantie plancher est calculée selon la méthode dite « des puts ». La provision s'élève à 2,0 M€ à fin 2015 (0,7 M€ à fin 2014).

Cette garantie est réassurée en quote-part à 100%. Les primes de réassurance payées au cours de l'exercice (4,1 M€) ont très largement couvert les sinistres réglés par les réassureurs (0,02 M€).

Les capitaux sous risque (moins-values latentes sur l'ensemble euros + unités de compte) s'établissent à 10,2 M€ à fin 2015 contre 3,9 M€ à fin 2014.

# 6.2.5. Analyse de sensibilité des contrats d'assurance et des contrats financiers

### 6.2.5.1. Sensibilité des contrats d'assurance et financiers vie, épargne, retraite

Les contrats d'assurance et financiers ne comportent pas à proprement parler de risques d'assurance à l'exception :

- de la garantie plancher des contrats libellés en unités de compte (cf. § 6.2.4.2).
- du risque viager sur les rentes (non significatif par rapport aux autres produits).

Ainsi, les contrats sont essentiellement exposés à des risques de nature financière (cf. § 5.3).

Les principales caractéristiques des contrats d'épargne présentées

§ 6.2.1 sont le taux minimum garanti, le taux de participation aux bénéfices et le taux de rachat. La sensibilité du résultat et des capitaux propres à une variation de ces caractéristiques est relativement faible.

En effet, le taux minimum garanti des contrats d'épargne est actuellement très inférieur au taux servi. Le taux de participation aux bénéfices étant proche de 100% (98,7%), la sensibilité de la marge financière à sa variation doit être relativisée. Enfin, la variation du taux de rachat n'a que peu d'incidence sur la situation financière ; elle est par ailleurs limitée par la fiscalité et l'âge de la population assurée.

### 6.2.5.2. Sensibilité des contrats d'assurance prévoyance et dommages

Le résultat et les capitaux propres sont relativement peu sensibles à la variation des risques d'assurance prévoyance et dommages.

Ainsi, le ratio sinistres sur primes par exercice de survenance (S/P brut) observé sur le portefeuille de contrats constitué reste globalement stable par risque et en sous-sinistralité sur les dernières années. Les contrats en phase de démarrage font, par ailleurs, l'objet d'un provisionnement prudent.

Les cessions en réassurance par risque permettent d'écrêter les principales fluctuations (cf. § 5.3).

Par ailleurs, les écarts significatifs de fréquence constatés ponctuellement et les quelques produits en sur-sinistralité font l'objet d'un suivi régulier.

En outre, dans certains cas, les contrats commercialisés peuvent faire l'objet d'une révision tarifaire annuelle en cas de déséquilibre technique.

### **ÉTATS FINANCIERS** CONSOLIDÉS

aux comptes consolidés

### 6.2.6. Risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits

	Notation de	Provision	s cédées	C-14- 4- 0/0	Montant	Montant	Exposition
(en k€)	crédit (Standard & Poor's)	Montant	%	Solde du C/C	garanti <sup>(1)</sup>	non garanti <sup>(2)</sup>	en % des CP <sup>(3)</sup>
London Life	АА	3 579 693	44%	(1 423)	3 580 385	-	-
RGA Re	AA-	1 597 448	20%	(4 944)	1 601 712	-	-
Hannover Life Re	AA-	1 670 938	21%	(685)	1 671 174	-	-
Mapfre Re	А	1 052 997	13%	(678)	1 053 056	-	-
CNP	А	96 211	1%	(556)	96 938	-	-
CCR	AA	38 425	0,47%	(1 628)	11 645	(25 152)	- 1,53%
Surassur	NR	15 615	0,19%	1 802	14 771	(2 646)	- 0,16%
Partner Re	A+	6 241	0,08%	(2 143)	13 960	-	-
Scor	AA-	6 106	0,08%	(1 238)	5 566	-	-
Prévoyance Re	AA-	4 051	0,05%	(748)	-	(3 303)	- 0,20%
Autres cessionnaires	de A- à AA+	28 154	0,35%	51	26 909	(1 296)	- 0,08%
Total		8 095 879	100%	(12 190)	8 076 116	(32 397)	- 1,98%

<sup>(1)</sup> Dépôts d'espèces, nantissement des titres, etc

Les traités couvrant les risques de catastrophes naturelles conclus avec la CCR ne font pas l'objet de dépôt ou de nantissement, ces risques bénéficiant de la garantie illimitée de l'État français. Après prise en compte de cette garantie, le montant non garanti est négligeable.

Le montant non garanti hors CCR représente 0,65% des capitaux propres.

# 6.2.7. Options cachées non démembrées

Les principales options cachées non démembrées des contrats d'assurance sont les suivantes :

- option de rachat : l'impact éventuel est pris en compte dans le test de suffisance du passif, à travers la modélisation du comportement
- taux garantis sur versements libres : étant donné le périmètre des contrats concernés, cette option n'est pas significative.

## 6.2.8. Test de suffisance du passif

IFRS 4.15 requiert de vérifier à chaque arrêté comptable que les

passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en résultat.

Ce test a été réalisé en procédant à :

- la génération de scénarios économiques stochastiques ;
- une modélisation actif/passif qui tient compte notamment :
- du comportement des assurés en matière de rachats,
- de la politique de distribution,
- d'un passif en run off.

Le test porte sur le périmètre des passifs de BPCE Vie, ces derniers représentant 87% des passifs d'assurance de Natixis Assurances. Les simulations ont été effectuées à l'aide du modèle développé dans le cadre des calculs Solvabilité 2 sur l'outil Moses.

En conclusion de cette étude, les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés.

<sup>(2)</sup> Provisions cédées + solde du C/C - montant garanti.

<sup>(3)</sup> Montant non garanti / capitaux propres.

# 7. Autres notes

Bilan

# ÉCARTS D'ACQUISITION

Répartition des écarts d'acquisition par entité consolidée (en k€)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
BPCE Vie	16 412	-	16 412
Adir	1 681	-	1 681
Natixis Life	1 235	-	1 235
Total	19 328	-	19 328

Lors de l'acquisition de BPCE Assurances, Natixis Assurances a constaté un écart d'acquisition de 153 M€ imputé en capitaux propres.

# COMPOSITION DES RÉSERVES AFS

Décomposition des réserves AFS – part du groupe (en k€)	31/12/2015	31/12/2014
Réserve de réévaluation titres à revenu fixe	2 747 538	3 435 204
Réserve de réévaluation titres à revenu fixe – titres reclassés	(5 501)	(6 917)
Réserve de réévaluation titres à revenu variable	601 221	814 467
Réserve de réévaluation	3 343 258	4 242 753
Réserve de participation aux bénéfices différée	(2 964 715)	(3 863 744)
Réserve d'impôts différés	(129 954)	(129 992)
Effet de la réévaluation des actifs financiers AFS	248 589	249 018
Réserve de réévaluation – instruments dérivés CFH	471	514
Réserve de PB différée – instruments dérivés CFH	(424)	(476)
Réserve d'impôts différés – instruments dérivés CFH	(16)	(13)
Effet de la réévaluation des instruments dérivés de couverture	31	25
Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet	248 620	249 042

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail des provisions pour risques et charges (en k€)	31/12/2015	31/12/2014
Provision pour litiges	29 244	24 976
Provision pour médailles du travail, IFC et congés anniversaire	6 148	5 598
Autres provisions	1 100	931
Total des provisions pour risques et charges	36 492	31 505

# **ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS**

Les provisions techniques des contrats d'assurance et les passifs relatifs à des contrats financiers sont présentés par secteur d'activité et zone géographique (cf. § 6.1).

Les créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance sont présentées ci-dessous par secteur d'activité et zone géographique.

	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance		Domn	nages	Total	
Créances Valeur comptable (en k€)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Créances d'assurance et réassurance acceptée (a)	31 423	40 907	108 167	121 134	355 746	367 256	495 336	529 296
Créances de cessions en réassurance (b)	375	1 537	251	8 482	6 039	-	6 665	10 019
Total	31 798	42 443	108 419	129 616	361 785	367 256	502 001	539 315
(a) dont créances d'assurance zone Luxembourg	11 561	24 236	-	-	-	-	11 561	24 236
(b) dont créances de réassurance zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-

	Vie, Épargr	ne, Retraite	Prévoyance		Domn	nages	Total	
Dettes Valeur comptable (en k€)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Dettes d'assurance et de réassurance acceptée (a)	71 126	66 588	68 920	85 421	67 468	59 770	207 514	211 779
Dettes de cessions en réassurance (b)	7 851 148	7 420 356	192 465	161 821	1 888	2 026	8 045 501	7 584 203
Total	7 922 274	7 486 943	261 385	247 242	69 356	61 796	8 253 015	7 795 982
(a) dont dettes d'assurance zone Luxembourg	26 634	27 789	-	-	-	-	26 634	27 789
(b) dont dettes de réassurance zone Luxembourg	389 887	355 386	-	-	-	-	389 887	355 386

Les créances et les dettes de BPCE Prévoyance figurent par convention à 100% en prévoyance.

# 7.2

# Engagements donnés et reçus

Engagements (k€)	2015	2014
Caution de BPCE sur les opérations de prêt de titres	3 012 500	3 014 487
Découvert autorisé auprès de Natixis	5 000	5 000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	49 471	56 235
Engagements reçus	3 066 971	3 075 722
Investissement restant à libérer (FCPR et FCT)	1 059 239	1 045 731
Commissions de réassurance	300 000	-
Engagements donnés	1 359 239	1 045 731
Autres types d'engagements (à préciser)	-	-
Autres types d'engagements	-	-

7.3

# Compte de résultat

# PRIMES ACQUISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance		Domn	nages	Total		
(en k€)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	
Primes acquises	4 232 087	4 355 452	702 282	627 218	858 684	762 723	5 793 053	5 745 393	
dont primes acquises zone France	3 699 409	3 158 436	702 282	627 218	858 684	762 723	5 260 375	4 548 377	
dont primes acquises zone Luxembourg	532 678	1 197 016	-	-	-	-	532 678	1 197 016	

Les activités des produits MAV, GMP et Santé sont classés en Dommages.

La zone Luxembourg inclut uniquement le siège luxembourgeois de Natixis Life (la succursale française de Natixis Life figure dans la zone France).

# COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Vie, Épargr	ie, Retraite	Prévo	yance	Domn	nages	Aut	res	To	tal
(en M€)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Produit net bancaire	251	190	138	148	245	221	14	13	648	572
Frais généraux format bancaire	(110)	(101)	(34)	(31)	(139)	(130)	(31)	(26)	(314)	(288)
Résultat opérationnel	141	89	104	117	106	91	(17)	(13)	334	284
Charge de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	(50)	(32)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-	-	12	9
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	(104)	(91)
Résultat net consolidé	-	-	-	-	-	-	-	-	192	171
dont résultat opérationnel zone France	135	83	104	117	106	91	(17)	(13)	328	278
dont résultat opérationnel zone Luxembourg	6	6	-	-	-	-	-	-	6	6

Le résultat opérationnel « Autres » correspond à BPCE APS, à la holding et aux charges du projet assurément#2016.

# FRAIS GÉNÉRAUX PAR NATURE ET PAR DESTINATION

Ventilation des frais généraux par nature (en k€)	2015	2014
Achats et autres charges externes	84 125	83 990
Sous-traitance (dont informatique)	76 470	66 134
Frais de personnel	125 880	98 435
Impôts et taxes	16 211	23 109
Commissions	685 746	611 151
Autres	62 277	25 495
Dotations aux amortissements et provisions	19 155	39 280
Résultat exceptionnel	-	-
Total frais par nature	1 069 863	947 594

Ventilation des frais généraux par destination (en k€)	2015	2014
Frais internes de gestion des placements	7 292	4 414
Frais de gestion des sinistres	69 296	60 946
Frais d'acquisition	559 330	495 471
dont commissions	452 646	395 512
Frais d'administration	319 606	302 084
dont commissions	233 099	215 639
Autres produits et charges opérationnels courants	114 339	84 678
Total frais par destination	1 069 863	947 594

Les charges relatives aux prestations de service et aux contrats de location établis avec Natixis s'élèvent à 41 406 k€. Sur les 686 M€ de commissions, 611 M€ sont versés aux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne.

# CHARGE D'IMPÔT

Décomposition de la charge d'impôt (en k€)	2015	2014
Charge d'impôt exigible	(90 120)	(185 289)
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	(820)	(3 580)
Charge d'impôt différé afférent aux différences temporelles	(12 832)	98 217
Charge d'impôt totale	(103 772)	(90 652)

consolidés

L'effectif moyen présenté ci-dessous correspond aux CDI et CDD en équivalents temps plein (ETP).

	Natixis Assurances périmètre consolidé					
	2015			2014		
	Développement	Back-office	Autres	Développement Back-office Autres		
Direction	10	1	26	10	1	22
Cadres	108	125	318	95	101	307
Non-cadres	20	761	83	18	733	85
Sous-total	137	887	427	123	834	414
Total	1 451			1 371		

L'effectif de fin de période net de refacturations et d'absences longue durée est de 1 426 ETP à fin 2015 contre 1 316 ETP à fin 2014 (effectif fin y compris alternants).

# 7.4.2. Actionnariat – consolidation – intégration fiscale

Natixis Assurances est intégralement détenue par Natixis, dont le siège social est sis au 30, avenue Pierre Mendès France à Paris, 13e arrondissement. Ses comptes et ceux de ses filiales sont consolidés par intégration globale dans les comptes de son actionnaire, ainsi que dans ceux de BPCE, actionnaire majoritaire de Natixis.

Le capital social est composé de 15 740 000 actions ordinaires. Il n'existe pas d'actions potentielles dilutives.

Natixis Assurances et ses filiales françaises détenues directement et indirectement à plus de 95% par Natixis sont membres du groupe fiscal institué par Natixis en application des articles 223-A et suivants du CGI. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration. L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

# 7.4.3. Informations sur la gestion du capital

Dans le cadre de la surveillance complémentaire des groupes d'assurance, Natixis Assurances est soumise aux exigences de couverture de la marge de solvabilité ajustée calculée à partir des comptes consolidés retraités conformément à l'article R.334-42. De la même façon, chaque entité d'assurance européenne de Natixis Assurances est soumise aux exigences de couverture de la marge de solvabilité individuelle.

Au 31 décembre 2015, Natixis Assurances et ses filiales sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par Natixis Assurances et par chacune des compagnies. Natixis Assurances effectue des prévisions à 3 ans de son exigence de marge de solvabilité et des besoins de financement futurs en utilisant notamment le chiffre d'affaires prévu au plan à moyen terme, une loi de chute reflétant l'expérience et des hypothèses de sinistralité pour les activités prévoyance et dommages.

Le principe de financement de la marge consiste à utiliser la capacité maximale de Natixis Assurances en termes d'emprunts subordonnés et à augmenter le capital pour le complément.

Les titres subordonnés admis en couverture de la marge de solvabilité, dont la valeur comptable s'établit à 1 033 M€, ont une juste valeur de 1 057 M€, dont 523 M€ à durée déterminée et 534 M€ à durée indéterminée

La politique suivie en matière de dividendes consiste à distribuer 100% du résultat dans la limite du respect des obligations en termes de couverture du besoin de marge de solvabilité.

# 7.4.4. Rémunération des organes d'administration - engagements

Des jetons de présence d'un montant global de 152 900 € ont été versés aux administrateurs non salariés du pôle Natixis, au titre de réunions tenues au cours de l'exercice 2015.

Aucune avance ou crédit n'a été accordé à un membre des organes d'administration.

Il n'y a pas d'engagement reçu ou donné à l'égard des dirigeants des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

# 7.4.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes et de la revue limitée des comptes semestriels s'établit à 1 142 k€ (TTC), et se décompose comme suit :

	2015
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 131
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	11
Total	1 142



# Comptes sociaux

# BILAN

Actif (en €)	Brut	DAP / Autres	12/2015	12/2014
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISÉ	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	491 969	39 652	452 318	308 774
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres	237 911	39 652	198 259	-
Autres immobilisations incorporelles en cours	183 196	-	183 196	237 911
Avances et acomptes	70 863	-	70 863	70 863
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières	1 917 255 092	-	1 917 255 092	1 608 611 376
Participations	1 367 135 974	-	1 367 135 974	1 256 941 499
Créances rattachées à des participations	550 119 118	-	550 119 118	351 669 877
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-	6 762
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commande	-		-	6 762
Créances	1 957 174	33 121	1 924 054	933 115
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	1 957 174	33 121	1 924 054	933 115
Capital souscrit, appelé, non versé	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	10 836 563	-	10 836 563	22 425 138
Actions propres	-	-	-	-
Autres titres	10 836 563	-	10 836 563	22 425 138
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	7 438 549	-	7 438 549	3 991 139
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Comptes de régularisation – Actif	2 295 254	-	2 295 254	1 916 951
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 079 950	-	1 079 950	1 173 248
Primes de remboursement des emprunts	-	-	-	-
Écarts de conversion actif	1 215 304	-	1 215 304	743 703
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	1 940 274 601	72 772	1 940 201 829	1 638 193 255

Passif (en €)	12/2015	12/2014
Capitaux propres	1 196 486 483	1 078 603 075
Capital social	135 077 179	120 096 200
dont capital versé :	135 077 179	120 096 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport	904 873 325	800 230 307
Écarts de réévaluation	-	-
Écart d'équivalence	-	-
Réserves:		
Réserve légale	12 009 620	11 067 666
Réserves statutaires et contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	25 878 517	25 878 517
Report à nouveau	764 431	123 609
Résultat de l'exercice	117 883 410	121 206 777
Résultat en instance d'affectation	-	-
Acompte sur dividendes répartis – en instance d'affectation	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions règlementées	-	-
Provisions	-	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
Dettes	743 645 139	559 435 052
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	251 068 767	251 068 767
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	489 173 372	304 729 169
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 805	60 805
Dettes fiscales et sociales	6 067	6 067
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	3 306 128	3 570 244
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Comptes de régularisation – Passif	70 208	155 128
2		
Écarts de conversion passif	-	-
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	1 940 201 829	1 638 193 255

# ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Comptes sociaux

# COMPTE DE RÉSULTAT

(en €)	Opérations nettes 12/2015	Opérations nettes 12/2014
Produits d'exploitation	2 980 655	1 645 552
Commissions et courtages	300 590	233 935
Production vendue	-	-
Montant net du chiffre d'affaires	300 590	233 935
dont à l'exportation :		
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	237 911
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	(11 729)	1 173 700
Autres produits	2 691 794	6
Charges d'exploitation	5 398 173	2 217 669
Achats de marchandises	-	-
Variation de stocks de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	5 162 711	2 058 006
Impôts, taxes et versements assimilés	17 400	70 652
Salaires et traitements	-	-
Charges sociales	10 620	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	121 221	452
Sur immobilisations : dotations aux provisions	-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions	33 121	-
Pour risques et charges : dotations aux provisions	-	-
Autres charges	53 100	88 560
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(2 417 518)	(572 117)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	-	-
Bénéfice ou perte transférée	-	-
Perte ou bénéfice transféré	-	-
Produits financiers	148 704 639	130 691 645
De participation	148 682 003	130 424 626
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	186 700
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	22 637	80 319
Charges financières	28 397 711	8 794 803
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	28 397 711	8 695 773
Différences négatives de change	-	99 030
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
RÉSULTAT FINANCIER	120 306 929	121 896 842
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	117 889 410	121 324 725
Produits exceptionnels	300 000	33 121
Sur opérations de gestion	-	- 00.101
Sur opérations en capital	300 000	33 121
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Charges exceptionnelles	306 000	-
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	306 000	-
Dotations aux provisions et transferts de charges	- (a aac)	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(6 000)	33 121
Participation des salariés aux résultats	-	454.000
Impôts sur les bénéfices	486.000.00	151 069
TOTAL PRODUITS	151 985 294	132 370 318
TOTAL CHARGES	34 101 884	11 163 541
BÉNÉFICE OU PERTE	117 883 410	121 206 777

# **ENGAGEMENTS**

(en €)	12/2015	12/2014
Engagements reçus	4 381 639	3 451 526
Lignes de crédits (montants non utilisés)	-	-
Avals, cautions reçus	-	-
Engagements reçus des réassureurs	-	-
Fonds constitué concernant les indemnités de fin de carrière & médaille du travail	-	-
CAP achetés à des fins de couverture du risque de taux d'intérêt	-	-
Opérations de swap de taux et de change à terme	4 381 639	3 451 526
Engagements donnés	4 311 639	-
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
Actifs acquis avec engagements de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
Opérations de swap de taux et de change à terme	4 311 639	_
Autres engagements donnés	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	-	-
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-
Encours d'instruments financiers à terme	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie	-	-
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-
- stratégies de rendement	-	_
- autres opérations	-	_
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché	-	_
- opérations sur un marché de gré à gré	-	_
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés	-	_
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment	-	-
- risque de taux d'intérêt	-	-
- risque de change	-	-
- risque actions	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment	-	-
- contrats d'échange	-	-
- contrats de garantie de taux d'intérêt	-	-
- contrats à terme	-	-
- options	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches	-	-
- de 0 à 1 an	-	-
- de 1 à 5 ans	-	-
- plus de 5 ans	-	-



# 1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1

## Augmentation du capital social

Sur exercice de l'option donnée aux actionnaires de réinvestir le dividende approuvé par l'assemblée générale réunie le 26 mai 2015, Natixis SA a réinvesti la totalité des dividendes percus. Ceci a donné lieu à la création de 1 963 431 actions nouvelles de 7,63 € de valeur nominale, émises au prix total de 60,926 €. Ceci s'est traduit par une augmentation de 14 980 978,53 € du capital social, portant celui-ci à 135 077 178,53 €.

1.2

### Titres de participation

En application de l'accord de partenariat signé par les groupes BPCE et CNP le 23 mars 2015, la société a acquis la majorité des actions de la société Ecureuil Vie Développement (EVD), à savoir :

- 1 813 actions ordinaires auprès de BPCE SA, moyennant le paiement d'un prix de 87 k€ soit 48 € par action, représentant guarante-neuf pour cent (49%) du capital social et des droits de vote d'EVD, soit l'intégralité de la participation de BPCE, avec une prise d'effet au 21 décembre 2015;
- 74 actions EVD auprès de CNP Assurances représentant 2% du capital et des droits de vote d'EVD, moyennant le paiement d'un prix de 3,5 k€, soit 48 € par action, avec une prise d'effet au 1er janvier 2016.

Dans le cadre de mandats de présentation de contrats d'assurance et d'animation commerciale, la société EVD assure un rôle d'interface commerciale entre les réseaux bancaires et les assureurs ; de même, elle regroupe les moyens engagés pour l'accompagnement et le pilotage commercial requis par les portefeuilles de contrats d'assurance vie à vocation d'épargne retraite et de prévoyance individuelle souscrits par les clients du réseau Caisse d'Epargne.

L'analyse des dispositions du pacte d'actionnaires de la société EVD a conduit à retenir la mise en équivalence comme mode de consolidation de ses comptes avec ceux des entités du périmètre Natixis Assurances, effective dès l'arrêté du 31 décembre 2015.



1.3

### **Financements**

En date du 16 janvier 2015, la société a souscrit un emprunt subordonné auprès de Natixis SA, présentant les caractéristiques suivantes :

- montant de l'émission : 300 000 000 € ;
- date de remboursement : 16 décembre 2025 ;
- taux d'intérêt :
- fixe de 2,695% pour la période allant du 16 janvier 2015 au 15 décembre 2024, payable annuellement,
- taux Euribor 12 mois assorti d'une marge de 2% pour la période allant du 16 décembre 2024 au 16 décembre 2025 ;
- possibilité de remboursement anticipé : en totalité, le 16 décembre 2024;
- clause de subordination portant sur le principal, en cas de liquidation/faillite.

Ce prêt a pour objectif de compléter les éléments éligibles à la

couverture de l'exigence de marge de solvabilité requise par la réglementation applicable aux activités d'assurance.

1.4

## Prêts faits aux filiales

# Prêt subordonné à durée déterminée consenti à BPCE Vie

En date du 16 janvier 2015, la société a consenti à BPCE Vie, filiale à 100%, un prêt subordonné présentant les caractéristiques suivantes :

- montant de l'émission : 173 000 000 € ;
- date de remboursement : 12 décembre 2025 ;
- taux d'intérêt :
- fixe de 2,695% pour la période allant du 16 décembre 2015 au 11 décembre 2024, payable annuellement,
- taux Euribor 12 mois assorti d'une marge de 2% pour la période allant du 12 décembre 2024 au 12 décembre 2025 ;

- possibilité de remboursement anticipé : en totalité, le 12 décembre 2024:
- clause de subordination portant sur le principal, en cas de liquidation/faillite.

Ce prêt a pour objectif de compléter les éléments éligibles à la couverture de l'exigence de marge de solvabilité requise par la réglementation applicable aux activités d'assurance.

## Prêt subordonné à durée déterminée consenti à Natixis Life

En date du 16 janvier 2015, la société a consenti à Natixis Life, filiale à 100%, un prêt subordonné présentant les caractéristiques suivantes :

- montant de l'émission : 10 000 000 € ;
- date de remboursement : 12 décembre 2025 ;
- taux d'intérêt :
- fixe de 2,695% pour la période allant du 16 décembre 2015 au 11 décembre 2024, payable annuellement,
- taux Euribor 12 mois assorti d'une marge de 2% pour la période allant du 12 décembre 2024 au 12 décembre 2025 ;

- possibilité de remboursement anticipé : en totalité, le 12 décembre 2024;
- clause de subordination portant sur le principal, en cas de liquidation/faillite.

Ce prêt a pour objectif de compléter les éléments éligibles à la couverture de l'exigence de marge de solvabilité requise par la réglementation applicable aux activités d'assurance.

# Prêt subordonné à durée déterminée consenti à BPCE Prévovance

En date du 18 décembre 2015, la société a consenti à BPCE Prévoyance, filiale à 100%, un prêt subordonné présentant les caractéristiques suivantes :

- montant de l'émission : 15 000 000 € ;
- date de remboursement : 18 décembre 2025 ;
- taux d'intérêt fixe de 3,76%.

Ce prêt a pour objectif de compléter les éléments éligibles à la couverture de l'exigence de marge de solvabilité requise par la réglementation applicable aux activités d'assurance.

# 2. Principes et méthodes comptables

Afin de donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de l'exercice, les comptes ont été établis conformément aux principes comptables français résultant notamment des dispositions du Code de commerce, du Plan comptable général (PCG), de l'application du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général et des règlements du Comité de la réglementation comptable.

Les règles et méthodes prescrites ont été appliquées dans le respect des principes généraux énoncés dans le Code de commerce et, en particulier, ceux de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices, d'enregistrement des éléments en comptabilité au coût historique, de prudence et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Ces textes regroupent l'ensemble des règles et forment un tout indissociable pour la préparation des comptes annuels.

2.1

Règles d'évaluation des actifs

### 2.1.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de logiciels achetés ou créés en interne

Les projets de création en interne de logiciels sont conduits en appliquant une méthodologie de gestion de projet comportant plusieurs phases, dont la première est la réalisation d'un Contrat d'Avant-Projet (CAP). Cette procédure est désormais appliquée à tous les travaux significatifs de réalisation d'applications informatiques.

Ces CAP sont systématiquement soumis à l'arbitrage d'un comité

mensuel qui examine les caractéristiques des projets et vérifie qu'ils répondent aux critères définis par le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs. Ces critères sont codifiés aux articles 211-1 à 211-3 et 311-1 du PCG.

En particulier, conformément aux principes énoncés par les règlements comptables, les projets ne sont identifiés comme des actifs que lorsque quatre conditions sont simultanément réunies :

- les charges du projet sont clairement identifiables ;
- le projet doit avoir une valeur économique positive qui est le reflet des avantages économiques futurs attendus ;
- l'application réalisée est contrôlée par l'entreprise ;
- les charges du projet peuvent être évaluées de manière fiable.

#### Durées d'amortissement

La durée d'amortissement des dépenses inscrites à l'actif est fixée au cas par cas, sur la base d'un examen des caractéristiques des progiciels acquis ou des applications développées.

#### Dépréciation

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation a pu perdre de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation par comparaison entre la valeur recouvrable de l'actif et sa valeur comptable puis à la constatation par résultat de la dépréciation éventuellement nécessaire.

### 2.1.2. Immobilisations financières

Les placements dans les participations et les créances rattachées à des participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

#### Frais d'acquisition

La société a opté pour la comptabilisation en charge des frais d'acquisition engagés pour l'acquisition des titres de participation.

**ÉTATS FINANCIERS** 

**SOCIAUX** 

aux comptes

sociaux

À chaque clôture, en présence d'indicateurs ou de changements susceptibles d'affecter la valeur des participations détenues, des tests de dépréciation sont réalisés afin de vérifier que la valeur comptable n'est pas supérieure à la juste valeur des titres détenus.

Cette juste valeur est évaluée selon une approche multi-critères (prévisions de résultats ou dividendes issues des budgets et plans à moyen terme, références de transactions comparables, situation nette comptable). Le cas échéant, une provision pour dépréciation est enregistrée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et la juste valeur estimée.

## 2.1.3. Valeurs mobilières de placement

Il est rappelé que la valeur des placements inscrite au bilan correspond à la valeur historique. La valeur de réalisation correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée. Les sorties d'actif sont effectuées au prix de revient et selon la règle du « premier entré, premier sorti » (ou « first in, first out », FIFO).

### 2.1.4. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir correspondent aux frais d'émission des emprunts, amortis actuariellement jusqu'à la date de remboursement ou d'option de remboursement anticipé.

### 2.1.5. Écart de conversion actif

La société utilise une couverture de change dans le cadre de la enregistrées dans des comptes Écarts de conversion.

détention des titres de participation négociés en devises. S'agissant d'une couverture d'un élément structurel, la société applique l'avis du CNC n° 2007-02 du 04/05/2007. À l'inventaire, les différences de conversion sur les positions de change structurelles relatives aux titres de participation en devises et à leur financement éventuel sont

# 3. Informations sur le compte de résultat

3.1

Chiffre d'affaires

Il correspond aux commissions de co-courtage de réassurance perçues en qualité d'intermédiaire d'assurance, enregistré à l'ORIAS. En effet, la société intervient dans la négociation et le placement global du programme de réassurance des sociétés du périmètre.

3.2

Autres charges externes

En l'absence de personnel salarié, les quotes-parts de charges de personnel refacturées au titre des fonctions de holding et autres activités, sont comptabilisées dans le poste Autres achats et charges externes.

Résultat exceptionnel

En date du 23 avril 2015, Natixis Assurances a cédé la totalité de sa participation soit 10 000 actions de la société Ofivalmo Partenaires au prix de 300 k€. Ces actions ayant été acquises le 31 mai 2001 pour un montant de 306 k€, une moins-value de 6 k€ a donc été constatée.

3.4

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés est calculé selon les dispositions fiscales en viqueur.

Compte tenu de son volume d'activité, la société n'est pas soumise à la contribution exceptionnelle de 10,7%.

Du fait de l'existence d'un report de déficit fiscal, la société ne constate pas d'impôt différé lié aux différences temporaires.

Natixis Assurances est membre du groupe fiscal institué par Natixis en application des articles 223-A et suivants du CGI. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration. L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

Sauf indication contraire, les montants figurant dans les commentaires sur les comptes sont indiqués en milliers d'euros.



# 4. Informations sur les postes du bilan

**Actif** 

# 4.1.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	31/12/2014	Acquisitions	Cessions /Sorties	31/12/2015
Valeurs brutes	309	421	238	492
en cours	309	183	238	254
achevées	-	238	-	238
Total des valeurs nettes	309	421	238	492

Amortissements & Dépréciations	31/12/2014 Dotations R		Reprises & Cessions	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Achevées	-	40	-	40
Total des valeurs nettes	-	40	-	40

Les acquisitions de l'exercice correspondent aux dépenses d'intégration du progiciel de reporting prudentiel, engagées dans le cadre de la préparation à l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité 2, effective le 1er janvier 2016.

### 4.1.2. Immobilisations financières

Immobilisations financières	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Dotations - Reprises	31/12/2015
Titres de participation	1 256 941	110 500	306	-	1 367 136
Créances rattachées à des participations	351 670	198 449	-	-	550 119
Total des valeurs nettes	1 608 611	308 949	306	-	1 917 255

Aucune dépréciation n'est constatée sur les immobilisations financières présentes au 31 décembre 2015.

### 4.1.2.1. Participations

Entité	Quantité de titres à l'ouverture	Montant net à l'ouverture	Quantité de titres à la clôture	Montant net à la clôture
BPCE Vie	6 933 973	820 028	7 634 839	916 064
BPCE Assurances	243 122	291 976	243 122	291 976
Natixis Life	3 600 000	91 141	3 600 000	91 141
BPCE Prévoyance	552 999	33 168	855 229	47 546
BPCE IARD	4 948	14 847	4 948	14 847
Adir	169 970	5 474	169 970	5 474
Ecureuil Vie Développement	-	-	1 813	87
Fructi-Télésurveillance	1	N.S.	1	N.S.
Ofivalmo Partenaires	10 000	306	-	-
Total	11 515 013	1 256 941	12 509 922	1 367 136

sociaux

En date du 23 avril 2015, Natixis Assurances a cédé la totalité des actions détenues dans le capital de la société Ofivalmo Partenaires.

Sur exercice de l'option donnée aux actionnaires des sociétés BPCE Vie et BPCE Prévoyance, de réinvestir le dividende approuvé par les assemblées générales respectives de ces sociétés réunies le 15 juin 2015, Natixis Assurances a réinvesti la totalité des dividendes perçus. Ceci a donné lieu à la création de :

- 700 866 actions nouvelles de la société BPCE Vie, émises au prix unitaire de 137,024 € ;
- 302 230 actions nouvelles de la société BPCE Prévoyance, émise au prix unitaire de 47,57 €.

En date du 21 décembre 2015, Natixis Assurances a acquis 1 813 actions représentant 49% du capital de la société Ecureuil Vie Développement.

### 4.1.2.2. Créances rattachées à des participations

Afin de compléter les éléments admis en représentation de l'exigence minimale de marge de solvabilité de ses filiales, la société leur a consenti des prêts subordonnés dont les caractéristiques sont les suivantes :

Filiale	Date du prêt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	Entrée	Sortie	Montant à la clôture	ICNE	Total
BPCE Prévoyance	29/09/2004	Indéterminée	E3M+1,70%	3 000	-	-	3 000	0	3 000
BPCE Vie	20/12/2007	20/12/2017	5,49%	15 000	-	-	15 000	23	15 023
BPCE Vie	23/12/2010	Indéterminée	7,32%	10 000	-	-	10 000	16	10 016
Natixis Life	31/07/2012	31/07/2022	6,86%	8 000	-	-	8 000	236	8 236
Natixis Life	31/07/2012	Indéterminée	7,86%	22 000	-	-	22 000	745	22 745
BPCE Assurances	05/07/2014	Indéterminée	5,17%	5 336	-	-	5 336	-	5 336
BPCE Assurances	05/07/2014	Indéterminée	5,17%	9 909	-	-	9 909	-	9 909
BPCE Assurances	05/07/2014	Indéterminée	4,39%	5 336	-	-	5 336	-	5 336
BPCE Assurances	05/07/2014	Indéterminée	4,30%	9 909	-	-	9 909	-	9 909
BPCE Assurances	31/07/2014	15/09/2025	E3M+1,70%	10 000	-	-	10 000	7	10 007
BPCE Prévoyance	29/09/2014	29/09/2019	1,945%	2 000	-	-	2 000	10	2 010
BPCE Vie	30/12/2014	22/12/2025	5,00%	250 000	-	-	250 000	313	250 313
Natixis Life	16/01/2015	12/12/2025	2,695%	-	10 000	-	10 000	14	10 014
BPCE Vie	16/01/2015	12/12/2025	2,695%	-	173 000	-	173 000	246	173 246
BPCE Prévoyance	18/12/2015	18/12/2025	3,76%	-	15 000	-	15 000	20	15 020
Total				350 490	198 000	-	548 490	1 629	550 119

### 4.1.3. Actif circulant

	31/12	/2014	31/12/2015			
Actif circulant	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres		
Avances et acomptes versés	-	7	-	-		
Autres créances	669	264	1 414	510		
Valeurs mobilières de placement	-	22 425	-	10 837		
Comptes courants et caisse	-	3 991	-	7 439		
Total	669	26 687	1 414	18 785		

Le poste Autres créances de 1 924 k€ est composé de :

- soldes avec des entreprises liées à hauteur de 1 414 k€, correspondant à la refacturation de « management fees » aux filiales ;
- de produits à recevoir d'un montant de 510 k€, en application d'une convention de co-courtage couvrant les exercices 2014 et 2015.

Le poste Autres créances comprend également, une créance sur la société BIAT au titre d'un complément de prix de cession sur titre de participation ; cette créance a fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 33 k€ comptabilisée en 2015.

**ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX** 

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement inscrites à l'actif correspondent à des OPCVM de type monétaire euro court terme, dont la ventilation est la suivante :

Code ISIN	Libellé valeur	VNC au 31/12/2014	VNC au 31/12/2015	Valeur de marché au 31/12/2015
FR0000027864	NATIXIS INST JOUR C SI 1DEC	944	1 461	1 463
FR0010831693	NAT CASH EURIB 4DEC	21 482	9 376	9 379
Total		22 426	10 837	10 842

### Comptes courants et caisse

Le poste Comptes courants et caisse présente un solde de 7 439 k€ relatif à un compte bancaire ouvert auprès de la banque Caceis.

# 4.1.4. État des échéances des créances

	Montant brut au 31/12/2014	Montant brut au 31/12/2015	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	351 670	550 119	1 629	17 000	531 490
Autres créances fournisseurs	7	-	-	-	-
Groupe et associés	669	1 414	1 414	-	-
Débiteurs divers	264	510	510	-	
Total	352 610	552 043	3 553	17 000	531 490

## 4.1.5. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Au 31 décembre 2015, ce poste est constitué des frais d'émission des emprunts obligataires souscrits. D'un montant initial de 1 162 k€, ces frais d'émission sont amortis actuariellement, sur une durée initiale de 11 ans courant jusqu'au 29 décembre 2025.

	2014	2015
Charges à répartir	1 173	1 080
Total	1 173	1 080

## 4.1.6. Écart de conversion actif

La société a mis en place une couverture de change en dollar pour couvrir sa participation dans la filiale Adir.

Écart de conversion	31/12/2014	31/12/2015
Écart de conversion actif	744	1 215
Total	744	1 215

sociaux

# 4.2.1. Capitaux propres

	31/12/2014	Affectation 2014	Mouvements 2015	31/12/2015
Capital social	120 096	-	14 981	135 077
Primes liées au capital	800 230	-	104 643	904 873
Réserve facultative	25 879	-	-	25 879
Réserve légale	11 068	942	-	12 010
Report à nouveau	124	641	-	764
Dividendes versés	-	119 624	(119 624)	-
Résultat de l'exercice	121 207	(121 207)	117 883	117 883
Total	1 078 603	0	117 883	1 196 486

Toutes les actions donnent droit au dividende et bénéficient d'un droit de vote équivalent. La société ne détient aucune action de son capital et n'a pas procédé à des achats ou ventes au cours de l'exercice.

### 4.2.2. **Dettes**

### 4.2.2.1. Emprunts obligataires

Le poste Autres emprunts obligataires est constitué de l'emprunt obligataire émis par Natixis Assurances auprès d'investisseurs hors groupe en décembre 2014.

Contrepartie	Date du prêt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Montant à la clôture	ICNE	Total
Investisseurs hors groupe	29/12/2014	Indéterminée (*)	5%	251 000	-	-	251 000	69	251 069
Total				251 000	-	-	251 000	69	251 069

(\*) Cet emprunt dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 29 décembre 2025.

### 4.2.2.2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le solde du poste *Emprunts et Dettes auprès des établissements de crédits* d'un montant de 489 174 k€, se compose :

- d'un compte bancaire créditeur à hauteur de 1 744 k€, ouvert dans les livres de Natixis ;
- de 484 000 k€ d'emprunts à moyen et long terme contractés par la société auprès de Natixis et de 3 430 k€ d'intérêts courus non échus afférents à ces emprunts.

Contrepartie	Date du prêt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Montant à la clôture	ICNE	Total
Natixis	21/12/2007	21/12/2017	5,130%	15 000	-	-	15 000	21	15 021
Natixis	20/06/2011	09/05/2017	4,300%	90 000	-	-	90 000	2 064	92 064
Natixis	31/07/2012	31/07/2022	6,860%	8 000	-	-	8 000	236	8 236
Natixis	31/07/2012	Indéterminée	7,860%	22 000	-	-	22 000	745	22 745
Natixis	21/12/2012	21/12/2017	1,960%	49 000	-	-	49 000	27	49 027
Natixis	12/03/2014	31/01/2015	0,180%	117 000	-	117 000	-	-	-
Natixis	16/01/2015	16/12/2025	2,695%	-	300 000	-	300 000	337	300 337
Total				301 000	300 000	117 000	484 000	3 430	487 430

### 4.2.2.3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 91 k€ et correspondent exclusivement aux charges à payer relatives aux honoraires des commissaires aux comptes.

	31/12	/2014	31/12	/2015
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Factures non parvenues	-	61	-	91
Total	-	61	-	91

#### 4.2.2.4. Dettes fiscales et sociales

D'un montant de 6 k€, elles correspondent à diverses retenues à la source, prélevées sur les jetons de présence payés en 2015 aux administrateurs de la société.

#### 4.2.2.5. Autres dettes

	31/12	/2014	31/12	/2015
	Entreprises liées Autres		Entreprises liées	Autres
Créditeurs divers	2 921	650	3 040	266
Total	2 921	650	3 040	266

Le poste Créditeurs divers de 3 306 k€ est composé de soldes avec des entreprises liées à hauteur de 3 040 k€ et se décomposant comme suit :

- un compte courant avec la société Natixis au titre des « managements fees », à hauteur de 2 494 k€ ;
- un compte courant avec la société BPCE Vie à hauteur de 546 k€, qui comprend notamment les acomptes payés au titre des moyens d'exploitation refacturés à la société.

#### 4.2.2.6. État des échéances des dettes

	Montant brut au 31/12/2014	Montant brut au 31/12/2015	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts – Investisseurs hors Groupe	251 069	251 069	69	-	251 000
Emprunts – Natixis	304 110	487 430	3 430	154 000	330 000
Comptes courants et caisse	620	1 744	1 744	-	-
Fournisseurs, comptes rattachés	61	91	91	-	-
Dettes fiscales et sociales	6	6	6	-	-
Autres dettes	3 570	3 306	3 306	-	-
Total	559 435	743 645	8 645	154 000	581 000

### 4.2.2.7. Engagements par devise

		Bilan 2014			Bilan 2015		
Avoirs et engagements par devise		Actif	Passif	Agrégats concernés	Actif	Passif	Agrégats concernés
Euro	EUR	1 638 193	1 638 193	-	1 940 202	1 940 202	-
Autres monnaies	AUTRES	-	-	-	-	-	-
Total		1 638 193	1 638 193	-	1 940 202	1 940 202	-



# 5. Informations sur le résultat

5.1

Produits à recevoir

Sur la base des rétrocessions antérieurement perçues, un produit à recevoir de 262 k€ a été comptabilisé au titre de l'exercice 2015 et un complément de 38 k€ au titre de l'exercice 2014.

5.2

Honoraires des commissaires aux comptes

La charge d'honoraires comptabilisée sur l'exercice s'élève à 123 k€ et correspond au contrôle légal des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2015.

	2014	2015
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	89	89
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	276	4
Sous-total	365	93
Juridique, fiscal, social	-	-
Autres	105	30
Sous-total	105	30
TOTAL	470	123

La répartition des 89 k€ concernant la certification, l'examen des comptes individuels et consolidés par les commissaires aux comptes est la suivante :

- 52 k€ pour le cabinet Mazars ;
- 37 k€ pour le cabinet PWC Audit.

Les produits financiers correspondent aux éléments suivants :

	31/12/2014		31/12/2015			
Produits (k€)	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres		
Revenus des titres de participation	125 438	8	125 461	-		
Revenus des prêts	4 978	-	23 221	-		
Produit net / cession VMP	-	80	-	23		
Variation de provision dépréciation durable	-	187	-	-		
Total Produits financiers	130 416	275	148 682	23		

La répartition des dividendes perçus des participations est la suivante :

Participations	31/12/2014	31/12/2015
BPCE Vie	105 743	96 036
BPCE Prévoyance	13 936	14 378
BPCE Assurances	-	10 697
BPCE IARD	2 474	2 870
Adir	1 085	1 480
Natixis Life	2 200	-
Ofivalmo Partenaires	8	-
Total	125 446	125 461

5.4 Charges financières

Les charges financières correspondent aux éléments suivants :

	31/12/2014		31/12/2015		
Charges (k€)	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres	
Intérêts des emprunts et dettes assimilées	8 682	-	28 393	-	
Intérêts débiteurs des comptes courants	- 12		-	2	
Honoraires de gestion	-	2	-	2	
Perte de change	99	-	-	-	
Total Charges financières	8 781	14	28 393	4	

# Charges d'impôt

	31/12/2014	31/12/2015
Charge d'impôt exigible	151	-
Charge d'impôt différé	-	-
Charge totale d'impôt	151	-
dont exceptionnels	-	-
dont afférent aux exercices antérieurs	-	-

### Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et l'impôt réel

	31/12/2014	31/12/2015
Résultat comptable avant impôt	121 358	117 883
Charge d'impôt théorique à 34,43%	41 784	40 587
Incidences sur l'impôt théorique des	(41 632)	(40 587)
- résultats taxés à taux réduit (0%) PLV long terme	-	-
- limitation de la déductibilité des charges financières	320	445
- dividendes soumis au régime mère-fille	(41 029)	(41 036)
- différences permanentes	28	16
- frais d'acquisition des titres de participation	(35)	(119)
- frais d'émission d'emprunt	(404)	28
- transfert de charges	-	4
- autres éléments	(12)	-
- déficits imputés dans l'exercice	(500)	-
Déficit fiscal reportable	-	74
Charge d'impôt réelle	151	-

5.6 Résultat

Le résultat 2015 est un bénéfice de 117,9 M€, en baisse de 3,3 M€ par rapport à 2014. La variation s'explique principalement par la hausse des autres achats et charges externes.

# 6. Autres informations

6.1 Entreprise mère – consolidation

Natixis Assurances est détenue à 100% par Natixis, dont le siège social est sis au 30, avenue Pierre Mendès France, PARIS 13°. Les comptes de Natixis Assurances et de ses filiales détenues majoritairement sont inclus dans le périmètre de consolidation de Natixis et BPCE, par application de la méthode de l'intégration globale.

6.2 **Engagements hors bilan** 

Au 31 décembre 2015, l'engagement hors bilan de la société est relatif à la couverture de change en dollars sur les titres de participation Adir.

### **ÉTATS FINANCIERS** SOCIAUX Annexe aux comptes sociaux

# 7. Résultats de la société au cours des cinq dernières années

(en milliers d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social	110 677	110 677	110 677	120 096	135 077
Nombre d'actions ordinaires existantes	14 505 460	14 505 460	14 505 460	15 740 000	17 703 431
Opérations & résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT	200	200	228	234	301
Résultat avant impôt et dotation aux provisions et amortissement	23 878	16 817	65 820	121 358	118 189
Impôt sur les bénéfices	(9)	(4)	(2)	151	-
Résultat après impôt et dotation aux provisions et amortissements	23 887	16 821	65 822	121 207	117 883
Résultat distribué	24 514	16 826	65 793	119 624	116 781
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt mais avant dotation aux provisions & amortissements (1)	1,65	1,16	4,54	7,70	6,66
Résultat après impôt et dotation aux provisions et amortissements $^{(1)}$	1,65	1,16	4,54	7,70	6,66
Dividende attribué à chaque action (2)	1,69	1,16	4,18	7,60	6,60
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale et œuvres sociales)	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, calculé en application de l'avis OEC (Ordre des Experts Comptables) n° 27.

<sup>(2)</sup> Le dividende attribué à chaque action tient compte de l'augmentation de capital de mai 2015 et la création 1 963 431 actions nouvelles.

**ÉTATS FINANCIERS** 

**SOCIAUX** 

aux comptes sociaux

# 8. Filiales et participations

Filiales et participations Renseignements détaillés (en k€)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable	des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice / perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
FILIALES (détenues à plus de 50%)				Brute	Nette		•			
BPCE Vie 30, av. Pierre Mendès France 75013 PARIS N° SIREN : 349 004 341 Société d'assurance mixte	899 052	143 357	100	916 064	916 064	448 000	-	4 242 073	102 519	96 036
BPCE Prévoyance 30, av. Pierre Mendès France 75013 PARIS N° SIREN : 352 259 717 Société d'assurance non vie	37 880	2 787	100	47 546	47 546	20 000	-	219 218	15 265	14 378
NATIXIS Life 51, av. J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg N° RC : B60 633 Société d'assurance vie	90 000	9 902	100	91 141	91141	40 000	-	643 137(*)	3 733(*)	-
BPCE Assurances 88, av. de France 75013 PARIS N° SIREN : 501 633 275 Société d'assurance non vie	118 289	157 256	60	291 976	291 976	40 490	-	778 250	57 753	10 697
PARTICIPATIONS (détenues entre	10 et 50%)			Brute	Nette					
BPCE IARD Chaban de Chauray BP 9003 79093 NIORT Cedex N° SIREN : 401 380 472 Société d'assurance non vie	50 000	37 366	49	14 847	14 847	-	-	321 429	15 039	2 870
ECUREUIL VIE DEVELOPPEMENT Héron Building 66, av. du Maine France 75014 PARIS N° SIREN : 503 055 618 Société par action simplifiée	37	141	49	87	87	-	-	-	18	-
Adir Aya Commercial Center Dora BEIRUT - LIBAN N° RC : 46 238 Société mixte d'assurance	15 233	17 175	34	5 474	5 474	-	-	29 409	10 539	1 480
Renseignements globaux										
Filiales (ensemble)	1 145 221	313 302	-	1 346 727	1 346 727	548 490	_	5 882 678	179 270	121 111
Participations (ensemble)	65 270	54 682	-	20 408	20 408	-	-	350 838	25 596	4 350

<sup>\*</sup> Données provisoires et non arrêtées par le conseil d'administration.



# **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Natixis Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

• Les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note 4.2.4. de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers. Nous nous sommes assurés du caractère approprié du dispositif mis en place relatif à la valorisation des instruments financiers et des dépréciations constatées, ainsi que l'information fournie dans les notes relatives aux instruments financiers

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 28 avril 2016 Les commissaires aux comptes,

> PriceWaterhouseCoopers Audit

> > Xavier CREPON

à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre société sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les participations aux bénéfices différées, les frais d'acquisition reportés et leurs modalités d'amortissement, et les valeurs acquises de portefeuille. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées respectivement dans la note 4.2.11.de l'annexe aux comptes consolidés. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

• Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance.

• Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note 4.3.10. de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble. et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Mazars

Jean-Claude PAULY

Guillaume WADOUX

# Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Natixis Assurances

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** 

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Natixis Assurances et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Mazars

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 28 avril 2016 Les commissaires aux comptes,

> PriceWaterhouseCoopers Audit

> > Xavier CREPON

Guillaume WADOUX

Jean-Claude PAULY

# **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Natixis Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les placements dans les entreprises liées sont comptabilisés et évalués selon les règles et modalités relatées dans la note 2.1.2 - Immobilisations financières de l'annexe aux comptes.

Nous nous sommes assurés de la correcte application des modalités d'évaluation retenues et nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent leur évaluation ainsi que les modalités de classification retenues sur la base de la documentation établie par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Mazars

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, 28 avril 2016 Les commissaires aux comptes,

> PriceWaterhouseCoopers Audit

> > Jean-Claude PAULY

Guillaume WADOUX

Xavier CREPON

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

### Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient. selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### Protocole cadre général

Depuis 2013, le groupe BPCE et ses filiales œuvrent à la constitution d'un pôle assurance au sein de Natixis ; ce projet a conduit le groupe à engager des négociations avec CNP Assurances pour que la production d'assurance vie du groupe soit internalisée chez Natixis Assurances.

Ces discussions ont conduit à la signature le 23 mars 2015 d'un protocole cadre général entre CNP Assurances, BPCE et Natixis – agissant en vertu des pouvoirs spécifiques qui lui ont été donnés par Natixis Assurances, BPCE Vie et BPCE Prévoyance – qui définit les principes fondamentaux du futur partenariat entre BPCE, Natixis et CNP. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 6 mars 2015. Cette convention prend effet au 1er janvier 2016; elle a donc été sans effet sur l'exercice 2015.

Administrateurs et/ou personnes concernées : BPCE et Natixis, actionnaires de Natixis Assurances détenant plus de 10% des droits de vote, Gérard Bellemon, Madame Nathalie Broutèle, Messieurs Laurent Doubrovine et Christophe Le Pape.

### Pacte d'actionnaires Ecureuil Vie Développement et contrat de cession d'actions de la société Ecureuil Vie Développement

Dans le cadre du protocole cadre général conclu avec CNP Assurances, CNP Assurances, BPCE et Natixis ont prévu que Natixis Assurances détiendrait le contrôle majoritaire de la société EVD. En conséquence, les parties sont convenues que

- Natixis Assurances procéderait à l'acquisition d'ici le 31 décembre 2015 de la participation de 49% détenue par BPCE au sein du capital d'EVD aux mêmes conditions de prix que celles stipulées dans le cadre de la cession, ce à quoi Natixis Assurances et BPCE s'engagent ;
- CNP céderait avec effet au 1er janvier 2016, 74 actions ordinaires d'EVD représentant 2% du capital social et des droits de vote EVD (« la cession ») de sorte qu'à l'issue de la cession Natixis Assurances détienne le contrôle maioritaire d'EVD.

Votre société et CNP Assurances ayant convenu de mettre en commun au travers d'EVD les movens et les missions d'aide à la commercialisation des contrats d'assurance vie à vocation d'épargne-retraite et des contrats de prévoyance individuelle. Dans ce cadre, elles ont prévu que CNP Assurances céderait soixantequatorze (74) actions ordinaires d'EVD représentant deux pour cent (2%) du capital social et des droits de vote d'EVD avec effet au 1er Janvier 2016 de sorte qu'à l'issue de la cession Natixis Assurances détienne le contrôle majoritaire d'EVD.

À la date de réalisation de ces opérations, le capital de la société sera réparti de la manière suivante :

- Natixis Assurances détiendra 1 887 actions, représentant 51% du capital et des droits de vote:
- CNP Assurances détiendra 1 813 actions, représentant 49% du capital et des droits de vote.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 6 mars 2015. Administrateurs et/ou personnes concernées : BPCE et Natixis, actionnaires de Natixis Assurances détenant plus de 10% des droits de vote, Gérard Bellemon.

### Convention de mise à disposition du personnel CNP Assurances au sein d'Ecureuil Vie Développement

Afin que les salariés de CNP Assurances actuellement détachés au sein d'Ecureuil Vie Développement puissent poursuivre leur activité au sein de cette dernière société, il a été décidé de renouveler à compter du 1er janvier 2016 la convention de mise à disposition entre CNP Assurances et Ecureuil Vie Développement pour une durée initiale de sept ans, renouvelable une fois pour une durée de trois ans.

En conséquence, il a été convenu le 23 mars 2015 entre CNP Assurances, Ecureuil Vie Développement, Natixis Assurances et BPCEVie une convention de mise à disposition qui obéit aux dispositions des articles L. 8241-1 alinéa 2 et L. 8241-2 du Code du travail réglementant le prêt de main d'œuvre à but non lucratif. Il y est précisé que certains salariés de BPCE Vie pourraient également faire l'objet d'un détachement auprès d'Ecureuil Vie Développement, conformément aux termes d'une convention de mise à disposition à conclure par BPCE Vie et EVD.

Administrateurs et/ou personnes concernées : Madame Nathalie Broutèle, et Messieurs Laurent Doubrovine et Christophe Le Pape.

## Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 28 avril 2016

Les commissaires aux comptes,

PriceWaterhouseCoopers Audit Xavier CREPON

Guillaume WADOUX

Mazars

Natixis Assurances - Rapport financier 2015 115

Jean-Claude PAULY



# ÉLÉMENTS **JURIDIQUES** Liste des mandats

# 1. Liste des mandats

LEQUOY Jean-François					
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente		
NATIXIS ASSURANCES	SA	Président du conseil d'administration			
BPCE ASSURANCES	SA	Président du conseil d'administration			
BPCE PRÉVOYANCE	SA	Président du conseil d'administration			
GROUPEMENT FRANÇAIS DES BANCASSUREURS	ASSOCIATION	Vice-président			
MPO INTERNATIONAL	SA	Administrateur			

BELLEMON Gérard			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	SA	Président du conseil d'administration	
SUARD BELLEMON	SAS	Président	
SOBEGEST	SAS	Président	
BPCE (fin le 22/05/2015)	SA	Membre du conseil de surveillance et du comité des nominations et des rémunérations	
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	

BRUNET-LECOMTE Jean			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	
FONDATION ÉMERGENCE	FONDATION	Administrateur	
JBLD	SARL	Gérant	
FONDATION DE DOTATION DEVENIR	FONDATION	Président	

DU PAYRAT Christian			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE	SA	Directeur général	
BANQUE CHAIX	SA	Directeur général	
SOCIÉTÉ DE CAPITAL RISQUE PROVENCE CORSE	SAS	Président	
COMITÉ DES BANQUES PACA DE LA FBF (fin le 10/06/2015)	FÉDÉRATION	Président du comité	
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	
NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS	SA	Administrateur	
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT	SA	Administrateur	
BPCE ACHATS	GIE	Administrateur	
ALBIANT-IT	SA	Administrateur	
FONDATION AIX MARSEILLE UNIVERSITÉS	FONDATION	Membre fondateur du conseil de gestion	
SCI PYTHEAS PRADO 1	SCI	Gérant	
SCI PYTHEAS PRADO 2	SCI	Gérant	
ASSOCIATION DES BANQUES POPULAIRES POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE	ASSOCIATION	Administrateur	BP PROVENÇALE ET CORSE
ASSOCIATION DES BANQUES POPULAIRES POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT	ASSOCIATION	Administrateur	BP PROVENÇALE ET CORSE
INFORMATIQUE – BANQUE POPULAIRE (I-BP)	SA	Administrateur	BP PROVENÇALE ET CORSE
INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE (IHEST)	EPA	Administrateur	
BPCE-IT	GIE	Administrateur	BP PROVENÇALE ET CORSE
SURASSUR	SA	Administrateur	BP PROVENÇALE ET CORSE

DOREMUS François			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
CRÉDIT COOPÉRATIF (fin le 28/02/2015)	SA	Directeur général	
BATI LEASE (fin le 28/02/2015)	SA	Président du conseil d'administration	
INTER-COOP (fin le 28/02/2015)	SAS	Président du conseil d'administration	
INTERCOP-LOCATION (fin le 28/02/2015)	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS ASSURANCES (fin le 28/02/2015)	SA	Administrateur	
NATIXIS LEASE (fin le 28/02/2015)	SA	Administrateur	
ESFIN GESTION (fin le 28/02/2015)	SA	Membre du conseil de surveillance	
BTP BANQUE (fin le 28/02/2015)	SA	Membre du conseil de surveillance	CRÉDIT COOPÉRATIF
ECOFI INVESTISSEMENTS (fin le 28/02/2015)	SA	Administrateur	CRÉDIT COOPÉRATIF

DUCHESNE Bruno					
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente		
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	SA	Directeur général			
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur			
CRÉDIT FONCIER	SA	Administrateur			
ALBIANT-IT	SA	Administrateur			
PRIAM BANQUE POPULAIRE	GIE	Administrateur			
IM BP	SCI	Gérant			
INFORMATIQUE – BANQUE POPULAIRE	SA	Administrateur	BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ		
SOCIÉTARIAT BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	SAS	Président	BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ		
BPCE IT (depuis le 17/07/2015)	GIE	Administrateur	BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ		

FLEURY Bernard			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR	SA	Président du conseil d'administration	
S.C. ELIA	SC	Président	
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	
NATIXIS INTERÉPARGNE	SA	Administrateur	
BANQUE CHAIX (fin le 16/04/2015)	SA	Administrateur	
BANQUE POPULAIRE IARD	SA	Invité	
COPELIA - GROUPE ALLIOS	SOCIÉTÉ HOLDING	Administrateur	
CHÂTEAU SAINT-JULIEN D'AILLE	SARL	Directeur d'exploitation	
FONDATION D'ENTREPRISE BANQUE POPULAIRE	FONDATION	Trésorier	BP CENTRE ATLANTIQUE

GARCIN Pierre					
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente		
MURACEF	SAM	Directeur général			
SURASSUR	SA	Président du conseil d'administration			
REACOMEX (depuis le 04/06/2015)	SA	Président du conseil d'administration			
BPCE ASSURANCES PRODUCTION SERVICES	SAS	Membre du comité de surveillance			
SOPASSURE	SA	Administrateur			
ECUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT (fin le 31/12/2015)	SAS	Administrateur			
BPCE VIE	SA	Administrateur			
HOLASSURE	SAS	Président			
CNP ASSURANCES	SA	Censeur			
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	BPCE		
BPCE IARD	SA	Membre du conseil de surveillance	BPCE		

LECLERC Gilles			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
SA OUEST TRANSACTION	SA	Président	
SA MONTGERMONT 1	SA	Président	
SAS CELTEA VOYAGES	SA	Directeur général	
SAS OUEST LOGISTIQUE VOYAGES	SAS	Directeur général	
SAS SOCIÉTARIAT BPO	SAS	Directeur général	
SA INGÉNIERIE DÉVELOPPEMENT	SA	Administrateur	
OPCI FRUCTIFRANCE IMMOBILIER	SPPICAV	Administrateur	
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	BP DE L'OUEST

MARTINIE Dominique			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL	SA	Président du conseil d'administration	
BCI-BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE (CONGO)	SA	Président du conseil d'administration	
FÉDÉRATION NATIONALE DES BANQUES POPULAIRES	ASSOCIATION	Président du conseil d'administration	
BENAC	SAS	Président	
LABORATOIRES THEA	SAS	Vice-président	
BPCE	SA	Censeur au conseil de surveillance et président du comité coopératif	FNBP
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	
BP DEVELOPPEMENT	SA	Administrateur	
BPCE INTERNATIONAL ET OUTREMER	SA	Administrateur	
CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES BANQUES POPULAIRES (depuis le 20/10/2015)		Vice-président	
FONDATION UNIVERSITÉ AUVERGNE	FONDATION	Administrateur	
FONDATION INSTITUT FRANÇAIS DE MÉCANIQUE AVANCÉE	FONDATION	Administrateur	
EUROPHTA	SAM	Administrateur	

## OLIVIER André-Jean

Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR	SA	Administrateur	
NATIXIS ASSET MANAGEMENT	SA	Administrateur	
NATIXIS PRIVATE EQUITY	SA	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	SA	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS CONSUMER FINANCE	SA	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS FINANCEMENT	SA	Administrateur	NATIXIS

### **ROUX Michel**

Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
FÉDÉRATION NATIONALE DES BANQUES POPULAIRES (depuis le 01/10/2005)	ASSOCIATION	Directeur général	
FRUCTI RÉSIDENCE (fin le 20/10/2015)	SCPI	Membre du conseil de surveillance	
SOCFIM (fin le 20/10/2015)	SA	Membre du conseil de surveillance	
NATIXIS ASSURANCES (fin le 09/10/2015)	SA	Administrateur	
NATIXIS FACTOR (fin le 19/10/2015)	SA	Administrateur	
PRAMEX INTERNATIONAL (fin le 19/10/2015)	SA	Administrateur	
BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES (fin le 23/10/2015)	SA	Administrateur	
BANQUE PRIVÉE 1818 (fin le 09/10/2015)	SA	Administrateur	BPCE
NATIXIS CONSUMER FINANCE (fin le 20/10/2015)	SA	Administrateur	BPCE
NATIXIS FINANCEMENT (fin le 20/10/2015)	SA	Administrateur	BPCE
INFORMATIQUE – BANQUE POPULAIRE (fin le 20/10/2015)	SA	Administrateur	BPCE

### SARDA Didier

Raison sociale	Forme juridique Fonction		Représente	
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	BANQUE POPULAIRE DU SUD	

Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES	SA	Directeur général	
BPCE PRÉVOYANCE (depuis le 19/11/2015)	SA	Directeur général	
ABP PRÉVOYANCE (fin le 19/11/2015)	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS LIFE Luxembourg	SA	Président du conseil d'administration	
BPCE VIE	SA	Président du conseil d'administration	
BPCE RELATION ASSURANCES (depuis le 09/09/2015)	GIE	Président du conseil d'administration	
GROUPEMENT FRANÇAIS DES BANCASSUREURS	ASSOCIATION	Administrateur	
WOMEN IN NATIXIS NETWORK (WINN)	ASSOCIATION	Présidente	
UNIVERSITÉ DE L'ASSURANCE	ASSOCIATION	Membre du bureau	
GROUPE ADONIS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE - ADIR SAL -	SAL	Administrateur	NATIXIS ASSURANCES

D	0	U	В	R	0	۷	11	١E	Laure	nt
---	---	---	---	---	---	---	----	----	-------	----

Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES	SA	Directeur général délégué	
BPCE VIE	SA	Directeur général	
BPCE PRÉVOYANCE (depuis le 19/11/2015)	SA	Directeur général délégué	
ABP PRÉVOYANCE (fin le 19/11/2015)	SA	Administrateur	
NATIXIS LIFE - Luxembourg	SA	Administrateur	
INSTITUT DE FORMATION DE LA PROFESSION DE L'ASSURANCE (depuis le 01/01/2015)	SA	Administrateur	
NAMI AEW EUROPE	SA	Administrateur	NATIXIS
BPCE IARD	SA	Membre du conseil de surveillance	NATIXIS ASSURANCES

# ÉLÉMENTS **JURIDIQUES** Liste des mandats

# 2. Projet de résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2016

#### Première résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2015, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 117 883 410,46 €.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, suivant la proposition du conseil d'administration,

décide d'affecter la somme distribuable constituée :

• du bénéfice de l'exercice11	7 883 410,46 €
• du report à nouveau au 31/12/2015	764 431,31 €

soit un total de118	647	841	,77	€
---------------------	-----	-----	-----	---

de la façon suivante :

• dividende de	116 781 414,12 €
• réserve légale	1 498 097,85 €
• report à nouveau	368 329,80 €

### soit un total réparti de ......118 647 841,77 €

L'assemblée générale constate que le dividende net est de 6,02 € (\*) pour chacune des 19 398 906 actions formant le capital social.

Le paiement du dividende sera effectué à compter de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	2012	2013	2014
Dividendes par action	1,16 € (*)	4,18 € (*)	7,60 € (*)
Montant global du dividende distribué	16 826 333 €	65 793 200 €	119 624 000 €

<sup>(\*)</sup> Les dividendes sont éligibles à l'abattement en application des dispositions de l'article 158-3 2° du CGI

#### Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir:

- pris connaissance du compte rendu des opérations réalisées par Natixis Assurances et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice,
- entendu le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui sont présentés.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du code de commerce, et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

## Cinquième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean-François Lequov venu à échéance, pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Bernard Fleury venu à échéance, pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### Septième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Christian Du Payrat venu à échéance, pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### Huitième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration constatant l'expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société Mazars S.A. à l'issue de la présente assemblée générale, décide de renouveler, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société Mazars S.A. (Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie) qui sera représentée par M. Jean-Claude Pauly et M. Guillaume Wadoux, pour une durée de six (6) exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### Neuvième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de guorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration constatant l'expiration du mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Michel Barbet-Massin à l'issue de la présente assemblée générale, décide de renouveler, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, M. Michel Barbet-Massin, pour une durée de six (6) exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### Dixième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original pour certifier conformes tous actes, pouvoirs et les copies des présentes qui seront déposées, notamment au greffe du tribunal de commerce de Paris, pour effectuer toutes démarches et formalités relatives au registre du commerce et des sociétés.



30, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris

Tél.: +33 1 58 19 90 00 www.assurances.natixis.com



